



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

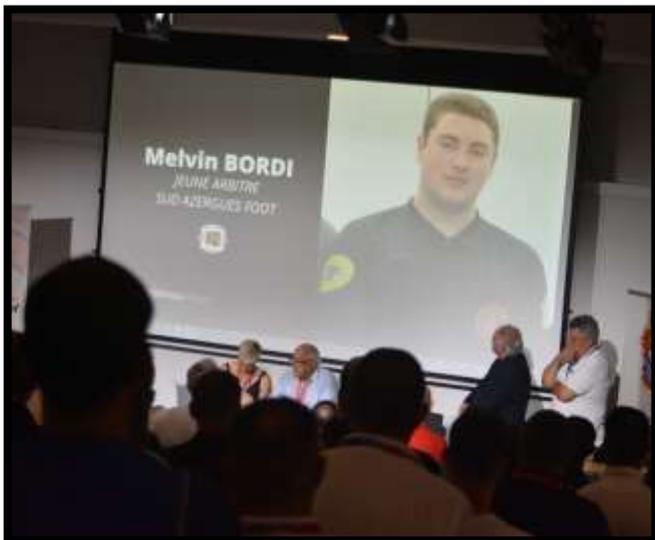
PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023
A 9 H 00 PRECISES

Salle Le Briscope
Parc de l'Hôtel de Ville - 5 rue Mère Elise Rivet
69530 BRIGNAIS

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du
samedi 17 juin 2023 au Groupama Stadium*





REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

Si le Président du Club est absent le jour de l'AG il peut être représenté par tout autre personne licenciée du Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par le Président.

C'est le Président connu de notre fichier qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

C'est un représentant du Club qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

Nota :

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée.
- **Un représentant de Club ne peut représenter que son Club.**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 120 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.





MOT DU PRESIDENT DE L'AS BRIGNAIS

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de l'AS Brignais Football et en tant que président, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Brignais et vous souhaite la bienvenue.

Je tiens à remercier toutes les personnes du District de Lyon et du Rhône de nous avoir confié l'organisation de cette Assemblée générale ainsi que la municipalité de nous donner la possibilité de vous accueillir dans notre belle ville de Brignais : Monsieur La Maire, son adjoint au sport et toute l'équipe vie associative et Sport de la ville.

Nous remercions également l'ensemble de nos licenciés, bénévoles, dirigeants et éducateurs qui œuvrent au quotidien pour le développement du football à Brignais.

L'AS Brignais Football a fêté cette année sa 73eme bougie.

Nous travaillons depuis 2019 en étroite collaboration avec la municipalité afin de redynamiser le football à Brignais. Notre club accueillait une quarantaine de licenciés en 2019 et le plan de développement mis en place par la nouvelle équipe dirigeante et la municipalité nous permet d'atteindre près de 220 licenciés cette année. Nous avons créé une école de football, recruté des éducateurs diplômés, créé des sections dans plusieurs catégories avec pour objectif de repositionner Brignais dans la grande famille du football de notre département.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le travail de nos dirigeants et bénévoles ainsi que l'accompagnement des équipes municipales avec la mise en place de nouvelles infrastructures de très grandes qualités : un nouveau préau sportif avec un terrain 5 x 5 ainsi qu'un tout nouveau terrain synthétique livré il y a quelques semaines.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle saison. »

Ramdane GUICI

Président de AS BRIGNAIS





ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 00)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 9 h 00 précises
- Souhais de bienvenue du Président du Club de l'AS BRIGNAIS
- Allocution des Personnalités
- Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 17/06/23 au GROUPAMA STADIUM
- Adoption du rapport moral 2022/2023 « PV Spécial AG »
- Présentation des comptes du 01/07/22 au 30/06/23
- Compte rendu des missions du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2022/2023 et affectation du résultat
- Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)
- Pause
- Mise en avant d'un Président de Club
- Projet acquisition salle Futsal/Foot à 5
- Informations diverses
- Modifications de textes et examen des vœux
- Remise de récompenses
- Questions diverses *



Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail (district@lyon-rhone.fff.fr) au District **avant le lundi 20 novembre 2023**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 120 €.





COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 17 JUIN 2023 AU GROUPAMA STADIUM

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en saluant la présence de :

- Marino FACCIOLI, représentant de l'OLYMPIQUE LYONNAIS
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Dominique DRESCOT, membres du Conseil de Ligue
- Les Présidents ou Représentants de nos Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les membres honoraires de la Ligue et du District
- Les membres du Comité Directeur, les cinq Présidents de Groupement et les salariés du District
- Les partenaires du District, les membres du Club des 1000 et la presse
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de rentrer dans l'ordre du jour de la réunion, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés et plus particulièrement pour Juste FONTAINE, ancien international Français, Claude SIMONEST, Président de la FFF de 1994 à 2005, Michel LUC, membre honoraire de notre District, Melvin BORDI, Jeune Arbitre de notre District représentant le Club de SUD AZERGUES FOOT, Abdelhafidh BOURAHLA, JS IRIGNY, Nicolas CHAVEROT, FC TARARE, Marcel MARTIN, FC TARARE, Lucette RAIMPAULT, FC CROIX ROUSSE, Armand YAGHLIAN, Président d'Honneur AS MANISSIEUX ST PRIEST, ou qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Marino FACCIOLI, représentant de l'OLYMPIQUE LYONNAIS

« Bonjour à tous,

Aujourd'hui c'est en qualité de Secrétaire Général de l'Association que je vous accueille dans ce magnifique complexe. Un certain nombre d'entre vous le connait pour avoir assisté aux matchs de l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

Je ne vais pas être très très long parce que vous avez un ordre du jour très chargé et moi j'ai d'autres missions qui m'obligent à partir très vite, je dois accompagner mon petit-fils qui est ramasseur de balles au tournoi de tennis de Lyon.

Donc je vais vous souhaiter de très bons travaux, bonne journée à tous. »

Monsieur Dominique DRESCOT, représentant de la Ligue Auvergne Rhône de Football

« Bonjour à toutes, bonjour à tous,

J'ai en charge de représenter Pascal PARENT, Président de la Ligue, et vous dire quelques mots de la LAURAFOOT, deuxième Ligue de France, 266 000 licenciés et 11 Districts. C'est une énorme machine à tous les niveaux. Dernièrement le groupe de travail FACE a été créé et animé par le Président du District de la Savoie pour travailler sur les Clubs éloignés.

On essaie de gérer au mieux possible les finances de la Ligue. Votre Président a mis à l'ordre du jour le cautionnement pour la Ligue que l'on verra donc plus tard.

On travaille également sur le recrutement des Arbitres après être passé par une période difficile l'année dernière.



Au niveau des Educateurs, de nouvelles formations vont être mises en place.

Pour terminer je voudrais vous alerter par ce qu'il se passe autour des terrains. En ce moment cela prend des proportions regrettables. L'attitude des parents autour des terrains devient problématique. C'est à vous dans les Clubs de canaliser ces gens-là. A Marseille, la semaine dernière, un éducateur U11 a été poignardé par un parent car il n'avait pas pris son fils dans l'équipe ! Je pense que si petit à petit nous ne faisons pas quelque chose tous ensemble nous allons perdre notre foot.

Voilà je ne serais pas plus long.

Merci. »

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Chers amis,

Le Groupama Stadium peut contenir 59 116 spectateurs, c'est ce qu'il faut pour nos 59 223 licenciés. C'est un clin d'œil du monde amateur vers le monde « pro » que d'organiser notre AG dans ce lieu.

C'est une première puisque nous n'avons jamais été à l'OL pour une de nos AG. Maintenant c'est chose faite. Certes, nous sommes ici dans un lieu privé ce qui explique que cette AG n'est pas comme les autres :

- Exceptionnellement notre AG sera plus courte (environ 2h30)
- Sans pause pour des questions de logistique
- Ceux qui ont réservé le repas se retrouveront dans la salle à l'étage
- Il n'y aura également pas d'apéritif car nous sommes pris par le temps. En effet, nous avons la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Féminines dès 14 h 00 qui opposera SUD LYONNAIS 2013 à COLOMBIER SATOLAS, puis le soir à 18 h 30, il y aura la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors qui opposera l'OLYMPIQUE DE BELLEROUCHE au SPORTING NORD ISERE. Pourquoi un tel écart dans le temps, tout simplement car nous avons que deux vestiaires et qu'il faut les nettoyer entre les deux matchs.

Mon discours cette fois-ci sera plus court. Je voudrai simplement revenir sur les principaux événements de cette année.

Tout d'abord c'est une année record en nombre de licenciés puisque nous dépassons d'environ 3 800 licences le chiffre le plus haut connu. Cela représente 6% d'augmentation par rapport à n-1 contre 4% au niveau de la Ligue et un peu moins de 3.80% au niveau de la Fédération.

Nous progressons dans toutes les catégories avec un record historique en 14/15 et 16/17 avec +12%.

Les licences dirigeants et volontaires continuent à évoluer et nous renouvellerons en 2023/2024 les opérations d'encouragements.

Nos clubs ont continué à se structurer et c'est tant mieux.

Ces bons résultats sont le fruit de votre travail et nous tenons à vous en féliciter.

Nous serons avec vous la saison prochaine, et nous interviendrons avec la Commission Technique pour ne pas oublier certains secteurs. Nous avons un rôle à jouer, nous ne devons pas laisser tomber un Club qui est en difficultés. Nous avons aussi un rôle pour aider les Clubs qui souhaitent se relancer.

Cette saison a également été marquée par un renouveau dans la Formation, secteur animé par Bernard COURRIER et les bénévoles qui l'entourent. Nous avons voulu aller dans les Clubs. Il n'y a rien de tel qu'une formation dans votre Club pour s'améliorer. Nous avons également fait une réunion des jeunes Présidents nouvellement élus ici même au Groupama Stadium. Cela a certes un cout, mais on s'y retrouve en terme de qualité.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Nos réunions sécurité organisées par la PSEM et sa Présidente Martine GRANOTTIER ont été très suivies. Pour la saison prochaine, ces réunions seront décentralisés pour être plus proche de vous.

Les Groupements ont continué leur travail important pour notre Football d'Animation. Avec la Commission Technique on s'est rendu compte que nous avons mis des frontières aux Groupements, bien sûr qu'il y en a, mais il y a quand même quelques Clubs parmi vous, cinq, qui ont plus de 1 000 licenciés et nous devons en tenir compte. Donc cela veut dire que dans certains Clubs nous avons parfois 10, 12, 15 équipes dans la même catégorie et qui joue tout le temps l'un contre l'autre. Donc on réfléchit pour changer cela.

Les championnats et compétitions gérés par Lakhdar travaillent pour moderniser nos championnats et nos calendriers. Je regrette toutefois que ces réunions organisées notamment pour les calendriers nous n'ayons que trop peu de représentants de Club. J'espère que je serais entendu.

Le Futsal continue sa progression et nous soutiendrons notamment le championnat Futsal Féminin que nous avons lancé. Nous avons aujourd'hui une dizaine d'équipes. L'objectif étant d'arriver à 12 équipes pour avoir un vrai championnat D1. Nous sommes là aussi dans les premiers de France et il faut que l'on continue à démontrer que nous sommes les leader.

Pour les filles nous avons un petit peu de retard par rapport à ce que nous avons imaginé. On voit bien qu'il y a un véritable potentiel, notamment si je me réfère à la 11^e fête départementale des Féminines de cette année. Cette fête a été une belle réussite et je remercie Lydie DI RIENZO et son équipe pour le travail effectué.

Les arbitres : notre Commission de l'Arbitrage a réussi à revenir à la hauteur des 530 Arbitres. L'objectif étant de revenir à 560, 580 Arbitres. Nous avons enfin cassé la fameuse spirale descendante après le COVID. Je profite de cette occasion pour sensibiliser tous les clubs sur le statut de l'arbitrage pour ne pas se trouver en défaut en fin de saison.

Pour ceux qui ont un muté supplémentaire nous vous rappelons que vous devez obligatoirement nous écrire pour connaître quelle équipe bénéficie de ce muté supplémentaire. Si vous n'écrivez pas, vous perdrez cet avantage.

Pour cette partie, je terminerai par la réussite de notre JND à l'académie de Meyzieu et je remercie les groupements, les salariés, la commission technique et les bénévoles pour le travail effectué.

Sur un autre sujet je voudrai féliciter ces équipes qui gravissent un échelon. Je ne ferai pas toutes les divisions de nos championnats de District car cela est paru dans le PV de cette semaine.

Si je commence par le sommet de la pyramide nous avons les montées suivantes :

- N2 - GOAL FC en National 1
- R1 - CHASSIEU DECINES en National 3
- R2 - ST GENIS LAVAL et ST CYR AU MONT D'OR en R1
- R3 - AMPLEPUIS, ES TRINITE, CHAPONNAY MARENNES et SPORTING NORD ISERE en R2
- U20 R1 - GOAL FC qui a fini 1er en U20 R1 montent en Seniors R3
- U20 R2 - FC VILLEFRANCHE en U20 R1
- U18 R1 - AS ST PRIEST, s'ils gagnent le barrage, monteraient en CN U19
- U18 R2 - DOMTAC montent en U18 R1
- U16 Poule Avenir - DOMTAC ou ST PRIEST ??
- U16 Poule Promotion - FC VILLEFRANCHE ??
- U16 R2 - AS MONTCHAT montent en U16 R1
- U15 R1 Niveau A - 1er de poule l'OL
- U15 R1 Niveau B - 1er de poule le FC VILLEFRANCHE
- U15 R2 - MILLERY VOURLES montent en U15 R1

En Féminines :

- Féminines Seniors R1 - OL 2 montent en D3 ?
- Féminines Seniors R2 - ES GENAS montent en R1



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

- Féminines U18 R2 - FC VILLEFRANCHE montent en U18 R1

En Futsal :

- Futsal D2 - GOAL FC montent en D1
- Futsal R2 - FUTSAL CIVRIEUX montent en R1

Par contre il me semble important de souligner les belles performances de FC GOAL qui montent en National et FC GOAL FUTSAL qui accèdent à la D1 Nationale.

Pour terminer je regrette que nous ayons exclu plusieurs équipes soit parce qu'elles ont eu 8 cartons rouges, soit parce qu'elles ont eu un comportement indigne, soit parce qu'elles ont agressé un Arbitre ce qui est tout à fait inacceptable.

J'ai publié une note sur ces sujets avec des mesures plus draconiennes. Je verrai avec mon Comité Directeur si on renouvelle l'augmentation des sanctions.

Enfin, concernant les vœux que vous allez voir tout à l'heure ils ne sont pas nombreux. Nous aurons toutefois à voter en AG Extraordinaire les nouveaux Statuts proposés par un groupe de travail et approuvés par les services juridiques de la FFF.

Nous aurons aussi à voter le budget 2023/2024 qui sera présenté par nos Trésoriers.

Voilà tout est dit ou presque.

En attendant je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances. Revenez en forme et motivé pour que l'aventure du District puisse continuer.

Merci pour votre écoute. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

Total des Clubs convoqués : 193 Clubs

Total des Clubs présents : 155 Clubs

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 19/11/22 à ALBIGNY SUR SAONE

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité moins une abstention

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

...

ARTICLE 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

...

3. REPRÉSENTANTS DES CLUBS

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, âgée de 18 ans au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Un représentant de Club ne pourra représenter que le club dans lequel il est licencié pour la saison en cours, lors d'une Assemblée Générale.

...



ARTICLE 13 - COMITÉ DIRECTEUR

1. COMPOSITION

Le Comité Directeur est composé de vingt-cinq (28) membres dont :

- 23 (vingt-trois) membres élus par un scrutin de liste bloquée comprenant au moins :

- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- un médecin,

- 5 (Cinq) Présidents de groupements, élus individuellement par les clubs appartenant au groupement concerné, ces 5 membres seront élus au moins 3 mois avant l'AG du District (voir paragraphe article 13 paragraphe 2.2 C).

Le total de ces 28 membres devra obligatoirement respecter une représentation d'au moins 25 % d'homme ou de femme, soit 7 membres). Cela nécessitera une adaptation de la composition de la liste des 23 membres élus lors de l'AG électorale en fonction de la représentation de chaque sexe des 5 Présidents des groupements préalablement élus.

Pour exemple :

Si 5 Femmes ou Hommes sont élus comme Présidents de Groupement, il faudra que la liste bloquée soit composée de 2 Femmes ou 2 Hommes.

Si 3 Femmes ou Hommes sont élus comme Présidents de Groupement, il faudra que la liste bloquée soit composée de 4 Femmes ou de 4 Hommes.

Assistent également aux délibérations du Comité Directeur avec voix consultative :

- le/la Directeur(trice) du District,
- le Directeur Technique Départemental ou le Conseiller Technique Départemental Coordonnateur, le Conseiller Technique Départemental en Arbitrage,
- toute personne dont l'expertise est requise.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.2. Conditions particulières d'éligibilité

c) Les Présidents de Groupement

Les 5 Présidents de Groupement seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le Groupement qu'ils représenteront. Cette élection devra être organisée entre 6 (six) mois et 3 (trois) mois avant l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du DLR. Si aucun des candidats en lice n'obtient 50 % le jour de l'AG de Groupement, il sera procédé le même jour à un second tour avec les deux candidats ayant le plus de voix au premier tour, ce pour désigner le Président du Groupement.

Cette élection sera organisée par le District qui convoquera en AG de Groupement, au plus tard un mois avant la date de l'Élection du Président de Groupement. La liste des clubs par Groupement devra être adoptée en AG de District, dans l'année qui précède l'Élection. C'est la commission Electorale qui aura la charge de la surveillance et du bon déroulement de cette Élection.

Les candidats devront adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, leur lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'AG de Groupement.

IMPORTANT

Les Mandats des Présidents de Groupement, et les membres du Comité Directeur élus par liste débiteront 15 jours après l'élection de l'AG du District.

...



ARTICLE 15 - PRÉSIDENT

1. MODALITÉS D'ÉLECTION

Le Président du District est le candidat s'étant présenté en qualité de tête de liste de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'Assemblée Générale électorale.

En cas d'indisponibilité temporaire du Président, le Président Délégué ou à défaut un membre du Comité Directeur désigné par ledit Comité assure l'intérim.

En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale.

Il est choisi, sur proposition du Comité Directeur, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité Directeur propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

Le Président de Groupement en exercice, ne peut pas être candidat à la Présidence du District.

Dans le cas d'une démission, destitution, décès ou autres motifs du Président de Groupement, il sera organisé une nouvelle élection dans le groupement concerné et ce, dans les 3 mois.

Le comité Directeur assurera l'intérim de la Présidence de ce groupement, jusqu'à l'élection du successeur.

En cas d'élection du Président du District au poste de Président de la Ligue ou Président Délégué de Ligue, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de son poste de Président de District.

La révocation du Comité Directeur entraîne la démission d'office du Président du District.

...

ARTICLE 16 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus :

L'élection des Présidents de Groupement (membres de droit du Comité Directeur du DLR).

L'élection des membres du Comité Directeur par liste.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observations relatives au respect des dispositions statutaires.
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

...

Vote de l'AG pour l'approbation de ces statuts : approuvé à l'unanimité moins une abstention

Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et réouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Information : caution financière pour la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Le Président Arsène MEYER : « Comme vous le savez la Ligue a beaucoup investi à Tola Vologe lorsque nous avons repris le site. Pour des questions de sécurité financière il avait été décidé à l'époque de faire un emprunt bien sûr, mais



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

surtout de ne pas faire tous les travaux en même temps. D'attendre un petit peu et notamment d'attendre pour créer deux salles. La première que l'on pourrait appeler salle de conférence, salle de réunion et qui pourra contenir au moins 300 personnes. On pourra très bien imaginer un jour faire notre AG dans cette salle. Elle sera contiguë à l'un des terrains dans l'espace Tola Vologe. Cet investissement est d'environ 2 200 000 €, ce n'est pas une petite somme, c'est pour cela qu'il fallu attendre jusqu'à aujourd'hui. Et là, la Ligue a été confronté à un problème de date car le permis de construire était à échéance, donc soit on faisait soit on ne faisait pas. Donc il fallu aller très vite. Nous avons décidé au Comité Directeur de Ligue de faire cet investissement et de faire l'emprunt qui va avec. Il y a une deuxième salle de prévue. On négocie actuellement avec les entrepreneurs pour faire une salle Foot5, la Ligue conjointement avec le District. Mais ça nous reviendrons vers vous plus tard car nous en sommes qu'à l'étude.

Donc si on revient à la salle de conférence, donc 2 200 000 € on aurait pu faire aussi une partie emprunt et une partie hypothèque mais on a passé l'âge des hypothèques. Les cautions bancaires sont un peu compliquées. Nous avons donc eu l'idée que les Districts se portent caution à une certaine hauteur car nous avons tous des fonds propres. Donc pour faire simple nous, le District de Lyon et du Rhône, allons cautionner à hauteur de 300 000 €, d'autres Districts peuvent mettre d'autres sommes ce qui nous fait arriver à un total de 1 200 000 €. Cela dégage déjà des contraintes. Cette caution que nous aurons auprès de la Ligue est seulement un bout de papier et qui est rémunérée à hauteur de 1.5 % soit 4 500 €.

Donc c'est du ressort du Comité Directeur, ce que nous avons fait dans l'urgence et qui l'a approuvé à l'unanimité mais il me semblait également important de vous en faire part, même de vous faire voter, même si cela a déjà été décidé. D'ailleurs les travaux de cette salle ont déjà commencés et devrait être livrée vers le mois de décembre. »

Vote de l'AG pour la caution financière : approuvé à la majorité moins 13 abstentions et 3 contres.

Quizz

Bernard COURRIER propose un quizz avec les questions suivantes.

Qui peut rester sur le terrain lors d'une séance de tirs au but, en plus des 3 arbitres ?

Possibilité de réponses :

- Seulement les joueurs autorisés
- Les joueurs et les remplaçants
- Tous les joueurs et les entraîneurs

Bonne réponse : seulement les joueurs autorisés (règlements sportifs DLR Article 33)

Combien de journées joker peut utiliser un Club ?

Possibilité de réponses :

- Une
- Deux
- Trois

Bonne réponse : une (règlements sportifs DLR Article 6.08)

Combien de temps maximum y a-t-il pour retirer une réserve confirmée ?

Possibilité de réponses :

- 8 jours
- 15 jours
- 20 jours

Bonne réponse : impossible de la retirer (FFF article 186)

Avant quelle date faut-il déposer une demande de changement de nom de Club auprès de la FFF ?

Possibilité de réponses :

- 1er avril
- 1er mai



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

■ 1er juin

Bonne réponse : 1er juin (FFF article 36)

En cas d'absence de l'arbitre lors d'un match de coupe du DLR, qui doit arbitrer ?

Possibilité de réponses :

- Un membre du Club visiteur
- Un membre du Club recevant
- Tirage au sort entre les 2

Bonne réponse : tirage au sort entre les 2 (règlements Coupes du DLR article 14)

De plus, Bernard COURRIER donne différentes informations :

- Engagements saison 2023/2024
- Couleur de maillots à saisir sur Footclubs
- Modification des horaires de match
- Huis clos
- Différence entre match remis et à rejouer
- Ententes et inactivités à saisir dans le vie du Club sur Footclubs

Présentation du Budget prévisionnel 2023/2024 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de clubs, Bonjour à tous

Ce rapport vous est destiné pour vous permettre de prendre connaissance des prévisions de notre activité, que nous prévoyons pour la saison prochaine, mais avant de commencer, nous tenons à vous remercier pour votre nombreuse présence à notre Assemblée Générale d'été.

Comme vous a indiqué notre Président Arsène MEYER, c'est l'année des records pour notre district avec 59 000 licenciés c'est le résultat du travail de tous les clubs et leurs bénévoles, du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue AURA, sachez que grâce à vous tous et nous tous c'est avec fierté que nous représentons le premier District de France (hors Alsace).

Nous tenons également à remercier l'ensemble des commissions, le Comité Directeur et les salariés de notre District pour leurs implications et leurs travaux merci à tous les bénévoles pour ce travail dans l'ombre mais au combien important.

Sous cette euphorie raisonnée, nous avons essayer de lancer des projections de budget prévisionnel avec pour objectif de rechercher l'équilibre entre nos charges et nos produits en constante progression, nous avons choisi le nombre de 58000 licenciés pour établir le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024.

Nous allons débiter la présentation de notre prévisionnel en essayant d'être le plus précis possible, notre objectif étant de rendre attrayante la présentation des budgets en souhaitant ne pas être soporifique.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023-2024	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	792 265	53,4%
CONSOMMATIONS	23 000	1,6%
GROUPEMENTS	12 000	0,8%
SERVICES EXTERIEURS	127 700	8,6%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	416 300	28,1%
IMPOTS	17 000	1,1%
DOT. AMORTISSEMENTS ET PROV.	94 535	6,4%
TOTAL DES CHARGES	1 482 800	100%



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Ce n'est pas une surprise les Frais de Personnel et les Autres services extérieurs représentent respectivement 53.4% et 28.1% du total des charges

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023-2024	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	820 700	55,3%
GROUPEMENTS	44 500	3,0%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	554 000	37,4%
ENGAGEMENTS	58 600	4,0%
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%
TOTAL DES PRODUITS	1 482 800	100%

Pas plus de surprise, les prestations pour 55.3% et les subventions de fonctionnement pour 37.4% sont les deux postes les plus importants

COMPARATIF GLOBAL DES CHARGES DU DISTRICT

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
REMUNERATIONS	420 000	525 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	235 140	267 265
CONSOMMATIONS	22 000	23 000
GROUPEMENTS	12 000	12 000
SERVICES EXTERIEURS	149 500	127 700
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	530 090	416 300
IMPOTS ET DIVERS	17 000	17 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	70 910	94 535
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	0	0
TOTAL DES CHARGES	1 456 640	1 482 800

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 1.74%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 58000 licenciés.

Progression des frais et charges sociales de personnel compensée par la baisse des services et autres services extérieurs

Nous poursuivons la présentation avec le détail des charges et des produits.

LES FRAIS DE PERSONNEL SALARIE

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
SALAIRES BRUTS	420 000	525 000
AUTRES REMUNERATIONS	10 500	13 000
MISE A DISPOSITION LAuRAFoot	0	0
TOTAL DES REMUNERATIONS	430 500	538 000

Progression des salaires bruts liés à l'embauche de deux salariés supplémentaires sur l'exercice 2023/2024 mais aussi des augmentations de salaires prévues dans la convention collective.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES CHARGES SUR SALAIRES ET FRAIS DE FORMATION

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
TAXE SUR LES SALAIRES	24 780	30 975
URSSAF	133 140	133 350
APICIL	39 060	48 825
IONIS	1 200	1 050
ALLIANZ	9 660	12 075
AUTRES CHARGES + PROV 13 ^{ème} MOIS	16 800	27 990
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	224 640	254 265

Une progression des faits de Personnel entraînant mathématiquement une progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage

LES CONSOMMATIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
FOURNITURES NON STOCKEES	14 000	15 000
FOURNITURES STOCHEES	8 000	8 000
TOTAL DES CONSOMMATIONS	22 000	23 000

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF

Le changement du mode de chauffage au District nous a permis de réaliser des économies de consommation d'électricité malheureusement rendues invisibles par l'augmentation du prix des énergies, néanmoins cet investissement s'est avéré judicieux en ce qui concerne le confort mais aussi et surtout de limiter la consommation.

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
BEAUJOLAIS	2 000	2 000
BREVENNE	2 000	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 000
LYON METROPOLE	2 000	2 000
VALLEE DU RHONE	2 000	2 000
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	2 000	2 000
TOTAL DES GROUPEMENTS	12 000	12 000

Nous avons l'habitude de prévoir 2000€ de dépenses pour chaque groupement, donc rien ne change à ce jour, ils ont une bonne gestion de leurs dépenses respectives.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
LOCATIONS DIVERSES	22 000	4 200
ENTRETIEN ET REPARATIONS	12 000	12 000
MENAGE SIEGE	13 000	14 000
RAMASSAGE NICOLLIN	5 500	6 000
MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 000	5 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 000	15 000
HONORAIRES DIVERS	12 000	12 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	30 000	33 000
HONORAIRES JURIDIQUES	12 000	3 500
AFFRANCHISSEMENTS	10 000	6 000
TELEPHONE	12 000	12 000
ALARME	3 000	3 000
SERVICES BANCAIRES	2 000	2 000
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	149 500	127 700

La révision de l'ensemble des contrats des prestataires de service a permis de réduire voir stabilisé les coûts.

Les locations diverses comprennent le matériel informatique dont nous avons totalement modifié le contrat afin d'opter pour l'achat du matériel plutôt que la location.

Baisse des honoraires juridiques, puisque nous transformons cette prestation en un poste de salarié.

Baisse importante du poste affranchissements, moins de courriers.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DEPENSES DIVERSES	6 000	8 000
CLUB DES 1000	3 000	4 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	2 400	1 800
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	2 000	9 000
RECOMPENSES FANIONS	10 000	14 000
FAIR PLAY	0	0
DISPOSITIF ETOILE	0	7 500
ANNUAIRE	17 000	0
DONS	2 000	2 000
MISSIONS	8 500	8 500
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	6 000	6 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	18 000	30 000
DEPLACEMENTS SALARIES	14 000	15 000
AG LIGUE	500	500
ANPDF - LFA - AE2F	2 000	4 000
FRAIS DE DELEGATIONS	8 000	5 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	14 500	12 000
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	12 000	8 000



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
COMMISSION FOOT ADAPTE	4 000	5 000
COUPE DLR SENIORS	42 000	45 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	52 450	54 000
COMMISSION TECHNIQUE	30 500	23 000
FORMATION ET STAGES	78 740	46 000
Participation DLR Formation de cadres	65 000	0
PAC + LABEL + PEF	6 000	2 000
SECTIONS SPORTIVES + MINIMES	29 500	15 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	8 000	0
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	1 500	2 000
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	3 000	2 000
COMMISSION MEDICALE	2 500	6 000
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	530 090	416 300

Baisse du montant global surtout liés aux postes :

Annuaire qui ne seront plus imprimés mais à télécharger, en effet le coût de l'imprimerie devenant exorbitant sans parler de réduire la fameuse empreinte carbone

Suppression de la participation DLR à la formation de cadres à la suite de la réforme des Formations par la FFF qui entraîne également la réduction du poste Formation et Stages.

Progression du poste réception, avec l'organisation de manifestations en direction des clubs et des partenaires.

LES IMPÔTS ET TAXES

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
TAXE FONCIERE	17 000	17 000
IMPOTS DIVERS	0	0
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	17 000	17 000

Stabilité de la Taxe Foncières

LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 910	89 535
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	5 000
TOTAL DES DOTATIONS	70 910	94 535

Progression du poste de dotations aux amortissements à la suite des différents investissements qui ont été réalisés au sein du District, chauffage, matériel informatique.

Tout en tenant compte des investissements antérieurs, constructions et véhicule

La dotation aux provisions concerne l'engagement retraite



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LE COMPARATIF GLOBAL DES COMPTES DE PRODUITS DU DISTRICT (FRANCK)

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
PRESTATIONS	819 040	820 700
GROUPEMENTS	46 500	44 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	526 500	554 000
ENGAGEMENTS	58 600	58 600
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	0	0
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0
TOTAL DES PRODUITS	1 456 640	1 482 800

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 1.74%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 58000 licenciés

Maintien des prestations et progression des subventions de fonctionnement liées à la progression des licenciés.

LE DETAIL DES PRESTATIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
COTISATIONS	27 400	28 600
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	21 000	18 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	260 000	250 000
AUTRES AMENDES	78 900	87 900
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	5 000	5 000
RECLAMATIONS	20 000	12 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	16 000	0
PUBLICITE ET MECENAT	81 500	100 000
FORMATIONS ET STAGES	183 740	150 000
ARBITRES	40 000	41 200
ANNUAIRE ELECTRONIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE	5 000	15 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	500	1 000
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL		32 000
TOTAL DES PRESTATIONS	819 040	820 700

Nous tablons sur le maintien de l'ensemble des amendes

Comme indiqué dans les charges, le poste annuaire est supprimé dans le poste des prestations et une partie du poste se retrouve sous la rubrique Annuaire électronique et assistance.

Nous continuons de développer le poste publicité et mécénat afin d'apporter des ressources à notre district.

Baisse du poste formations et stages faisant suite à la réforme des Formations compensée par la mise à disposition du personnel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
BEAUJOLAIS	8 300	8 500
BREVENNE	8 700	8 100
SAÔNE METROPOLE	9 200	8 300
LYON METROPOLE	9 900	8 900
VALLEE DU RHÔNE	10 400	10 700
TOTAL DES GROUPEMENTS	46 500	44 500

Nous connaissons la bonne gestion des groupements, un prévisionnel en légère baisse.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
RETROCESSION LICENCE	130 000	136 000
SUBVENTIONS FFF	20 000	34 000
SUBVENTION ANS	33 500	30 000
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	125 000	132 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	46 000	50 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	172 000	172 000
TOTAL DES SUBVENTIONS	526 500	554 000

En progression, plus de licences donc plus de rétrocession, notre progression de licenciés entraîne la hausse des subventions FFF et contrats d'objectifs, maintien des autres subventions.

Et hausse de la subvention Conseil Général et Métropole

Petit rappel, la subvention reversée aux districts sur la préformation des joueurs pros de moins de 23 ans au moment de la signature du premier contrat ou de l'indemnité de formation lors de la conclusion d'un contrat à l'étranger. Cette indemnité était distribuée aux districts ayant formé ces joueurs, elle est maintenant collectivisée et répartie forfaitairement entre tous les districts.

LES ENGAGEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
CLUBS LIBRES	35 400	36 100
FEMININES	4 200	4 300
FOOT ENTREPRISE	800	0
FOOT LOISIRS	8 000	8 000
FUTSAL	8 200	9 000
TOURNOIS	2 000	1 200
TOTAL DES ENGAGEMENTS	58 600	58 600

Nous tablons sur le maintien du total des engagements malgré la hausse des licenciés

Nous souhaitons une progression des engagements des Féminines et du Futsal matérialisée par une hausse du prévisionnel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES AUTRES PODUITS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0
TOTAL AUTRES PRODUITS	6 000	5 000

Pour rappel les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale.

Maintien des transferts de charges et produits financier à zéro.

CONCLUSION

Notre objectif en tant que trésorier est de bâtir un prévisionnel qui soit le plus proche de la réalité et surtout qu'il soit à l'équilibre, il se doit d'être cohérent en tenant compte de l'ensemble des paramètres d'une saison de football et en souhaitant que tout se passe pour le mieux.

En effet, force est de constater que ces dernières saisons nous n'avons pas été épargnés par les éléments extérieurs, un virus, des conflits intérieurs et extérieurs des hausses des matières premières, une morosité ambiante.

Nous retrouver autours des stades dans la convivialité, le respect de l'adversaire, de nos co-équipiers, nos dirigeants, de notre institution et de nos arbitres étant un objectif peut être utopique mais tellement vital pour notre sport, notre Football.

Merci pour votre écoute et l'attention que vous avez porté sur notre présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023, nous vous souhaitons une très bonne fin d'Assemblée Générale. »

Vote de l'AG pour l'approbation du budget : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions

Présentation des tarifs 2023/2024

Tarifs 2023/2024 approuvé à l'unanimité par la Commission des Finances du 28 mars 2023 et validé par le Comité Directeur du 17 avril 2023.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024	
CLUBS				
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)				
	Club de moins de 100 licenciés	70,00	IDEM	
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00		
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00		
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00		
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00		
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60,00	70,00	
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105,00	120,00	
	Assistance juridique et annuaire électronique		70,00	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	IDEM	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*		
ANNUAIRES				
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	70,00		
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	55,00		
	Annuaire supplémentaire	25,00		
ENGAGEMENTS				
	Championnats			
	Seniors D1/D2	50,00	60,00	
	Seniors Autres séries	35,00	40,00	
	Jeunes D1/D2	20,00	IDEM	
	Jeunes Autres séries	10,00		
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	35,00		
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	15,00		
	U13 et U13F	10,00		
	U11 et U11F	10,00		
	U7/U9	5,00		
	Foot Loisirs à 11	35,00		
	Foot Loisirs à 8	35,00		
	Foot Entreprise à 11	35,00		
	Foot Entreprise à 8	35,00		
	Futsal D1/D2	50,00		60,00
	Futsal Autres séries	35,00		40,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00		IDEM
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00		
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00		
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00		
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00		
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT		
	Coupes			
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00	IDEM	
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00		
	Coupe de Groupement U13	15,00		
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00		
	Coupe Loisirs	50,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00		



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25,00	
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50,00	
	Coupe Foot Entreprise à 8	25,00	
FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	50,00	IDEM
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	80,00	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160,00	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320,00	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00	
	Coupes (District et Groupement)		
1) Seniors/Vétérans	16ème de finale et tours précédents	50,00	IDEM
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	80,00	
	1/4 de finale	100,00	
	1/2 finale	200,00	
	Finale	400,00	
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	50,00	
	1/4 de finale	80,00	
	1/2 finale	100,00	
	Finale	200,00	
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	50,00	
	1/2 finale	80,00	
	Finale	200,00	
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50,00	
	Forfait 1/2 finale et finale	100,00	
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		
	Carton blanc	GRATUIT	IDEM
	1er avertissement	10,00	
	2ème avertissement	10,00	
	3ème avertissement (match ferme)	50,00	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	50,00	IDEM
	Récidive	60,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	60,00	
	Récidive	75,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	
	Récidive	100,00	
	Hors match	75,00	IDEM
	Récidive	100,00	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	10,00	IDEM
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	60,00	
	Récidive	100,00	
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		IDEM
	1er incident	250,00	
	2ème incident	500,00	
	3ème incident	1000,00	
d) Foot à effectif	1er incident	90,00	



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024	
réduit	2ème incident	170,00		
	3ème incident	300,00		
ADMINISTRATIF				
AMENDES				
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00	IDEM	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00		
	Non retour de documents administratifs	80,00		
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00		
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année		30,00
		2ème année		60,00
		3ème année		100,00
		4ème année et plus		150,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00		
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00		
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00		
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00		
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00		
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00		
	Joueur non qualifié	60,00		
	Mauvaise police de terrain, autres...	120,00		
	Mauvaise tenue des supporters	120,00		
	Match joué sur terrain non classé	50,00		
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00		
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00		
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00		
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00		
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00		
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00		
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00		
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00		
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00		
	Fausse identité	600,00		
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	500,00		
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00		
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00		
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00		
AMENDES GROUPEMENTS				
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00	IDEM	
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20,00		
	Forfait général Foot d'Animation	80,00		
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00		
	Mauvaise destination feuille de match	10,00		
	Absence à AG de groupement	90,00		



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00	IDEM
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00	
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20,00	IDEM
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25,00	
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00	
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00	
ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50,00	IDEM
	Non envoi rapport suite à carton rouge	25,00	
	Amende pour trop perçu	25,00	
	Amende pour trop perçu - Récidive	40,00	
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	100,00	
	Absence match avec observateur	50,00	
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) – Gratuit pour les Féminines	60,00	85,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) – Gratuit pour les Féminines	150,00	
	Stage FIA (frais annexes)		
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00	
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35,00	
BAREME KILOMETRIQUE			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,45	IDEM
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,45	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,45	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

**TARIFS DES NOUVELLES FORMATIONS D'EDUCATEURS - 2023/2024**

	FORMATIONS	TARIFS 2023/2024
Formations dispensées par la Ligue	BMF	2 200 € *
	Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Football	800 € *
	Diplôme Fédéral Coach Jeunes	675 € *
	Diplôme Fédéral Coach Seniors	650 € *
	Journée complémentaire (équivalence)	45 € *
Formations dispensées par le District	Certificats Fédéraux Initiateurs	Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF) Frais de dossier : 30 € Frais de repas : 40 € Total : 160 €
	Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité	Frais pédagogiques : 90 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 40 € Total : 140 €
	Certification CFI	Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF) Frais de dossier : 10 € Total : 30 €
	Certification ancien CFF et CFI spécialités	Frais pédagogiques : 60 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 20 € Total : 90 €
	Attestations fédérales	Frais pédagogiques : 45 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 20 € Total : 75 €

* Subvention possible auprès du FAFA

Vote pour l'approbation des tarifs 2023/2024 : approuvé à la majorité moins 7 abstentions et 2 contres

Présentation de Nathalie BOUVARD et Lionel TOUZET, candidats à un poste de membre du Comité Directeur

Le Président Arsène MEYER propose à l'Assemblée Nathalie BOUVARD et Lionel TOUZET comme candidats aux deux postes vacants au sein du Comité Directeur. Ils se présentent devant l'Assemblée en quelques mots.

Vote de l'AG pour l'élection de Nathalie BOUVARD : élue à l'unanimité moins une abstention

Vote de l'AG pour l'élection de Lionel TOUZET : élu à l'unanimité

Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Christian SCHEIWE – Serge GOURDAIN – Martine



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

GRANOTTIER – Patrick PINTI - Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Joseph INZIRILLO – Charlaïne LABROUSSE - Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Nathalie BOUVARD - Lionel TOUZET – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI – Robert DI RIENZO – Yannis LEMCHEMA - Joël JARRY - Justin CANNIZZARO - Farid BEN FARAH - Patrick PRESTINI - Thierry BOLZE - Cécile GARCIA - Gérard MEI - Lucien SINA - Laurent CONSTANZA - Antoine MONTERO

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation de la liste des Délégués : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

Informations diverses

Le Président Arsène MEYER donne quelques informations diverses concernant :

- Les licences dématérialisées
- Trois licences obligatoires : Président, Secrétaire et Trésorier
- Rappel des réunions sécurité

Modifications des textes

Règlements généraux

ARTICLE 1 – AG / COMITE DIRECTEUR / BUREAU

...

Il n'est pas possible pour un même membre du Bureau de cumuler deux (2) postes différents au sein du Bureau.

Les Fonctions suivantes ne permettent pas de représenter un club, et d'avoir une licence dans un club :

Le Président du District

Le Président-Délégué du District

Le Président de la Commission d'appel disciplinaire et réglementaire

Le Président de la Commission de Discipline

Le Président de la Commission des Règlements

Le Président de la Commission des Compétitions

...

ARTICLE 4 – COMMISSIONS DU DISTRICT

...

3. GROUPEMENTS

Les Groupements Régionaux sont assimilés aux Commissions du District. Le District est divisé en 5 Groupements Régionaux : Beaujolais, Brévenne, Lyon-Métropole, Saône-Métropole et Vallée du Rhône, chargés notamment de l'organisation du football d'animation sur leur territoire. Le Comité Directeur décide du périmètre géographique des Groupements qui restent soumis au contrôle sportif, financier, administratif et réglementaire du District.

Les Présidents de Groupement sont élus pour un mandat de 4 ans. Le Président de Groupement ainsi désigné, devra former la commission nécessaire au bon fonctionnement de son Groupement et la soumettre au Comité Directeur le plus proche.

Chaque Groupement organise au moins une fois par saison une Assemblée Générale où sont tenus de Participer ou d'être représentés tous les clubs disposant d'au moins une équipe de football d'animation et, puisque les Groupements organisent une ou plusieurs coupes de Groupement, tous les clubs disposant d'au moins une équipe de jeunes ou seniors susceptible d'y participer.

...

Vote pour la modification des Règlements généraux : approuvé à l'unanimité – Application immédiate



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Examen des vœux

Vœu n°1 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Création d'une coupe U15F et U18F

Le développement du football féminin dans le DLR est en croissance positive, avec près de 4400 joueuses sur le territoire du Rhône et de la Métropole cette année.

Si cette masse permet aujourd'hui d'organiser des matchs de championnats intéressants, une seule coupe féminine existe actuellement : La Coupe Vial, s'adressant aux Séniors F.

Au vu de l'évolution des pratiques et nombres d'équipes aujourd'hui suffisantes, il est proposé de **créer deux nouvelles Coupes (sous réserve d'un engagement de 16 équipes minimum)** pour les féminines :

- Une coupe U15F
- Une coupe U18F

Les modalités d'organisation seront identiques aux Coupes Jeunes Garçons. Les deux coupes pourront se dérouler l'une après l'autre sur une même journée.

Vote pour la création d'une coupe U15F et U18F : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention - Application saison 2023/2024

Vœu n°2 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Fête départementale & Obligation des équipes

Le DLR organise chaque année la Fête Départementale du Football Féminin, évènement festif visant à promouvoir la pratique du football féminin sur le territoire.

Les équipes U6F à U11F sont conviées (environ 400 joueuses sur des plateaux et Ateliers sportifs). Les équipes de ces catégories sont inscrites d'office et peuvent se désengager sur Footclubs avant le 31 mars de chaque année.

La date de la Fête Départementale est fixée lors de la réunion des calendriers et transmise en début de saison pour permettre aux équipes concernées de s'organiser.

Constatant que certains clubs ne se présentent pas le jour j, et afin d'éviter les remaniements complexes d'équipes de dernière minute, il est proposé de classer automatiquement l'équipe absente comme « Forfait Fête Départementale ». La création d'une ligne spécifique « Forfait Fête Départementale » d'un montant de 60 € deviendra effective sur les tarifs 2023/2024.

Vote pour l'application de forfait sur la fête départementale des Féminines : approuvé à la majorité moins 15 abstentions et 3 contres - Application saison 2023/2024

Vœu n°3 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Lutte contre le sexisme - Création d'un nouvel article

Le sexisme est le terreau du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles. Il se cache souvent dans des gestes et remarques anodines du quotidien et se traduit dans les clubs ou sur les terrains par des agissements, des propos ou



comportements déplacés envers les hommes ou les femmes.

Pour rappel, l'article 9 des règlements disciplinaires sanctionne le sexisme à 10 matchs de suspension pour les joueurs/joueuses et 5 mois de suspension pour les entraîneurs, dirigeants, personnel médical.

Le DLR souhaite accentuer le message porté à toutes et tous pour lutter davantage contre le harcèlement sexuel. Il souhaite pénaliser les agissements, confronter les auteur/autrices à leur comportement, permettre enfin aux victimes de libérer leur parole et positionner fermement le DLR contre toute forme de sexisme (sur les terrains comme dans les clubs). Aussi, il est proposé d'ajouter un paragraphe spécifique sur cette cause dans le chapitre « Lutte contre la violence – Sanction disciplinaire » :

H) LUTTE CONTRE LE SEXISME

Pour rappel, les propos et/ou agissement sexistes sont sanctionnables par 10 matchs de suspension pour les joueurs/joueuses et 5 mois de suspension pour les entraîneurs, dirigeants, personnel médical. (cf Article 9 des règlements disciplinaires)

Le sexisme est grave. Il est le terreau du harcèlement et agressions sexuels. Il se cache dans des gestes et remarques anodines. Les victimes sont des hommes ou des femmes qui intériorisent et s'habituent progressivement à ces agissements, alors qu'ils/elles devraient au contraire les combattre.

Le DLR se positionne fermement contre toute forme de sexisme et condamne les propos, actes, gestes, comportements sexistes afin de libérer la parole des victimes.

Toute personne, quelque-soit son genre, peut donc saisir le DLR en cas d'agressions sexistes verbales et/ou physiques par simple saisine du DLR.

Les modalités et instruction des dossiers sont identiques à ceux exposés dans les chapitres 1 à 4 des règlements disciplinaires.

Vote pour la création d'un nouvel article « lutte contre le sexisme » : approuvé à la majorité moins 1 abstention et 1 contre - Application saison 2023/2024

Vœu n°4 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Afin de continuer la structuration de nos offres de pratique et de garantir une qualité au niveau de l'encadrement des équipes féminines évoluant sur un niveau D1 ; nous souhaitons à l'image de ce qui est fait avec les garçons en Senior D1 ; U20 D1 ; U17 D1 et U15 D1 mettre en place des obligations d'encadrement.

La proposition :

Poule senior féminine D1 :

L'éducateur/trice de l'équipe doit être titulaire du CFF3 et d'une licence Educateur/trice Fédéral(e) ou du future CFI Séniors (Certificat fédéral Initiateur Seniors).

Présence obligatoire lors des matchs (inscrit sur la feuille de match).

Dérogations : elles sont étudiées et accordées par la Commission d'Encadrement Technique du District (sous-commission de la Commission Technique et des Jeunes). Le club qui sollicite une dérogation doit le faire par écrit 60 jours au plus tard après la première journée de championnat.

Dérogations pour le club : le club accédant en D1 peut être autorisé sur demande écrite auprès de la Commission technique et des jeunes du District à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un CFF3 ou CFI



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Seniors si l'éducateur/trice qui a fait accéder son équipe reste l'éducateur/trice de celle-ci. Cette disposition n'est valable qu'une saison.

Il s'agit de mesures incitatives visant à un meilleur encadrement des équipes du DLR. Les éventuelles sanctions sont fixées par le Comité Directeur.

Vote pour les obligations des Clubs en Féminines Seniors D1 : approuvé à la majorité moins 13 abstentions et 3 contres - Année probatoire 2023/2024 sans sanctions et application 2024/2025

Vœu n°5 - Présenté par la Commission de Discipline

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Modifications du Règlement financier du DLR :

- Créer une amende pour match arrêté : 150 €
- Créer une amende pour mauvais comportement des licenciés : 120 € - Montant équivalent à l'amende actuelle pour mauvais comportement des supporters et mauvaise police des terrains
- Retirer la mention « autres ... » dans la catégorie Mauvaise police des terrains
- Mise en place d'une fourchette concernant l'amende pour mauvaise police des terrains en fonction de la gravité de 100 € à 300 € selon la gravité
- Créer une amende par point de pénalité retiré : 55 €
- Créer une amende pour l'absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission : 33 €

Vote pour la modification du Règlement financier : approuvé à la majorité moins 10 abstentions et 7 contres - Application saison 2023/2024

Vœu n°6 - SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Avis favorable de la Commission des Coupes et du Comité Directeur du 22/05/23

Vœu visant à modifier légèrement le Règlement Sportif de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors Féminines (appelée Coupe Vial). Notre vœu de modification porte sur le point suivant :

« Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en Championnat National où Régional ne pourra participer à la Coupe de Lyon et du Rhône ».

A l'époque où ce point de règlement a été validé, il y avait de manière sûre un fort écart de niveau entre les équipes de niveaux régional et départemental.

Toutefois cet écart de niveau s'est fortement réduit ces dernières années, et ce point de règlement est extrêmement restrictif pour les équipes « Réserves » qui s'engagent sur la compétition. Du même coup les équipes « Réserves » s'engageant en Coupe Vial se retrouvent dans l'obligation d'aligner une équipe plus faible que lors des rencontres de championnat.

Cette compétition débutant au mois de décembre, tous les clubs de niveau régional ont déjà joué environ 8 rencontres de championnat régional, et plus pour les tours suivant de Coupe. Notre souhait n'est pas de créer un déséquilibre dans le niveau des équipes sur les rencontres de coupe en faisant participer une équipe qui n'aurait pas le visage d'une équipe de District.

Mais depuis plusieurs saisons, il nous est devenu très complexe d'arriver à trouver suffisamment de joueuses pour jouer les différents tours coupe à partir de fin janvier.

Il est très régulier que des joueuses n'ayant pas forcément le niveau régional soient appelées en tant que remplaçantes et aient 15 à 30 minutes de temps de jeu par match. Même si une rotation peut exister au niveau de ces joueuses nous nous retrouvons énormément contraints par cette restriction et cela nous amène à présenter une équipe moins compétitive que lors des rencontres de championnat départemental de notre équipe « Réserve ».

A titre d'exemple, à l'heure actuelle (début mai), nous nous retrouvons avec 6 joueuses qui ne sont pas du tout des cadres en équipe régionale et qui ont joué entre 6 et 9 rencontres avec un temps de jeu très réduit. Elles ne peuvent



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

plus participer à cette compétition de niveau départemental alors qu'elles ont joué plus de matchs en équipe Départementale.

Ne serait-il pas possible de modifier ce point de règlement afin que ce dernier soit le même que pour les championnats Séniors Féminins ?

A savoir, l'Article 10.B des règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône :

1. Clubs dont les équipes jouent en District : les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de TROIS joueurs ayant disputé plus de CINQ matches de championnat en équipe(s) supérieure(s).
2. Clubs ayant une ou plusieurs équipes en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de TROIS joueurs ayant disputé plus de CINQ matches de championnat en équipe (s) supérieure (s). Parmi ces joueurs, UN seul pourra avoir fait plus de DIX matches en championnat de ligue. Toutefois la restriction d'un seul joueur ayant effectué plus de DIX matches ne concerne que les championnats Seniors masculin et féminin.
3. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, disputée par l'une des équipes supérieures de son Club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football) étant précisé que cette règle s'applique, pour le District de Lyon et du Rhône de Football, aux matches disputés le week-end (c'est-à-dire du vendredi au dimanche + les lundis fériés y compris Pentecôte.)
4. Participation à plus d'une rencontre (voir article 151 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football)

Afin de ne pas voir fausser le niveau sur les derniers tours de cette compétition, vous pouvez apporter une restriction supplémentaire au niveau du paragraphe 2 de l'article 10.B des règlements sportifs du District de Lyon et du Rhône, en apportant une restriction en autorisant aucune joueuse ayant fait plus de DIX matches en championnat de ligue.

Vote pour la modification du Règlement sportif de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors Féminines : approuvé à l'unanimité moins 8 abstentions - Application saison 2023/2024

Vœu n°7 - VETERANS COLOMBIER SAUGNIEU

Avis défavorable du Comité Directeur du 22/05/23

« A la date de ce 12 mai le championnat vétérans est composé de 6 poules de 9, 10 ou 11 équipes alors que le calendrier est basé sur des poules de 12.

Automatiquement chaque équipe selon la poule a 2, 4 ou 6 journées dans la saison sans jouer sans compter les 16 forfaits de cette saison.

Nous proposons de réduire à 5 poules de 12 équipes soit 60 équipes le futur championnat 2023/2024.

Il peut y avoir 61 équipes, donc une poule de 13

Mais il peut y avoir également que 59 équipes voir moins.

Cela faciliterait déjà la composition des poules où nous voyons des équipes changer de poule (poule de 10 qui passe à 9 et l'autre poule de 10 qui passe à 11).

Dans le cas d'une demande de changement de poule, une fois les poules faites en début de saison par la commission des compétitions, il faudrait l'accord de d'une autre équipe pour valider ce changement.

Exemple : une équipe de la poule A veut aller dans la poule B, il faut qu'une équipe de la poule B veuille aller dans la poule A.

Il faut néanmoins que les poules restent faites en priorité avec les équipes du même groupement pour éviter des déplacements trop importants. »

Vote pour la modification du championnat Vétérans : refusé à la majorité



Remise de récompenses

Tout d'abord le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Henri KESISIAN pour toutes ces années de présidence à l'AS MONTCHAT. Un film de quelques minutes lui est dédié.

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre une plaquette offerte par le District.

Le Président Arsène MEYER remet ensuite la plaquette anniversaire au Club de MIONS pour les 50 ans du Club.

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant les Clubs pour leur présence.



RAPPORT MORAL

RAPPORTS DES COMMISSIONS

SAISON 2022/2023



RAPPORT MORAL 2022/2023

L'année 2022 s'est vu sortir du COVID en espérant que nous n'y retournions jamais.

Un retour en arrière permet de parcourir les rapports d'activités de nos commissions et de dresser un bilan ; on peut se satisfaire de l'activité dense que propose notre district ce qui témoigne l'énergie qui est mise à disposition de notre football, de nos clubs.

Ainsi, nous avons achevé cette saison avec 59223 licenciés ce qui nous a hissé sur la plus haute marche du podium national une première pour notre district. Cela a été possible grâce au travail des Clubs, un grand merci à vous. Cette progression nous permet d'être très optimiste pour la saison 2023/2024, mais rien n'est encore gagné, nous allons continuer de vous accompagner pour garder ce cap.

Le Comité directeur avait décidé de lancer une opération « CAP OU PAS CAP », opération qui a débuté le 1^{er} juillet 22 pour se terminer le 31 octobre. L'objectif étant de récompenser les Clubs qui ont lancé de nouvelles équipes Seniors, Futsal, Féminines, et continuer à développer les licences Volontaires. Les clubs lauréats se sont vu remettre des bons d'achat allant de 150 € à 400 € chez notre partenaire NIKE EKINSPORT.

Dans le but de nous rapprocher du zéro papier, nous avons opté d'informatiser les feuilles de matchs pour la catégorie Foot Loisirs. Depuis la saison 2022/2023 la feuille de match est informatisée. Une formation a été dispensée au district pour les nouveaux utilisateurs.

Le Club des 1000, géré de main de maître par Denis Dupont et la commission sponsoring et mécénat, compte en cette fin de saison 2022/2023 70 partenaires et mécènes. Leur soutien avait permis de contribuer au redémarrage du football amateur après la pandémie et les fonds récoltés ont aidé cette saison écoulée au développement du football adapté.

Grâce entre autres à ce soutien mais également au travail de la Commission Le Foot Ensemble du District, en collaboration avec la Commission Technique et des jeunes et le CDSA du Rhône (Comité Départemental Sport Adapté), le FOOT ADAPTÉ commence à briller dans notre Département. Des Tournois sont organisés tout au long de l'année. Enfin, pour terminer, l'ombre noire à cette activité est la recrudescence des incivilités, des intimidations, des violences qu'elles soient verbales ou physiques.

Il est inadmissible de voir encore des comportements RACISTES, AGRESSIFS, DISCRIMINATOIRES ET PROVOCATEURS. Il est insupportable d'assister à des envahissements de pseudo spectateurs qui viennent frapper des joueurs, éducateurs pendant les rencontres ou des joueurs qui violentent des arbitres.

Il est intolérable de constater que des parents franchissent la barrière pour rentrer sur le terrain, lors de rencontres de football d'animation.

D'ailleurs, en mars dernier notre Comité Directeur avait décidé de prendre des mesures drastiques, avec notamment la mise hors compétition de toute équipe qui sera prise en flagrant délit de bagarre provenant tant du terrain, que de l'entourage, de doubler les sanctions disciplinaires dues à des comportements agressifs, de retirer 3 points pour tout rapport d'officiel constatant des propos racistes, de mettre hors compétition l'équipe qui menace ou agresse un officiel.

Même si l'on a pu constater une baisse de ces comportements, il n'en reste pas moins qu'à notre goût c'est encore trop élevé.

Alors Mesdames, Messieurs, nous sommes tous concernés, aussi il est indispensable de vous rappeler qu'une prise de conscience collective doit être prise rapidement pour irradier ce phénomène qui gangrène notre football et le met en danger ? A terme combien de temps trouverons-nous encore des personnes bénévoles motivées et passionnées pour donner de leur temps, ou encore trouver et former des arbitres qui sont victimes de violences, d'injures ? A vous de voir...

Je vous remercie.

Martine GRANOTTIER
Secrétaire-Générale Adjointe



COMMISSION MEDAILLES

Président : Serge GOURDAIN

Membres du CD : Roland BROUAT - Éric GRAU - Alain RODRIGUEZ

Membres : Charles CHERBLANC - Séverine BLANC

17 janvier 2023 – Remise des médailles Jeunesse et Sports au district.

28 mars 2023 - Réunion de validation des demandes de Médailles Fédérales, de Ligue, du District, et des clubs.

134 médailles ont été attribuées comme suit :

- 22 médailles Jeunesse et Sports dont 1 d'or, 5 d'argent, 16 bronzes
- 2 médailles Fédérales d'argent
- 18 médailles de Ligue dont 2 d'or, 5 de vermeil et 11 d'argent
- 92 médailles du district de Lyon et du Rhône 4 d'or, 14 de vermeil et
- 74 d'argent

29 juin 2023 - Soirée de remise des médailles au siège du District.

Du 1 au 7 septembre 2023 - Remise des médailles dans les groupements du District.

5 Plaquettes d'anniversaire de club remis à l'AG du DLR le 19 novembre 2022 à Albigny sur Saône.

1 Plaquette remis à monsieur **André QUENEL** pour le remercier du travail accompli dans le football et pour notre district.

1 Plaquette remis à monsieur **Henri KESISIAN** pour le remercier du travail accompli dans le football et pour notre district.

COMMISSION SPONSORING / MECENAT

Président : Bernard COURRIER

Membres du Comité Directeur : Lakhdar TOUATI, Serge GOURDAIN, Roland BROUAT

Membres représentant les clubs : Denis DUPONT – Anne Lise RICHARD – Benoit SUBRIN – Lionel TOUZET – Zachary BRITHMER

L'activité a essentiellement été animée par le travail de recherche de partenaires et mécènes de Denis DUPONT. Des contacts ont également été donnés par des membres du CD et des bénévoles que nous remercions vivement.

Pour la saison 2022/2023, le club des 1000 compte 75 partenaires ou mécènes pour un en cours approximatif de 110 000 €. C'est une excellente progression !

Par rapport à la saison précédente, nous avons perdu 10 partenaires/mécènes, en revanche 25 nouveaux ont intégré le club des 1000 – un a baissé sa participation (VIT EXPRESS) et deux l'ont augmenté (GEMME CONCEPT et LALOUANI Peinture).

Le challenge des buteurs de D1 a été repris par la société PAPREC pour la prochaine saison.

IDEAL PNEUS reste le partenaire du football féminin, avec le naming du championnat de D1 et le challenge des buteuses

Les partenaires des Coupes de Lyon et du Rhône de Football Seniors restent fidèles : CREDIT AGRICOLE, 6ème Sens et BML ainsi que le District et EKINSPORT

Les dons récoltés cette saison ont permis d'alimenter le football amateur en général et le football adapté ainsi que le football féminin en particulier (objets de la collecte)



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Plusieurs actions ont été menées pour animer et fidéliser les partenaires :

une visite du stade de l'Olympique Lyonnais, GROUPAMA STADIUM

une soirée « partenaires » organisée au GROUPAMA Stadium

un challenge en 6 étapes autour des nouvelles pratiques. 35 équipes y participé cette saison et le vainqueur est : JEFF Nettoyage – Comptoir des Fers

L'annuaire « club des 1000 » va être édité pour la 3^{ème} saison. Il reprend le pédigrée et l'activité de tous. Il sera édité à 150 exemplaires.

Un panneau mettant en valeur tous les partenaires est visible dans le hall du district

Il est intéressant et encourageant de constater que les premières interactions entre partenaires ont vu le jour...

Un objectif pour la saison prochaine : atteindre les 100 partenaires/mécènes.

Concernant la partie Communication, Denis DUPONT fourni 4 articles par semaine pour le site : deux pour le site dont un match week-end et deux pour le PV.

Les Clubs apprécient d'être mis à l'honneur chaque week-end sur une rencontre.

En moyenne, chaque semaine une vingtaine d'informations sont diffusées sur les réseaux sociaux concernant les clubs, des événements du district ou encore de la FFF.

Denis DUPONT gère également toute la partie réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn).

Zachary BRITHMER, apprenti en communication au District, s'occupe lui de toute la partie communication visuelle du District.

COMMISSION FORMATIONS

Président : Bernard COURRIER

Membres du Comité Directeur : Serge GOURDAIN, Joseph INZIRILLO, Lakhdar TOUATI, Gilles PORTEJOIE

Membres : Anne Lise RICHARD, Robert DI RIENZO, Benoît SUBRIN, Alain BARBIER

La Commission FORMATIONS, composée de membres du Comité Directeur et de représentants des clubs, a pour mission d'aider les clubs à mieux comprendre les règlements, d'assister les nouveaux Présidents à mieux connaître les rouages des institutions et de créer et développer toutes formations utiles aux clubs, aux bénévoles ou aux élus du CD...

Cette saison la Commission a échangé dans une dizaine de clubs autour des règlements sportifs, en soirée et même le dimanche matin ! (Saint Genis Laval, Franc Lyonnais, USVJ, SNI et ses voisins, Bron, Cascol, Denicé, Vienne)

Une vingtaine de clubs sont intéressés pour participer et des dates doivent être trouvées. Le premier de la saison sera La Muroise, en octobre !

Les nouveaux Présidents des années COVID ont été informés au GROUPAMA Stadium le 1^{er} octobre 2022, d'autres le seront prochainement, ayant été reçus au District le 11 septembre 2023 pour faire connaissance...

Les partenaires ont été initiés aux arcanes du District le 24 avril 2023

Merci à toute l'équipe pour sa motivation !



COMMISSION MEDICALE

Depuis la dernière assemblée générale la Commission Médicale a effectué ses tâches statutaires. On les rappelle ci-dessous :

Activité standard

-Maintenance des relations privilégiées avec les arbitres

Le président de la commission médicale a participé à l'AG des arbitres à St Martin en Haut et pris la parole en rappelant l'importance de bien remplir les documents médicaux d'arbitrage et en précisant le pourquoi des nouvelles règles nationales (trop d'accidents d'origine cardiaque).

-Contrôle des visites médicales des arbitres

La commission médicale nationale a renforcé les règles sur le plan cardiologique et le ministère des sports a modifié la fréquence des visites, le tout selon l'âge.

On rappelle rapidement, de façon simplifiée, ces règles :

*Pour les arbitres de moins de 18 ans :

Pas de contraintes cardiaques ; un QS (questionnaire sport) avec des réponses toutes négatives suffit,

*Arbitres de 18 à 34 ans :

-fournir un ECG (électrocardiogramme) ; une fois suffit

-fournir un DMA (dossier médical arbitrage) tous les 3 ans, et un QS négatif les autres années,

* Arbitres de plus de 35 ans :

-fournir un ECG tous les 5 ans,

-fournir un DMA tous les ans,

-fournir un test d'effort tous les 5 ans,

Pour plus de 2 facteurs de risque, et plus de 51 ans, il faut fournir un ECG chaque année.

Dans tous les cas, il faut aussi fournir une échographie cardiaque (une fois par carrière). Comme on le voit, le contrôle de toutes ces conditions demande « un certain temps » et il a rendu cette tâche (dévolue à la commission médicale) très chronophage ; l'aide du secrétariat n'est pas de trop.

La responsabilité du District peut être engagée si le dossier est incomplet, surtout si un accident médical arrive à un arbitre.

-Contrôle des visites médicales « spéciales » (sur classement, sous classement, arbitres ...). Il faut gérer, en central, les dossiers médicaux qui sont transmis au District puis à la Ligue.

-Contacts avec la LAuRA-Foot pour une bonne coordination de l'action médicale au niveau régional ainsi que les agréments de médecins. Le médecin régional a changé, le Dr Duperron du Centre Médico-Sportif de Gerland est le nouveau médecin régional.

-Participation aux réunions du Comité Directeur du District pour apporter le point de vue médical et suivre la vie du District.

-Reconduction et mise à jour de la liste des médecins agréés par la FFF (au niveau du district), puisque le district est le premier niveau.

-Passages réguliers du médecin élu, au district, les lundis, pour se tenir au courant des informations, pour prendre les décisions ponctuelles relevant de sa compétence, et pour marquer la présence médicale dans la famille du foot,

Opération sports-études

Le suivi des élèves en Sport-études football, avec les établissements agréés par le District, a repris. L'opération est financée par le district. Le suivi est réalisé par des médecins de la Commission. Elle donne lieu à un compte-rendu final qui est distribué aussi aux instances, départementales (district), régionale (ligue), et nationale (fédération). On notera qu'il y a plus de 700 élèves en sport-études pour notre district ; c'est très encourageant, mais il faut assurer, financièrement et en médecins.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Il faut noter que, compte tenu de la diversité et de l'étendue de notre département et de la métropole, ainsi que du souhait que cette action se passe dans les établissements scolaires, il a fallu une forte motivation des médecins de la Commission Médicale pour que cette action soit menée à bien et on remercie les médecins qui y ont participé.

L'action a été coordonnée par le président de la commission médicale, en relation avec l'équipe technique du district, notamment Benoît Subrin, et un rapport final a été établi. Actuellement, l'action est reprise par Sébastien Dodille. Pour la saison 2022-2023, 146 élèves ont été examinés.

Réunion de la commission médicale

Cette réunion a eu lieu au printemps (10 mai 2023), et près de 20 médecins et membres du Comité Directeur y ont participé. Le président Arsène Meyer a accueilli les participants et il a participé aux travaux. La dominante, pour cette année, a été la gêne respiratoire notamment à l'effort, notamment des sportifs, avec l'invitation d'un spécialiste (Dr Maxime Pingon, du service d'explorations fonctionnelles de l'hôpital de la Croix-Rousse) qui a fait forte impression.

Actions avec la Ligue

Il y a eu une présence médicale et kiné permanente et obligatoire, lors des stage nationaux des U17 (féminin et masculin) qui ont eu lieu à Lyon (Février et Avril 2022) deux fois, sur 4 jours. La surveillance a été assurée à 50% par le District et 50% par la Ligue.

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Président : Patrick PINTI

Vice-président : Lucien VITALI

Membres du CD : Christian BOURLIOUX - Bernard BOISSET - Charline LABROUSSE

Membres : Paul BARONNIER - Jean François BLANCHARD - Bernard CAVALLAZZIO - Jean Noël FAUCON - Jérôme HERNANDES - Alain MONTEIL

Ce rapport d'activité est dédié à la mémoire de **Bernard CAVALLAZZIO**, membre de la commission.

Dossiers classés :

Brevenne : 19 visites de terrain

Beaujolais : 18 visites de terrain

Saône Métropole : 6 visites de terrain

Lyon Métropole : 13 visites de terrain

Vallée du Rhône : 14 visites de terrain

Dossiers en cours : (1^{ère} visite)

Brevenne : 5 dossiers

Beaujolais : 1 dossier

Saône Métropole : 2 dossiers

Lyon Métropole : Néant

Vallée du Rhône : 4 dossiers

Visites conseilles Mairies et clubs :

Nous avons réalisé sur l'ensemble du District 24 visites conseils pour de futur projet ou d'amélioration des infrastructures.

Eclairage :

Brevenne : 8 classements

Beaujolais : 9 classements

Saône Métropole : 4 classements

Lyon Métropole : 2 classements

Vallée du Rhône : 10 classements

Conclusion :

Nous avons réalisé 139 visites dans le District de Lyon et du Rhône qui se décomposent :

70 visites de terrains

12 dossiers en cours

24 visites conseils



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

33 visites éclairages

14 dossiers FAFA

Une saison bien chargée en diverses actions permettant de mettre aux normes et de valider l'ensemble des installations sportives de notre District pour une bonne pratique des compétitions que nous organisons.

L'objectif étant d'être à jour à la fin du mandat de Juin 2024.

Nous avons anticipé les classements des terrains classés d'offices en juillet 2015 ayant pour échéance 2025, nous avons bien fait puisque la réunion de la CRTIS et des CDTIS de la Ligue a demandé à chaque District d'anticiper les classements de ces terrains 2015 pour la fin du mandat.

L'objectif de cette période hivernale est de classer les gymnases de notre District.

COMMISSION DES COUPES

Président : Bernard COURRIER

Membres du Comité Directeur : Lakhdar TOUATI, Serge GOURDAIN, Roland BROUAT

Membres représentant les clubs : Robert DI RIENZO – Maurice MOURROZ – Gabriel FAVRE – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Virginie LAGRANGE – Farid BEN FARAH - et bien d'autres qui nous aident lors des matchs

Une mention toute particulière pour Anne Lise, Martine, Gilles et Hocine...

Notre commission organise et anime les coupes de Lyon et du Rhône pour les catégories U15, U17, U20, Seniors, Vétérans, Féminines VIAL.

Elle vient aussi en appui pour les 5 groupements, le Futsal, le foot Loisirs et le foot Entreprises notamment pour la gestion du matériel, maillots et ballons.

Nos partenaires jusqu'à la fin du mandat sont le CREDIT AGRICOLE, 6ème SENS IMMOBILIER et BETON DES MONTS DU LYONNAIS.

Notre équipementier pour tous les produits NIKE est EKINSPORT.

Nous avons, au cours de la saison écoulée, mis à plat les activités de la commission et le fruit de nos travaux a été présenté au Comité Directeur et aux clubs... Il a été proposé et voté la suppression des prolongations dans toutes les coupes.

Notre activité est au plus haut en début de saison avec la gestion des inscriptions, les tirages et l'organisation des premiers tours. Nous recherchons ensuite les sites des phases finales et visitons les installations retenues parmi les clubs candidats et préparons ensemble les cahiers des charges nécessaires à une parfaite organisation de ces moments de fête.

Nous sommes toujours en recherche de personnalités pour les tirages à partir des 1/32èmes et de sites accueillants pour les phases finales.

Les lauréats des coupes de la saison 2022-2023 sont les suivants :

Seniors : SPORTING NORD ISERE (BELLEROUCHE finaliste)

Féminines VIAL : SUD LYONNAIS (COLOMBIER finaliste)

Vétérans : CHAPONOST (LYON CROIX ROUSSE finaliste)

U20 : FC MENIVAL (MEGINAND finaliste)

U17 : CHASSIEU DECINES (FC NEUVILLE finaliste)

U15 : GOAL (CHANDIEU HEYRIEUX finaliste)

A noter que pour la saison à venir, 2 autres coupes seront créées avec l'arrivée des U18F et U15F

A bientôt sur les terrains



COMMISSION PSEM

Présidente : Martine GRANOTTIER

Secrétaire : Lucien SINA

Membre représentant des clubs : Laurent COSTANZA

Membres du Comité Directeur : Bernard BOISSET - Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN - Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO

CONTACT - Adresse email : psem@lyon-rhone.fff.fr

Cette nouvelle saison sportive a été moins impactée par la crise sanitaire que la saison précédente ce qui a permis de reprendre une activité normale tout en veillant néanmoins que les gestes barrières soient respectés dans les clubs.

La Commission PSEM se réunit tous les lundis à partir de 14h30 pour faire le point de l'activité footballistique du week-end écoulé. Elle gère ainsi les différents conflits qui lui sont remontés (clubs, joueurs, dirigeants, supporters, arbitres, délégués, mairies.) ce qui déclenche des auditions pour tenter de régler les « incidents » et rappeler aux acteurs concernés les valeurs qui doivent être transmises par la pratique du sport incluant les notions d'équité, d'esprit sportif, de sécurité et bien d'autres. Elle veille à ce que la feuille de route mise en place soit appliquée lors des rencontres.

Elle propose aussi la préparation de matchs dits « à risque ».

Elle assume également la désignation des délégués surprises puis analyse chaque rapport toujours dans un but d'aider et accompagner les clubs.

Elle suit aussi les clubs désirant fusionner entre eux en les accompagnant tout au long du process et permettant ainsi le lien entre les mairies mais aussi la LauraFoot, et ce toujours dans un but de réussite.

A mi-saison, elle analyse tous les cartons rouges distribués aux équipes toutes catégories confondues et accompagne ceux dont le quota atteint 4 cartons rouges ou plus. Elle réunit ainsi les clubs concernés pour trouver ensemble des solutions pour tout mettre en œuvre afin de terminer la saison sans dépasser les 8 cartons rouges.

Ainsi, cette saison 2022/2023 - la commission PSEM a reçu et traité :

- 198 Rapports de délégués - surprise.
- 51 Courriers de clubs
- 42 Rapports d'Arbitres ou délégués officiels
- 49 convocations ayant amenées 24 auditions – clubs – dirigeants - éducateurs.
- 3 préparations de match
- 3 Dossiers de fusion
- 7 Réunions Sécurité
- 1 visite club



COMMISSION ETOILES

Président : BOISSET Bernard

Vice président : Patrick PINTI

Secrétaire: LABROUSSE Charlaïne

Les Membres Elus au Comité Directeur (par ordre alphabétique) : BROUAT Roland – Bernard COURRIER – Annick DI STEFANO - GRANOTTIER Martine

Les Membres Bénévoles (par ordre alphabétique) : BARNOUD Dominique - BURDIN Michel - RAVE Guy – VITALI Lucien.

Une petite pensée pour notre ami Bernard CAVALLAZIO qui vient de nous quitter.

PETIT APARTÉ CONCERNANT LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DES CLUBS

Les bénévoles sont nombreux, nous nous en réjouissons et nous les félicitons. Malheureusement, trop peu avaient une licence de dirigeant, mais la création de la licence dirigeant volontaire a permis à ces derniers de s'intégrer au sein du club, d'avoir en plus une marque de reconnaissance et d'être couvert en cas d'accident.

77 clubs ont retourné le questionnaire afin de participer à la campagne bi-saison 2022-2023 du « Dispositif Étoiles ».

NOUS LES FÉLICITONS ET LES REMERCIONS TRÈS SINCÈREMENT.

Après totalisation des points du Questionnaire et analyse (réunion du 30 juin 2023) du comportement pendant la saison (PV de la PSEM et de la Commission de Discipline), ces clubs ont obtenu, suite sanction pour certains, un nombre d'étoiles compris entre 0 et 5.

Le classement pour la 1^{ère} saison (2020/2021) de la Campagne 2020-2022 est :

0 étoile	=	1 club plus tous les clubs n'ayant pas répondu
1 étoile	=	7 clubs
2 étoiles	=	49 clubs
3 étoiles	=	13 clubs
4 étoiles	=	5 clubs
5 étoiles	=	2 clubs

Nous encourageons les clubs à participer au « Dispositif Etoiles ».

Une croix dans la case « OUI » ou « NON » pour répondre aux questions posées et le document est rempli.

Pas de commentaires ou de justifications à donner ! C'est simple et cela prend très peu de temps !

Chères Dirigeantes, Chers Dirigeants, faites cette démarche, svp, elle est importante !

Elle vous permettra d'évaluer le niveau de votre club, ainsi que ses lacunes, en ce qui concerne la PREVENTION / SECURITE.

Nous comptons sur vous, Présidentes et Présidents de club, pour qu'un maximum d'entre vous ait le réflexe « Dispositif Étoiles ».

Les membres de la Commission Etoiles et son Président souhaitent à l'ensemble des clubs rhodaniens une très belle saison footballistique.



COMMISSION DE DELEGATION

Président : Gilles PORTEJOIE

Membres : Christel DELATTRE - Nathalie BOUVARD - Hocine KEROUANI

790 matchs ont vu la présence d'un délégué officiel lors de la saison écoulée dont 259 rencontres couvertes par des délégués « surprise ».

Saison 2022/2023

- Demande Club + Groupement : 153
- Discipline + PSEM + Sportive : 44
- Nombre de rencontres officielles : 520
- Nombres de rencontres surprises : 270
- Total sur la saison : 790

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Bernard COURRIER

Membres du Comité Directeur : Lakhdar TOUATI, Christophe MORCILLO, Roland BROUAT

Membres représentant les clubs : Jean Luc BALANDRAUD, Antoine MONTERO, Fabien CATAFORT, Mahmoud MARZOUKI, Gérard PIEGAY, André TOLAZZI, Georges VASSIER, Ouardia HAMRAHOU, Linda ABBES CHRISTIN

La Commission des REGLEMENTS, composée de membres du Comité Directeur et de représentants des clubs, juge toutes les réclamations afférentes au District, excepté les réserves techniques se rapportant à l'arbitrage (article 4.14 des RG du District)

Cette saison la Commission a traité 278 affaires (253 pour n-1), a géré plus de 300 mails et répondu à plus de 110 appels téléphoniques.

Sur ces 278 affaires, 180 sont avant match et 48 après match, 35 concernent des joueurs suspendus, 22 dossiers ont été transmis à l'APPEL et confirmés en majorité

Le nombre des réserves aboutissant à des sanctions reste stable à environ 1/3 du total

Merci à l'équipe pour sa motivation !



COMMISSION DE DISCIPLINE

1/ Sa composition (15 membres) dont :

4 membres du Comité Directeur – 1 membre représentant les Arbitres -1 membre représentant les Educateurs – 6 membres représentant des Clubs, 2 Instructeur et 1 Juriste

2/ Son activité (avec comparatif saison 2021-2022) :

Le secrétariat du DLR a géré 15 586 dossiers soit une augmentation de (+ 4,05 %) par rapport à la saison précédente et de (+ 15,49%) par rapport à la saison N-2. Les dossiers se répartissant comme suit :

- Cartons Jaunes : 13 175 (+ 2,81 %) Dont 349 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 1,67%)
- Cartons Rouges : 1 279 (+ 38,57 %) Dont 103 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 35,52%)
- Cartons Blancs : 1 132 (- 9,63 %)

La C. D. de Discipline a traité : 150 Dossiers (+ 48,51%) se décomposant comme suit :

- 108 Instructions
- 42 Comparutions

Soit autant d'auditions qui se sont déroulées les lundis et les mercredis au siège du DLR.

Répartition par catégories :

U12/13: 4 U14/15 :20 U16/17: 26 U18/19/20: 13 Seniors: 70
Vétérans : 5 Fem : 2 Futsal : 10 Arbitre : 0 Dirigeant : 0

3/ Le bilan de la saison

La commission a noté cette saison une forte augmentation des cartons rouges liée essentiellement a beaucoup d'incivilités à destination des officiels (arbitres ; délégués), nous remarquons une stabilité des cartons jaunes notamment à l'encontre des éducateurs et dirigeants et une légère baisse des cartons blancs.

A noter la décision du Comité Directeur du 20/03/2023 décidant de durcir les sanctions suite à certains comportements répréhensibles qui s'est traduit par 11 équipes qui ont été mises hors compétitions.

Pour l'instant seules deux équipes ont saisi le CNOSF

En ce qui concerne les auditions, il y a une forte augmentation par rapport à la saison précédente (+30%), notamment sur les Séniors alors que cette catégorie était en baisse constante sur les années précédentes.

Nous constatons aussi beaucoup de matchs arrêtés sur la fin de saison, liés à la décision prise par le CD. Contrairement à la saison dernière, c'est sur la catégorie U16/U17 qui a occasionné le plus de problèmes.

La Commission regrette toutefois d'avoir eu à traiter des dossiers qui concernent le foot animation et les féminines.

Les perspectives 2023-2024

Aux vues du grand nombres d'incivilités recensés la saison dernière, la commission sera vigilante sur les mauvais comportements à l'encontre des officiels.

Le DLR maintient ses réunions « SECURITE », qui auront lieu cette année dans chaque Groupement.

La Commission de Discipline souhaite une excellente saison 2023/2024 à l'ensemble des clubs, éducateurs, dirigeants et bénévoles et souhaite constater une inversion de la tendance sur les affaires disciplinaires, et donc une prise de conscience de chacun.

LE SANCTIONS DISCIPLINAIRES A L'EGARD DES OFFICIELS ONT ETE AGGRAVES PAR LA F.F.F



AFFAIRES DISCIPLINAIRES - SAISON 2022/2023

108 - INSTRUCTIONS		42 - COMPARUTIONS		CATEGORIES		MOTIFS	
46	MATCHS ARRÊTES	0	MATCHS ARRÊTES	5	VETERANS	46	MATCH ARRETES
12	COMPORTEMENTS ILLICITES	13	COMPORTEMENTS ILLICITES	70	SENIORS	25	COMPORTEMENTS ILLICITES
18	INCIDENTS AV- PM - AM	1	INCIDENTS AV- PM - AM	13	U20	19	INCIDENTS AV- PM - AM
1	INSULTES / MENACES	7	INSULTES / MENACES	26	U17	8	INSULTES / MENACES
3	PROPOS GROSSIERS / BLES.	9	PROPOS GROSSIERS / BLES.	20	U15	12	PROPOS GROSSIERS / BLES.
6	ACTES DE BRUTALITES	7	ACTES DE BRUTALITES	4	U13	13	ACTES DE BRUTALITES
4	CRACHATS	1	CRACHATS	10	FUTSAL	5	CRACHATS
2	JETS D'OBJETS	4	ECHANGES DE COUPS	2	FEMININES	6	JETS D'OBJETS
8	VOIE DE FAIT ARBITRE			0	OBSERVATEUR	8	VOIE DE FAIT ARBITRE
3	MANQUE A L' ETHIQUE			0	ARBITRE	3	MANQUE A L' ETHIQUE
4	FAUSSE FEUILLE / IDENTITE			0	DIRIGEANT	4	FAUSSE FEUILLE / IDENTITE
1	DEGRADATION INSTALL./ VEHICULE					1	DEGRADATION INSTALL./ VOL
108		42		150		150	

Stats Discipline 2022/2023

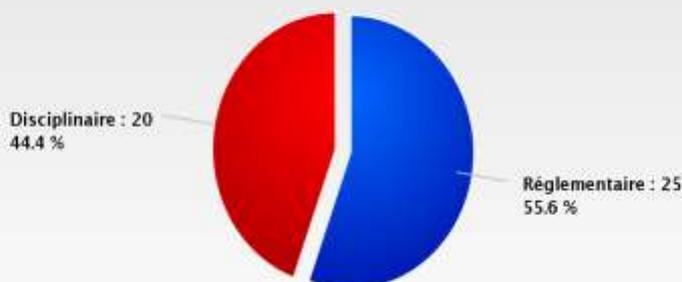


- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12



COMMISSION D'APPEL

Répartition des Appels



La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône est divisée en 2 sous commissions :

LA COMMISSION D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur, d'un représentant des arbitres et de 5 personnalités qualifiées ou représentant de club, soit au total 9 membres.

La commission d'appel réglementaire examine les dossiers d'appel des commissions : règlements, sportive, arbitres, trésorerie... Ses décisions, à la différence de la commission d'appel disciplinaire, sont susceptibles d'un dernier appel en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (L'AuRAFoot).

Président : Christian NOVENT

Vice-Président : Didier HAMON

Membres du Comité Directeur : Mme Annick DI STEFANO, M. Alain RODRIGUEZ

Personnalités qualifiées : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

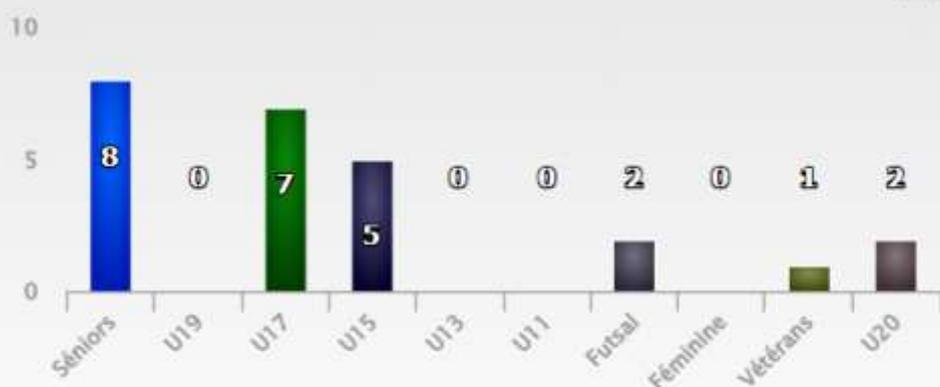
Représentant des arbitres : M. Jean CHAMBOST

25 dossiers ont été enregistrés soit une augmentation de 3 dossiers par rapport à la saison 2021-2022.

3 dossiers ont été annulés à la demande du club appelant.

Les appels réglementaires concernent les catégories suivantes : Seniors : 8 / U17 : 7 / U15 : 5 / Futsal : 2 / Vétérans : 1 / U20 : 2

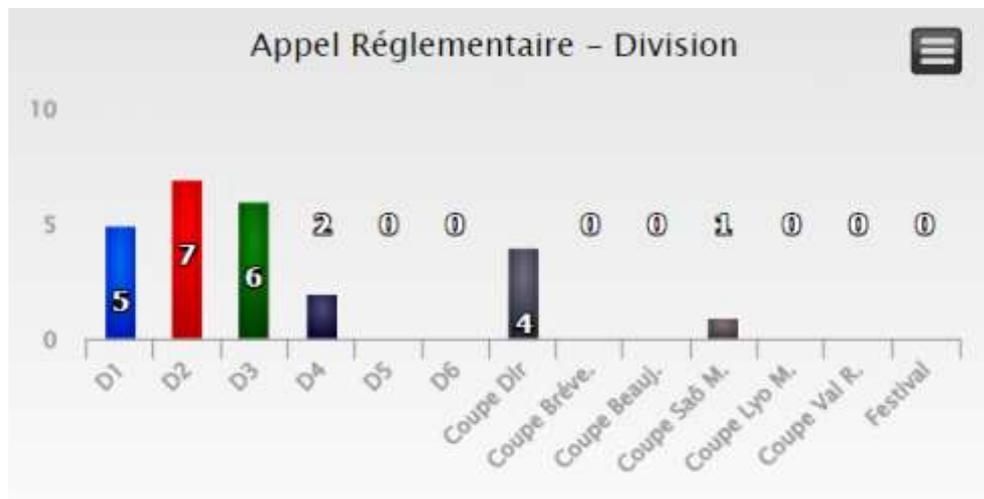
Appel Réglementaire – Catégorie





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Les appels réglementaires concernent les divisions suivantes : D1 : 5 / D2 : 7 / D3 : 6 / D4 : 2 / Coupes : 4 / Groupement : 1

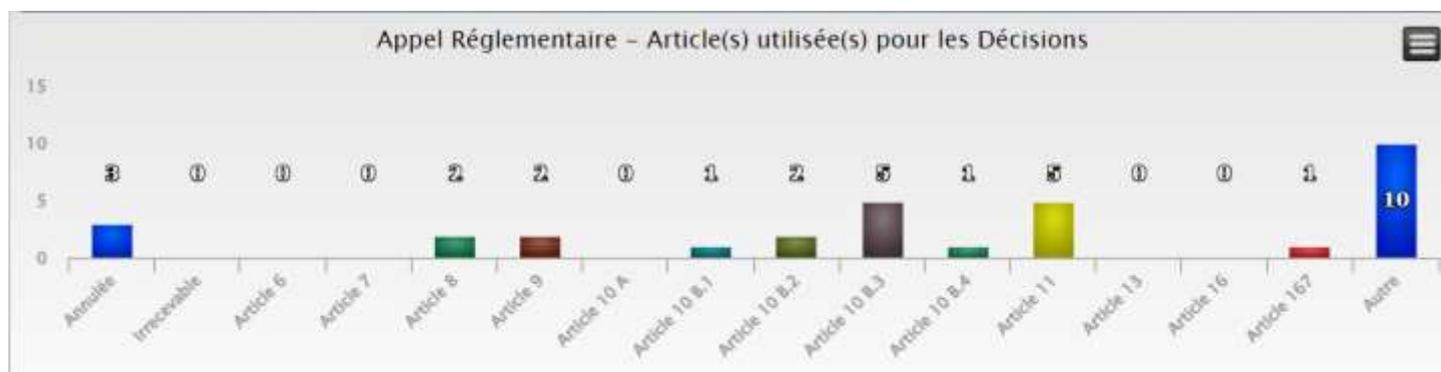
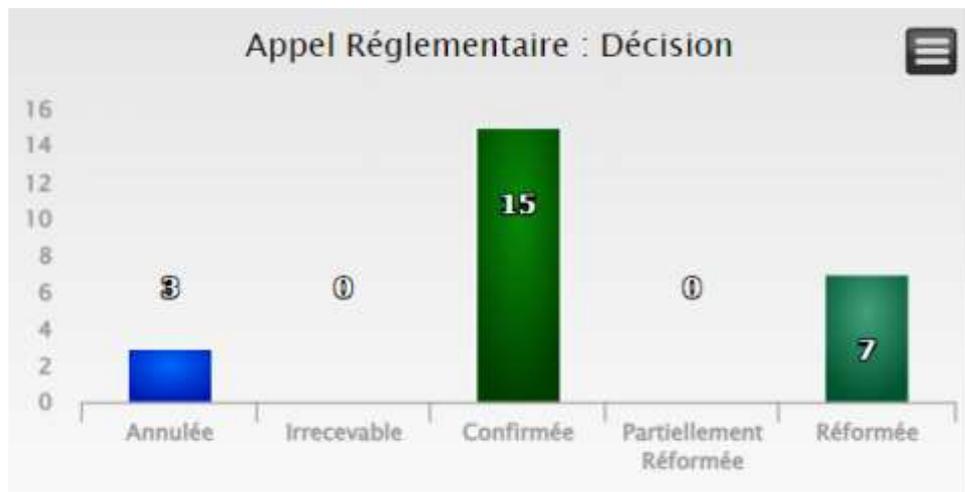


Parmi les dossiers d'appel réglementaire reçus :

15 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1^{ère} instance

7 dossiers où les décisions ont été réformées par rapport aux décisions de la 1^{ère} instance

3 dossiers annulés à la demande du club



Appel(s) en ligue, district

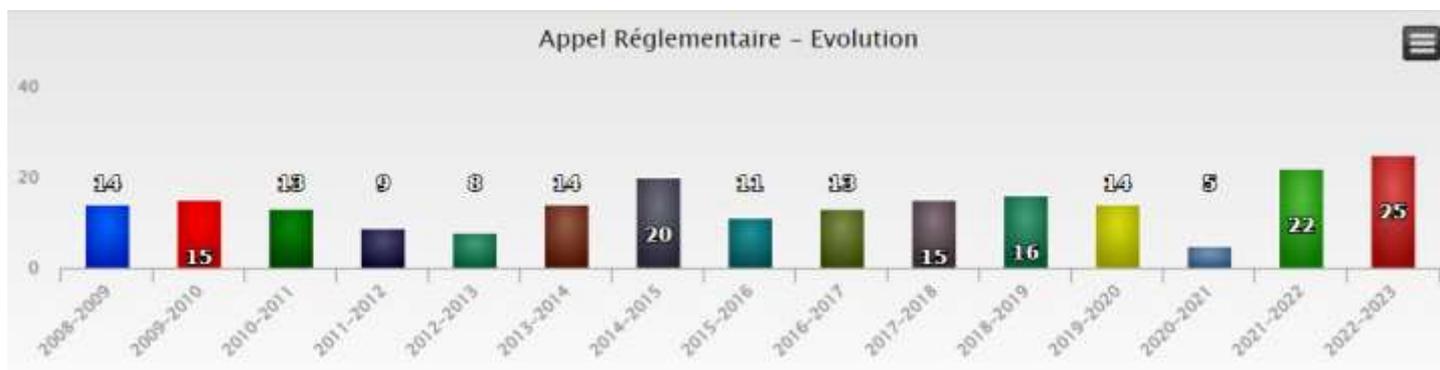
Ne jugeant pas en dernier ressort, certains dossiers de la commission d'appel réglementaire du District de Lyon et du Rhône peuvent faire l'objet d'un appel à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ou d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône.

Pour la saison 2022/2023, 1 dossier a fait l'objet d'un appel en Ligue Auvergne Rhône Alpes. La Ligue Auvergne Rhône Alpes a confirmé la décision de la Commission d'Appel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Pour la saison 2022/2023, 1 dossier a fait l'objet d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône. Le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a réformé la décision de la Commission d'Appel.



LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

La commission d'appel Disciplinaire examine les dossiers d'appel de la commission de discipline dans les conditions suivantes :

- En matière disciplinaire, il n'y a que 2 niveaux de juridiction. La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône juge en dernier ressort les appels concernant des sanctions de la commission de discipline **ne comprenant pas** de suspension ferme égale ou supérieure à 1 an, pas de retrait ferme de point(s), pas de suspension ferme de terrain ou match à huis clos, pas de rétrogradation, pas de mise hors compétitions, pas d'exclusion ou de refus d'engagement, pas de radiation.

- Dans le cas contraire, c'est la commission d'appel de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui doit juger. Si le club ne saisit pas la bonne commission d'appel, son appel est jugé irrecevable.

- Lorsqu'un club fait appel devant la commission d'appel du District de Lyon et du Rhône, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné pouvoir à son Bureau pour également faire appel de la décision de sa commission de discipline, ce qui permet de réexaminer tout le dossier et éventuellement d'aggraver certaines sanctions.

Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur (2 minimum), de 6 représentants de clubs ou autres personnalités qualifiées (3 minimum). Rappelons que lorsqu'elle siège, la commission d'appel disciplinaire doit comprendre une majorité de représentants qualifiés, par rapport aux membres du Comité Directeur.

Président : Christian NOVENT

Vice-Président : Didier HAMON

Membres du Comité Directeur : Mme Annick DI STEFANO, Alain RODRIGUEZ

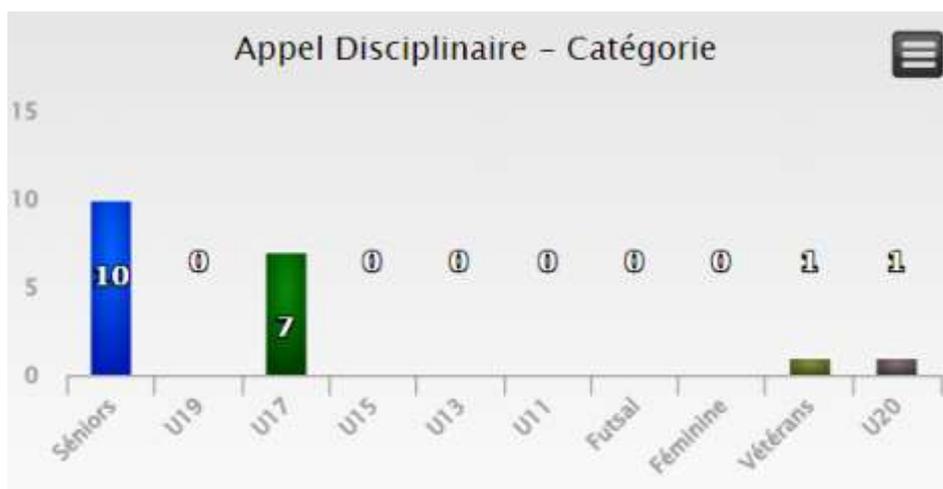
Personnalités qualifiées : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

Représentant des arbitres : M. Jean CHAMBOST

20 dossiers ont été enregistrés soit une augmentation de 2 dossiers par rapport à la saison 2021-2022.

1 dossier a été annulé à la demande du club appelant.

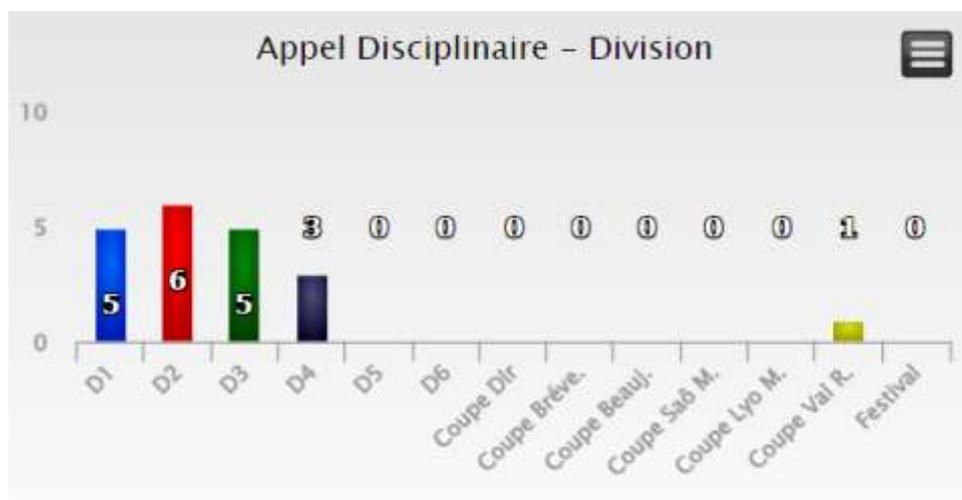
Les appels concernent les catégories suivantes : Seniors : 10 / U 17 : 7 / U20 : 1 / Vétérans : 1





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Les appels concernent les divisions suivantes : D1 : 5 / D2 : 6 / D3 : 5 / D4 : 3 / Coupes : 1

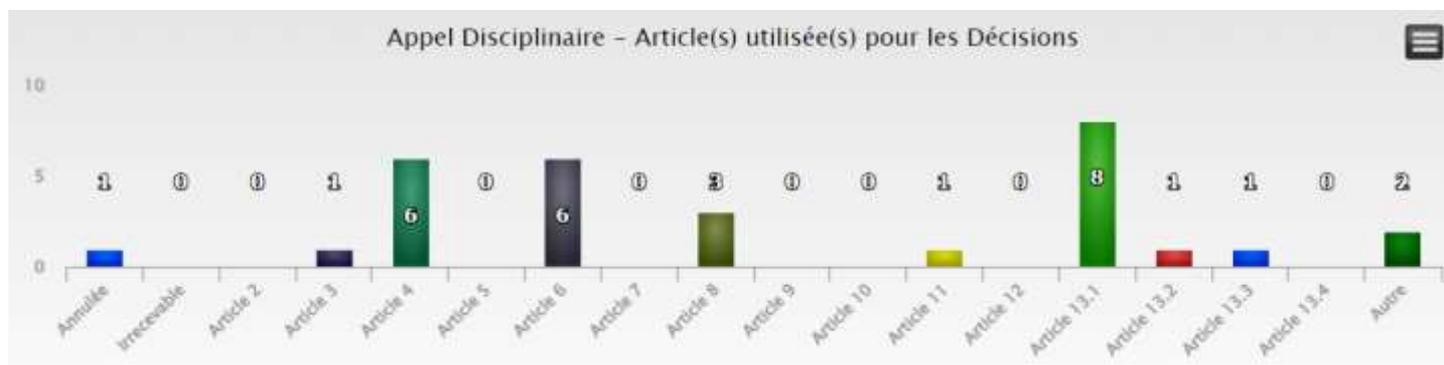
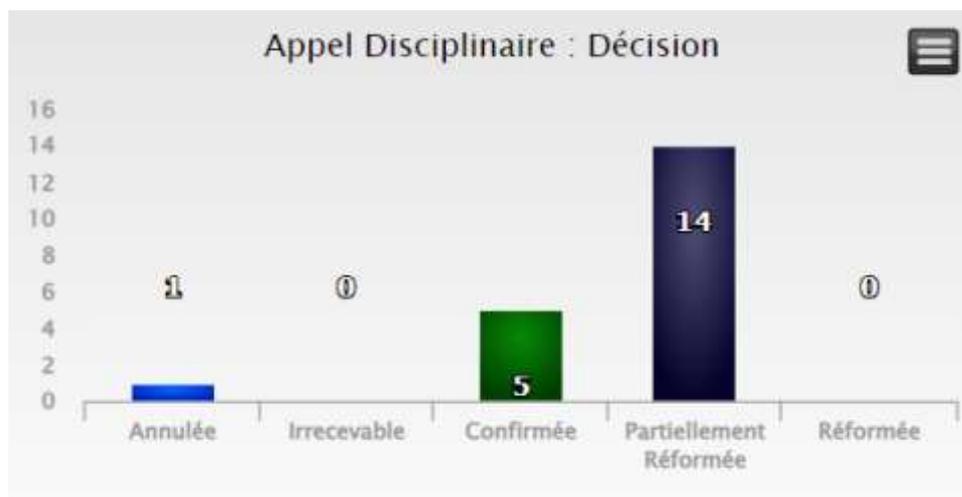


Parmi les dossiers d'appel reçus :

5 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1^{ère} instance

14 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1^{ère} instance

1 dossier a été annulé à la demande du club



Appel(s) au CNOSF et ou Tribunal Administratif

Aucun dossier n'a fait l'objet de ce type d'appel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23



FAIT MARQUANT

Le nombre d'appel règlementaire a enregistré le plus grand nombre depuis la saison 2008/2009.

Le nombre d'appel disciplinaire reste stable.

Globalement, nous pouvons noter une méconnaissance du barème disciplinaire et une augmentation importante des incivilités à l'égard des arbitres.

A noter une augmentation sensible des dossiers pour la catégorie U17.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Composition de la Commission

Représentant des arbitres au CD : Roger ANDRE

Représentants du CD : Franck BALANDRAS – Bernard COURRIER – Martine GRANOTTIER

CTDA : Jean- Claude LEFRANC

Bureau

Président : **Laurent** CHABAUD

Président- délégué : Mohamed AROUS

Vice – Président : Guillaume CIMIER

Secrétaire : Amadeu DO REGO

Trésorier : Roger ANDRE

Pôle désignations

Seniors : Karim BOUGATEF – Sophiane AARIZA – Jamel BOUGATEF – Vincent DEFOIX

U20 et AA U20 Ligue : Olivier LANDY

JAD U17 – rencontres U18 – U16 Ligue : Bilal LAIMENE – Rian HERNANDEZ

JAD U15 – rencontres U15 - U14 Ligue : Armand KAYADJANIAN

Futsal : Thierry BOLZE

Pôle observations

Seniors – U20 : Edouard MARTINS DAJUSTA

JAD U17 : Guillaume CIMIER

JAD U15 : Corentin BREURE puis Guillaume CIMIER

Autres membres

Responsable secteur Jeunes Arbitres : Guillaume CIMIER

Réserves techniques : Mohamed AROUS

Référent arbitres Féminines : Moussa TALL

Suivi de l'absentéisme : Noureddine ERRACHIDI



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Suivi des arbitres et JAD stagiaires : Patrick PRESTINI
Représentant des éducateurs : Sébastien DULAC
Représentant Commission de Discipline : Moussa TALL
Représentant Commission d'Appel : Jean CHAMBOST
Président UNAF Lyon et Rhône : Christophe BOULON

Partenaires

Omar AIT HAMMOU – Toufik AIT HAMMOU – Timothé BONNOT – Christophe BOULON – Jean- Luc COMACLE - Michel DOLMADJIAN – Nicolas MEYER – Eddy ROSIER - Tristan THEUILLON (Formation)

Correspondants dans les Groupements

Bernard BOISSET (Beaujolais) – Marc BAYET (Brévenne) – Patrick NOYERIE (Saône Métropole) – Jean- François BLANCHARD (Lyon Métropole) – Olivier MONTEIL (Vallée du Rhône)

Soit un total de 25 membres dont 3 représentants du Comité Directeur et 1 représentant des Educateurs

Répartition des tâches

Le bureau est composé de 5 membres.

Le pôle désignations compte 9 autres membres lesquels ont assuré près de 12 000 désignations.

Le Pôle observations de 3 membres procèdent à la désignation des observateurs et accompagnateurs.

Les jeunes arbitres féminines sont suivies par un référent appuyé de l'aide appréciée de la Commission Délégations et des membres du Comité Directeur.

Enfin, la gestion administrative est assurée par 4 autres membres (suivi absentéisme, gestion des fautes techniques, trésorerie pour assurer le paiement des indemnités des arbitres non réglées le jour du match et autre suivi administratif divers).

9 partenaires (essentiellement des arbitres de Ligue et FFF) assurent des missions de formation à la préparation des examens de Ligue (deux sessions par saison).

2 autres représentent les arbitres dans les Commissions régaliennes (Discipline / Appel).

2 autres aident l'encadrement dans les diverses actions de formation, et enfin présence du Président de l'Amicale des Arbitres dont le rôle est important dans la fidélisation des effectifs !

5 correspondants de la Commission dans nos 5 Groupements

Ajustements saison 2023/2024

Dans un souci d'être toujours plus performant et d'être au service de nos clubs en assurant la désignation des arbitres et jeunes arbitres sur les différentes compétitions, notre Commission a étoffé son effectif en accueillant des nouveaux membres :

Responsable secteur Jeunes Arbitres : Armand KAYADJANIAN qui succède à Guillaume CIMIER lequel a demandé à être déchargé de sa fonction pour raisons professionnelles mais demeure dans l'équipe en assurant le suivi terrain des jeunes arbitres.

Que Guillaume trouve dans ce compte- rendu l'expression des remerciements de notre Commission pour tout le travail accompli durant ces dix dernières années à la tête de ce secteur.

Membres CDA (3) : Jules CARRO – Khalil MAAOUI - Salman MAAROUFI viennent étoffer le secteur jeunes arbitres (désignations JAD U15 – suivi des JAD – détection des meilleurs éléments).

Bienvenue à ces nouveaux membres qui intègrent la Commission à l'aube de cette saison 2023/2024.



Effectifs

Notre effectif, après la triste période COVID, reprend des couleurs et compte 550 arbitres soit une augmentation de 6,18%. Il se décompose comme suit :

Arbitres fédéraux = 16 (1 F1, 2 F3, 3 F4, 1 AA F1, 1 AA F3, 3 JAF, 2 FFE2, 1 Futsal F2, 1 Beach Soccer, 1 VAR)

Arbitres de ligue = 78 (4 Elite Régionale, 7 R1, 11 R2, 28 R3 dont 1 féminine, 2 AA R1, 1 AAR2, 2 AAR3, 1 Féminine, 18 JAL dont 1 féminine, 4 Futsal)

Arbitres districts adultes = 276 (dont 6 féminines)

Jeunes Arbitres districts = 159 (dont 33 féminines)

Arbitres districts Futsal (spécifiques) = 21 (dont 1 féminine)

A noter la bonne reprise de notre corps des arbitres féminines (+18%) avec un effectif de 45 unités lequel se rapproche de notre effectif avant la période COVID !

Gestion administrative

Dans ses missions statutaires et récurrentes, celle prioritaire de notre Commission reste bien de **DESIGNER DES ARBITRES ou JEUNES ARBITRES** sur les matchs de nos compétitions selon leur affectation établie en fin de saison précédente lors des classements.

Cet important travail de désignation est complété par un suivi rigoureux de l'absentéisme (55 absences non justifiées ont été traitées soit un pourcentage d'absences aux matchs nettement en baisse et qui reste faible !) débouchant sur un retrait de désignations pour les arbitres ou jeunes arbitres non présents à leur match. Cela a concerné 39 arbitres lesquels ont été sanctionnés : 34 ont été distraits de désignations deux week-end, 2 en état de récidive l'ont été pour quatre week-end, 3 ont fait l'objet d'une convocation et ont été distraits de désignations pour une durée supérieure !!

Ce traitement permet aussi en fin de saison d'établir la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs suffisant pour couvrir les obligations de leurs clubs imposées par le statut de l'arbitrage. 78 arbitres ou jeunes ont ainsi été déclarés non représentatifs de leurs clubs (41 représentants 21 clubs de ligue, 37 représentants 33 clubs de District).

Le souci de la bonne image véhiculée par nos arbitres reste d'autre part une autre PRIORITE des actions de notre Commission ! Comme le dit si bien l'adage « pour être respecté, il faut être respectable » alors les comportements déviants (minoritaires) font aussi l'objet de retrait de désignations !

Dans cet esprit, comme le mentionne le classement des arbitres ou jeunes arbitres de fin de saison, 21 d'entre eux ont fait l'objet d'une convocation suivie d'une reprise « sous conditions ». Seulement, 8 se sont présentés à la convocation de reprise. 13 n'ont pas renouvelé leur licence pour la présente saison.

De plus, 9 arbitres, en état de récidive, ont fait l'objet d'une mesure administrative avec obligation de repasser un stage de Formation Initiale avant toute reprise.

La Commission traite également la situation des arbitres ou jeunes arbitres qui n'ont pas été réglés d'une partie de leurs frais à l'issue du match (très souvent le club visiteur). Cette tâche est assurée par le trésorier de la Commission. Pour information, cela concerne pour la saison 64 arbitres entraînant une amende de 75 € en sus du remboursement des frais non réglés pour les 41 clubs concernés.

Enfin, pour l'ensemble de ses missions de recrutement, de formation, de fidélisation, et de promotion, notre Commission est aidée du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Jean- Claude LEFRANC** dont les actions au service de l'arbitrage mais aussi à l'écoute de nos clubs sont permanentes !

Le travail effectué en amont par la Commission du Statut de l'Arbitrage présidée par **Christophe MORCILLO** ne doit pas être sous- estimé tant le travail de fourmi consistant à pointer le renouvellement des licences arbitres ou de veiller aux mutations des arbitres d'un club à un autre est indispensable à la bonne marche de notre arbitrage.

Il en va de même pour la Commission Médicale dont son Président, **Docteur Christian BERGER – VACHON**, bon an mal an, examine toujours scrupuleusement et avec professionnalisme plus de 200 dossiers médicaux, la Commission Fédérale Médicale ayant allégé le protocole médical en exigeant un DMA complet toutes les 3 saisons pour les arbitres âgés de 18 à 34 ans !!



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Recrutement des arbitres

Le bilan est le suivant :

INSCRITS (dossiers candidatures reçues)	154	dont 6 Futsal et 13 féminines
ABSENTS COURS/EXAMEN	8	5%
PRESENTS	146	95%
ADMIS THEORIE	122	84%
ECHEC THEORIE	24	16%
ADMIS PRATIQUE	110	90% des admis théorie (*)

Ces candidats ont été préparés au cours de 4 stages de formation initiale en externat (août / octobre / décembre 2022 / février 2023), et viennent s'ajouter ceux du Futsal et des Féminines organisés par la CRA. A noter que 13 féminines et 6 futsal ont été formés cette saison !

Ces formations ont mobilisé 13 formateurs : Mustapha AGHBALOU - Omar AIT HAMMOU – Morgane BOTTON - Samir BOUKABENE – Christophe BOULON - Sahbi CHEKIR – Benoît GASPARD – Khalil MAAOUI - Jimi NELZY - Patrick PRESTINI – Idir SOUAK - Yves THOUILLEUX – Alexandre VEYET.

Les stages en externat ont été complétés d'une séance de formation complémentaire pour former les candidats à la Feuille de Match Informatisée et traiter l'aspect des autres formalités administratives.

Avant d'aller siffler leurs premiers matchs sur lesquels ces candidats ont été accompagnés sur leurs deux premiers matchs arbitrés voire trois si cela s'avérait nécessaire (quatre à cinq pour les jeunes arbitres Féminines), ceux-ci sont allés préalablement observer un arbitre expérimenté afin de suivre ses faits et gestes dans son évolution.

Ces accompagnements ont représenté **264** déplacements d'observateurs ou d'arbitres en activité afin de lancer ces nouveaux arbitres ou jeunes arbitres sur de bons rails !

Notre District a donc enregistré le recrutement de **110 nouveaux arbitres** (Futsal inclus) : 31 seniors, 62 jeunes arbitres, 13 féminines et 4 arbitres Futsal.

Tous les arbitres promus de cette saison ont été rassemblés les jeudis 26 janvier, et mercredi 5 juillet 2023 pour dresser un bilan de leur début d'activité, leur présenter leur Commission d'Arbitrage et Amicale d'arbitres UNAF et leur remettre leur écusson d'arbitre officiel.

Formation continue des arbitres

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et aux bonifications allouées pour la participation aux stages, des formations dédiées à chaque catégorie ont été organisées ainsi que des séances tests physiques.

Le tableau bilan infra fait ressortir un taux de participation aux stages de **72%** et aux séances du test physique T.A.I.S.A. (Test Aérobic Intermitent Spécific Arbitre) de **90%** avec un taux de réussite égal à **94%** !!!

Catégorie	Effectif	Participants Stage	Taux de présence	Participants Test Physique	Taux Réussite
D1	27	25	93%	27	100%
D2	25	25	100%	24	96%
D3	37	35	95%	36	97%
D4	44	32	73%	41	93%
D5	14	6	43%	12	58%
AA D1 – AA D2	36	27	75%	35	89%
ESPOIRS	11	9	82%	10	91%
U20	49	16	33%	36	97%
JAD	91	65	71%	81	91%
TOTAL	334	240	72%	302	94%



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Après la période COVID, le stage obligatoire des arbitres D1 s'est enfin déroulé sur deux jours samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023 à la MFR de St Laurent de Chamousset en bénéficiant des installations du stade de la Batie mis à disposition par le club hôte, HAUTE BREVENNE FOOT pour la séance de préparation physique. Remerciements également à ce club pour son sympathique accueil.

De plus, la Commission a procédé à la désignation de **420 observations** d'arbitres et jeunes arbitres ou détections de jeunes arbitres en U15 !

Enfin, **84%** des arbitres ont satisfait aux obligations du questionnaire annuel sur les lois du jeu lequel a été effectué à distance via un formulaire sous Google pendant les vacances de printemps 2023. **278 questionnaires type QCM ont été validés et notés** auxquels sont venus s'ajouter ceux des 90 stagiaires sur 110 (82%) lesquels, ont, sans aucune obligation, répondu à ce questionnaire !

Promotions Fédérales

Quatre promotions Fédérales viennent orner la vitrine de notre District :

Cyndelle AGGOUNE – Marie PRIGNON – promues Fédérales Féminines 2 (compétitions D3 F)

Jules CARRO – promu Jeune Arbitre Fédéral (compétitions CN U19 – CNU17)

Benoît CHANDELIER – promu Arbitre Fédéral Beach Soccer

Notre District est fier de compter dans son effectif SES deux premières arbitres Fédérales féminines ! C'est du bonheur ! Que Cyndelle et Marie trouvent dans ces quelques lignes l'expression de nos vives félicitations. Tous nos encouragements les accompagnent dans ce nouveau challenge Fédéral !

Malheureusement dans tout classement, il y a également des déceptions, notre Commission témoigne sa sympathie et son soutien à leurs collègues :

Tristan THEUILLON - déclaré non admis à l'examen Fédéral 4 (N2)

Morgane BOTTON – déclarée non admise à l'examen Fédérale Féminine 2 (D3 F)

Promotions Régionales

Le travail de formation de notre Commission en amont trouve enfin sa récompense cette saison avec ces 13 promotions de nos arbitres et jeunes arbitres au plan régional :

Lhoucine BAMGHAR – Vincent DEFOIX – Moustapha SYLLA – Promus Arbitres Régional 3

Ayoub AYAR – Farès BOUARFA (SSFA) – Imrane BOURAS - Joweria BELHERIR – Djessi HERNANDEZ (SSFA) - Théophile

KAPP – Bilal LAIMENE - Arthur MORCILLO – Lilian PALMIER – Hamza SELLAM – Promus Jeune Arbitres de Ligue

Notre Commission tient aussi à apporter son soutien à **Riwan CHATMI** qui ne connaît pas la joie de cette promotion. Avec tous nos encouragements pour poursuivre l'aventure arbitrale au sein de notre District.

Relevons enfin avec plaisir dans le classement des arbitres régionaux, les titres de Majors et promotions de

Aurélien SAUNIER – Major Elite Régionale non promotionnel

Thierry BOLZE – Major Futsal R1

Nail HASSEINE – Major Jeune Arbitre de Ligue

Fehmi CHAOUCH – Promu Régional 1

Armand KAYADJANIAN – Lotfi KAUCHE – Alexandre VEYET - Promus Régional 2

Un coup de sifflet d'encouragements est également adressé aux collègues qui subissent cette saison, les vicissitudes d'un classement régional défavorable : **Steve DA SILVA (R1) – Amadeu DO REGO (R1) – Thomas BERTHET (R1) – Christophe BOULON (R2) – Kamel AGOUNE (R3) – Gérard MITAI (AA R1).**

Enfin, nos autres encouragements sont bien entendu adressés aux arbitres régionaux qui vont concourir pour glaner un écusson fédéral après avoir réussi l'examen théorique FFF :

Tristan THEUILLON – Candidat Fédéral 4 (N2)



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Benoît CHANDELIER – Candidat Fédéral Futsal 2 (D2 F)

Théophile KAPP – **Lilian PALMIER** – **Aymeric PAPILLON** – Candidats Jeune Arbitre Fédéral

Ces mêmes encouragements sont adressés à celles et ceux qui concourent pour l'obtention d'un écusson régional lors de la saison 2023 - 2024 et défendent les couleurs de notre District :

Seyyid Enes AYDOGMUS – **Hugo BRAYARD** – **Antoine DUBOIS** – **Hakim KADDOUR** – **Samy TAULEGNE** - Candidats Arbitres Régional 3

Cédric MEAUDRE – Candidat Arbitre- assistant Ligue

Ilian ANTONIALI – **Lilia BEGHIDJA** – **Ema BEKHA** – **Axel DE BONI** – **Mattéo FENECH** – **Amélia FERNANDEZ** – **Zakaria SBAI** – **Anthony THION** – Candidats Jeunes Arbitres de Ligue

Ce palmarès qui constitue la vitrine arbitrale de notre District est révélateur du travail important de formation effectué en amont (deux sessions par saison).

Cette formation placée sous la coordination du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Jean- Claude LEFRANC** a vu la participation de 19 candidats préalablement sélectionnés représentant 20 séances de préparation animées par **Omar AIT HAMMOU** (Régional 2) – **Morgane BOTTON** (Candidate FFE2) – **Timothé BONNOT** (Fédéral 4) - **Brice BROSSETTE** (Assistant F3) – **Tawbane KANI** (Fédéral 4).

Le suivi terrain a été assuré par une équipe de formateurs de niveau régional et national !

Coups de sifflet d'honneur

Félicitations également à nos différents arbitres de District Majors dans leur catégorie :

Seniors District 1 : **Vincent MARION**
Seniors District 2 : **Sophiane BELAIDI**
Seniors District 3 : **Adrien GARCIA - VERO**
Seniors District 4 : **Alexandre D'ADAMO**
U20 : **Kévin DUBOSCLARD**
Arbitre- Assistant District: **Vincenzo MOLINO**
Jeune Arbitre District U17 : **Imrane BOURAS**
Jeune Arbitre District U15 : **Abdelkrim BELAMRI**

Notre Commission tient également à exprimer ses remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage, et sa gratitude à **Sulyvan MANFROI** (D1) - **Frédéric CASTANO** (D2) – **Anthony JANIN** (Espoir) - **Ali HAMADA** (D3) – **Bernard LONGEFAY** (D3) – **Franck BALANDRAS** (AA D1) lesquels ont décidé de raccrocher leur sifflet ou drapeau après de nombreuses saisons à arpenter les terrains de notre District ! Bonne retraite sportive.

Elle salue enfin la brillante carrière sportive de **Mathieu GROSBOST** – AA F1 – qui a raccroché son drapeau après 30 années d'arbitrage dont quinze à la Fédération, le samedi 27 mai au stade vélodrome (OM / BREST) en ayant auparavant foulé la pelouse du Stade de France en tant qu'assistant sur la Finale de Coupe de France (NANTES / TOULOUSE le 29 avril). Bravo Mathieu pour ce joli parcours arbitral fait de travail, d'investissement et de simplicité qui honore notre District. Bonne retraite sportive.

Avec des félicitations aussi pour tous les arbitres et jeunes arbitres ayant dirigé l'ensemble des Finales de nos compétitions (Coupes de Lyon et du Rhône) à la satisfaction générale :

Seniors : **Julien BRAISAZ** – **Vincenzo MOLINO** – **Mohamed MEHIAOUI** – **Olivier LANDY**
Féminines : **Antoine FOREST** – **Thomas HENRY** – **Axel PISCAGLIA**
U20 : **Ilyès GOUACEM** – **Kévin DUBOSCLARD** – **Maxence AMGHAR**
U17 : **Alexandre SCOTTO DI SUOCCIO** – **Emre COSAN** – **Yacine ICHOU**
U15 : **Amélia FERNANDEZ** – **Océane MEYER** – **Mathilde DELORME**
Vétérans : **Lotfi BELGACEM** – **Rami TEMIMI** – **Stéphane SICARD**
Finale Seniors D1 : **Ali KEROUANI** – **Philippe PINTO** – **Ahmed MAAOUI**



Médailles

Sur proposition de notre Commission, ils ont eu droit à une médaille du travail bénévole (!) de Ligue ou du District pour leurs longues années de service rendus, félicitations à tous nos récipiendaires :

Vermeil LAuRA : **Noureddine ERRACHIDI**

Vermeil DLR : **Hafed AROUS – Mamar BOUKABENE – Emin DURGUN – Mohamed FERGATI – Ahmed FERHAT – Aziz HERDA – Jérôme THEVENIN**

Argent DLR : **Sophiane AARIZA – Anisse AGHMIR – Yoann ARAGONES – Larbi BELAMRI – Jamel BOUGATEF – Ismail CHBIKA – Faouzi BELAID – Sofiane DJAOUD – Massoud ETEMADI – Achraf MAHJoubi – Jaouad EL BIYAALI – Tahar OUNNAS**

Souhaitons à nos arbitres que la saison 2023/2024 soit une belle saison sportive avec le moins de soucis possibles tout en les remerciant de leur dévouement et de leur disponibilité à la cause du sifflet semaine après semaine, dimanche après dimanche !

Bienvenue enfin dans notre District aux collègues arbitres qui nous rejoignent mutés d'une autre région.

Bonne saison à toutes et tous

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : Christophe MORCILLO

Représentants des arbitres : Roger ANDRE - Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD

Représentants des licenciés des clubs : Bernard CAVALLAZZIO - Gilbert MARTIN - Antoine MONTERO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (Conseiller technique départemental en arbitrage)

Deux points majeurs ressortent de l'activité de cette commission pour la saison 2022-2023 :

Concernant le respect par les clubs de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :

Après une année de forte augmentation du nombre de clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage durant la saison 2021-2022, l'année 2022-2023 marque une stagnation de cette courbe, puisque 35 clubs ont été amendés en fin de saison, soit le même nombre que la saison précédente.

On note cependant positivement un nombre plus important de clubs ayant régularisé leur situation vis-à-vis du Statut entre le 31/08/2022 (52 clubs en infraction) et le 28/02/2023 (30 seulement, 22 ayant amené un ou plusieurs candidats à l'arbitrage afin de régulariser leur situation).

Le passage de 30 à 35 clubs en infraction avec le Statut entre le 28/02/2023 et le 15/06/2023 s'explique par le fait que certains arbitres n'ont pas réalisé le nombre minimum de matchs requis pour être représentatifs de leur club respectif, plaçant certains d'entre eux en infraction.

A noter également :

- la baisse du nombre de clubs en infraction pour la 1^{ère} année (17 contre 24 pour la saison 2021-2022) ;
- Le fait que plus de la moitié des clubs qui étaient en infraction pour la 1^{ère} année en 2021-2022 ont régularisé leur situation (11 seulement d'entre eux ont été amendés pour la 2^{ème} année consécutive).

Concernant l'octroi de mutations supplémentaires :

Après une forte baisse du nombre de clubs ayant obtenu le droit de bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2022-2023 (15 contre 24 pour l'année 2021-2022), on note un retour à un volume plus important de clubs concernés pour la saison 2023-2024 : 22.

De plus, compte tenu des relances effectuées par la Commission, 19 de ces 22 clubs ont répondu en indiquant les équipes bénéficiant de ces mutations.



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

FORMATIONS DE CADRES

34 sessions de formation réalisées sur la saison 22-23, auquel vient s'ajouter 17 certifications

6 CFF1 / 3 CFF2 / 4 CFF3 / 1 CFF4 / 7 modules U9 / 5 modules U11 / 2 modules U13 / 2 modules U15 / 1 module U7 / 2 modules FUTSAL Initiation / 1 module GARDIEN DE BUT Initiation / 17 Certifications

Cela correspond à : 754 stagiaires formés

Le constat, c'est que : le nombre de stagiaire formés est similaire à la saison précédente (758).

Certifications :

Pour les examens CFF ; 17 sessions, cela équivaut à : **370 personnes** reçues en certification contre 478 la saison précédente.

Bons de formation :

746 bons FFF de 25€ utilisés soit 18 650 Euros

Au niveau financement, on a dû dépasser les chiffres de la saison dernières, ce qui peut s'expliquer par le fait :

Plusieurs repas n'ont pas été facturés (stagiaires qui jeûnent)

Plusieurs absences injustifiées facturées

Plusieurs stagiaires hors DLR qui ne peuvent pas bénéficier de la participation du DLR

STRUCTURATION DES CLUBS

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

21 Sections Sportives collèges (15 Garçons et 6 filles) ; 9 Sections Sportives lycées (6 garçons et 3 filles) et sont conventionnées avec le District.

2 Sections Sportives Lycées répondent au cahier des charges « Jean Leroy » et S.E.S. (Le lycée Notre Dame des Minimes & le lycée Louis Armand)

4 Sections Sportives Futsal collèges et 3 Sections Sportives Futsal Lycées (dont 1 S.E.S. : lycée Edouard Branly)

Plusieurs actions spécifiques ont été mises en place en direction de ces joueurs/joueuses : formation aux modules « U9 et U11 mineurs », 1 action de découverte du Pôle Espoir, 1 matinée Forum des métiers du sport

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

5 clubs sont en fin d'accompagnement

4 nouveaux clubs sont entrés dans le PAC

2 clubs arrivent en fin d'accompagnement

5 clubs ont sollicité une entrée dans le PAC

L'ensemble de cet accompagnement représente 455 heures comprenant des audits et des réunions au sein de ces clubs. Le suivi d'un club qui s'engage représente environ 100 heures par club sur 4 saisons

LABEL JEUNES F.F.F - LABEL ECOLE DE FOOT AU FEMININ – LABEL FUTSAL

Réunion de début de saison (22 clubs présents - 5 nouveaux clubs)

21 clubs suivis de cette saison pour 15 dossiers présentés :

Jeunes : 17 (dont 9 renouvellements)

Féminin : 8 (dont 3 renouvellements)

Futsal : 2 (dont 1 renouvellements)

15 dossiers présentés :

Jeunes : 10 : 7 espoir / 2 excellence / 1 élite

Féminin : 5 : 2 bronze / 2 argent / 1 non éligible

Futsal : 0



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

9 labels non renouvelés (4 jeunes, 4 féminins, 1 futsal)

Chaque salarié suit entre 7 et 16 clubs répartis sur 3 saisons (50 clubs labellisés (40 jeunes, 25 féminins, 9 futsal)

Répartition sur nos groupements : Beaujolais (6 jeunes, 4 EFF, 1 FS), Brevenne (9 jeunes, 4 EFF, 0 FS), Saône Métropole (12 jeunes, 7 EFF, 3 FS), Lyon Métropole (6 jeunes, 4 EFF, 4 FS), Vallée du Rhône (7 jeunes, 6 EFF, 1 FS)

5 visites clubs minimum (réunion + terrain) pour label jeunes - 3 visites pour EFF et Futsal

Remises Label avec le Crédit Agricole : 31 labels (19 jeunes - 7 féminins - 5 futsal) - 27 clubs

Autodiagnostic renseignés : 110 dossiers label (64 jeunes, 22 féminines, 24 futsal)

Jeunes	Féminines	Futsal
<ul style="list-style-type: none">•Renouvellements•Francheville (NE)•CASCOL (Espoir)•FC Croix Rousse (Espoir)•FC Ste Foy (Excellence)•Domtac (NE)•AS Bellecour Per. (Espoir)•FC Chaponnay Marennes (NE) <ul style="list-style-type: none">•Nouveaux•ASVEL (NE)•Feyzin CBE (NE)•Amplepuis (Espoir)•FC Gerland(NE)•FC Menival (Espoir)•SC Garon (Espoir)•Sud Lyonnais (Excellence)•Vénissieux FC (Elite)•Saone Mont D'or (Espoir) <ul style="list-style-type: none">•Arrêts :•FC Bords de Saone•FC Vaulx en Velin•ES Liergues	<ul style="list-style-type: none">•Renouvellements•FC Gerland (NE)•USEL (Argent) <ul style="list-style-type: none">•Nouveaux•Feyzin CBE (NE)•FC Croix Rousse (NE)•FC Ste Foy (Argent)•Sud Lyonnais (Bronze)•FC SO (Bronze) <ul style="list-style-type: none">•Arrêts :•FC Bords de Saone•AS Craonne	<ul style="list-style-type: none">•Nouveaux•ALF (NE) <ul style="list-style-type: none">•Arrêts :•FC Chavanoz

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

92 clubs engagés dans ce programme.

Réunion de lancement lors de la réunion de présentation du label jeunes FFF.

PEF intégré au calendrier du Foot d'Animation

126 fiches actions déposées par les clubs

Lauréat Départemental Challenge PEF : Lyon Duchère AS

Les Lauréats sur l'action PEF de l'année

- FC Villefranche Beaujolais et Belleville Foot Beaujolais

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

GARCONS :

Suivi des U12 aux U16

U12 :

2 opérations de Détections (Interclubs – Séances clubs Elites du 69)

3 centres de Suivi (4 secteurs géographiques)

1 rassemblement inter secteurs



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

1 stage départemental (2 jours sans hébergement)
3 centres de Suivi (1 secteur)
Environ 90 clubs représentés et 400 jeunes observés

U13 :

3 opérations de Détections (Interclubs – Séances clubs Elites du 69 – Opération « Candidatures Libres »)
3 centres de Suivi (4 secteurs géographiques)
1 rassemblement inter secteurs
1 stage départemental (2 jours sans hébergement)
3 centres de Suivi (1 secteur)
Environ 100 clubs représentés et environ 500 jeunes observés (6 garçons intègrent un PE)

U14 :

2 opérations de Détections (2 opérations Interclubs)
2 centres de Suivi (3 secteurs géographiques)
2 rassemblements départementaux
1 rassemblement inter district (2 sélections)
1 stage départemental sans hébergement sur 2 jours
85 clubs représentés et environ 600 jeunes observés (7 garçons en sélection régionale)

U15 :

1 stage départemental (2 jours sans hébergement)
2 rassemblements départementaux
1 match de préparation par sélection
Coupe Interdistrict (sélection A vainqueur)
20 clubs représentés et environ 60 jeunes observés (15 garçons en sélection régionale)

U16 :

1 Challenge DLR (16 équipes)
2 rassemblements départementaux
1 rassemblement académique par sélection
16 clubs représentés et environ 300 jeunes observés (6 garçons au stage régional)

Section Sportive Jean Leroy District de Lyon et du Rhône Lycées ND des Minimes & ICOF

25 élèves.

Encadrement : Landry NDZANA puis Fabien JASPERO – Clément GUILLOT – Check SAMATE – Antoine JUHANT – Brice MORANDINI

80 séances d'entraînement réalisées

3 consultations Ostéo – 24 interventions préparation mentale

Challenge Jean Leroy : Participation phase qualificative

100% de réussite au BAC

Pas de Concours d'Entrée cette saison car nous serons sur une dernière année d'engagement

Section Sportive Futsal District de Lyon et du Rhône Lycée Edouard Branly en réseau avec ND des Minimes & ICOF

22 élèves.

Encadrement : Nicolas KARILAOS – Issa SAFFI – Romain FERNANDEZ – Jérôme HERNANDEZ – Gaëtan HALLIER - Benoit SUBRIN

Compétition UNSS : Qualification à la finale nationale

100% de réussite au BAC

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF 2004 et 2005, le 22 février, 26 avril et 17 mai 2023

4 joueurs ont participé à des rassemblements nationaux à Clairefontaine



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

FUTSAL :

Suivi des U15 aux U18 FUTSAL

U15 :

1 opération de Détection
2 centres de Suivi
1 observation Coupe du D.L.R.
1 rassemblement Départemental
15 clubs représentés (U15) et environ 80 jeunes observés (2 garçons en sélection régional)

U18 :

1 opération de Détection
12 clubs représentés (U18) et environ 40 jeunes observés (10 garçons en sélection régional – 4 en stage national)

FILLES :

U15F

3 rassemblements départementaux – 50 joueuses observées
32 convoquées pour les Rassemblements Inter Districts
6 convoquées pour le rassemblement régional
60 joueuses observées

U14F – U13F

1 interclubs
1 détection
2 centres de suivi U13F et U14F
2 rassemblements départementaux
2 rassemblements régionaux
11 convoquées pour le rassemblement régional
175 Joueuses observées

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Journée d'Accueil U7 : Samedi 24 septembre 2022 - 5 sites (1 site/Groupement) - Environ 2 500 enfants

Poules label U12 et U13 :

42 équipes engagées en U13 et 36 équipes en U12
Matinée recyclage le 26 novembre 2022 (80 éducateurs)
12 équipes en Critérium Régional sur la deuxième phase
Organisation d'un challenge Foot5 Critérium Label le 26 janvier au Sun Set Soccer de Mions

Poules inter groupement U13 :

24 équipes concernées (3 poules de 8)
8 représentants du Groupement Lyon Métropole, 4 pour chacun des autres groupements

Festival U13- U13F

U13 : 3 tours + Finale Départementale le 1er Avril 2023 à Chasse sur Rhône
clubs qualifiés pour la finale régionale : OL / FC Lyon / FC Villefranche
U13F : 1 Tour + Finale Départementale le 1er Avril 2023 à Chasse sur Rhône
clubs qualifiés pour la finale régionale : OL / FC Lyon / FC Ste Foy les Lyon

Journée Nationale U7

Réalisée à l'OL Académie à Meyzieu – Environ 303 équipes inscrites réparties entre le matin et l'après midi
Plus de 1500 participants

FOOT A L'ECOLE

30 classes ayant mis en place un cycle foot



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

2 journées USEP et une journée UGSEL
4 séances découverte dans les écoles

FOOT AU FEMININ

Pratique 100% F

28 équipes U11 soit 10 de plus que la saison précédente
30 équipes U13 soit 6 de plus que la saison précédente
7 dates de pratique en U7-U9

Challenge Passion et Futsal Passion

U7F U9F : 1 rentrée du Foot – 2 challenges extérieur – 3 challenges Foot5 Passion
U11F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (30 équipes)
U13F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (30 équipes)

Fête Départementale du Football au Féminin

Samedi 3 juin 2023 à OL Académie à Meyzieu : Participation d'environ 450 joueuses U7 à U11

FUTSAL

Pratique Futsal Spécifique Jeunes :

1500 licences jeunes (+14%)
U18 (18 équipes), U15 (17 équipes), U13 (21 équipes), U11 (31 équipes), U9 (37 équipes), U7 (25 équipes)

Pratique Futsal Associée Jeunes :

20 clubs libres ont participé (55 équipes U7, 60 équipes U9, 55 équipes U11)
7 plateaux U7, 11 plateaux U9, 20 plateaux U11
Nouvelle formule des coupes U13 : 32 équipes sur 3 tours

FOOT ADAPTE

16 sections identifiées avec un accueil régulier
30 clubs actifs sur le sujet
3 évènements organisés avec le CDSA (environ 80 participants à chaque action:
En Septembre à Genas, en Février à l'Urban Soccer de Brignais et en juin à Tola Vologe
2 plateaux organisés pour les sections clubs en décembre et avril (5 équipes puis 8 équipes)

FOOT LOISIR

115 clubs ont une section loisir (132 équipes adulte, 24 sections jeunes)
AG Foot Loisir (80 clubs présents) - Réunion Jeunes (12 clubs présents)

Pratique Jeunes (Fun Foot et Challenge)

48 équipes ont participé, 18 équipes U11, 15 équipes U13, 10 équipes U15, 2 équipes U18
Environ 500 jeunes licenciés participent à la pratique jeune loisir
4 dates de plateaux Fun foot à 8 U11 - U13 + 3 évènements Foot5
Challenge Loisir U16 à 8 (16 équipes) : 10 journées + 2 évènements Foot5

Nouvelles pratiques :

Challenge Club des 1000 : organisé à travers 5 dates pour faire découvrir de nouvelles pratiques (Futnet, Foot en Marchant, Golf Foot, Foot5, Foot Pétanque)
Séances découvertes des nouvelles pratiques lors de la JND, et Festi Animations
1 Evènement découverte des nouvelles pratiques avec l'AEF : 30 participants
Prêt de kits aux clubs : 15 kits prêtés
8 équipes sur la pratique super vétérans

Foot5

Partenariat avec 4 structures (Sun Set Soccer, OL Five, Urban Soccer Parilly et Brignais)
Projets de terrains Foot5 extérieur non finalisés



COMMISSION DES COMPETITIONS

Président : Lakhdar TOUATI – Vice-Président : Alain BARBIER

Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO

Membres : René TOREND – Maurice MOURROZ – Christophe MELINON – Jean Michel JASTRZAB – Robert DI RIENZO – Gabriel FAVRE – Virginie LAGRANGE – Farid BEN FARAH - Michel CATHELAND (Correspondant Féminines)

La saison 2021-2022 est allée à son terme après deux saisons impactées par le COVID.

Au sein de la Commission des COMPETITIONS, de nouveaux bénévoles de clubs du District nous ont rejoints. Cette dernière se réunit chaque lundi.

Depuis 2020 et suite à l'élection du nouveau Comité Directeur, cette commission est placée sous la responsabilité de Lakhdar TOUATI.

Plus que jamais au service des clubs, la commission essaie de ne jamais laisser personne sur le bord du terrain !

La Commission des COMPETITIONS a pour mission, entre autres, d'organiser tous les championnats masculins et féminins du District (hors football d'animation).

Elle crée les calendriers, habituellement sur propositions des clubs eux-mêmes (en avril-mai).

Quelques chiffres :

Près de 230 clubs libres, plus de 70 poules en championnat, plus de 400 matchs par weekend (foot libre), Plus de 2300 mails reçus pour la saison passée, 3491 demandes de modifications de matchs traitées par Footclubs.

La Commission des COMPETITIONS gère la composition des poules dans les diverses catégories. Elle veille à faire respecter les règlements des championnats, en traite les éventuelles réclamations et organise le suivi des feuilles de matchs, informatisées (ou exceptionnellement papier) et des demandes et remarques écrites des clubs via leur boîte officielle.

Elle est en relation continue avec les clubs. L'outil informatique est prépondérant au sein de la Commission.

Les clubs montant en Ligue cette saison sont :

SENIORS : UGA DECINES 1 – FC COLOMBIER-SATOLAS 1- ASVEL 1 – AS ST MARTIN EN HAUT 1 – CO ST FONS 1 (Vainqueur du match de Barrage contre le CS MEGINAND 1)

Champion de Lyon et du Rhône : UGA DECINES 1

U 20 : FC SUD OUEST 1 – FC FRANC LYONNAIS 1

U17 : FC PONTCHARRA 1 - US MILLERY VOURLES 2

U15 : AS CRAPONNE 1 – LYON CROIX-ROUSSE FOOT 1 – AS ST PRIEST 2

Suite aux effets COVID sur les 2 saisons précédentes en SENIORS, nous avons enregistré 9 descentes de Ligue qui ont eu pour conséquence de limiter le nombre de montées à partir de la D2.

En U20, nous avons eu 5 descentes de Ligue (3 issues de U18 R2 et 2 de U20 R2)

En U17, nous avons eu 3 descentes de Ligue (issues de U16 R2)

En U15, nous avons enregistré 2 descentes de ligue (issues de U15 R2)

Lakhdar TOUATI

Président de la Commission des Compétitions



COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Présidente : Lydie Di Rienzo

Membre du CD : Annick Di Stéphano, Gilles PORTEJOIE, Serge Gourdain

Membres : Michel CATHELAND, Sylvie PLATROZ, Mélanie VERGUET, Mylène CHAUVOT, Patrice MONTAGNON.

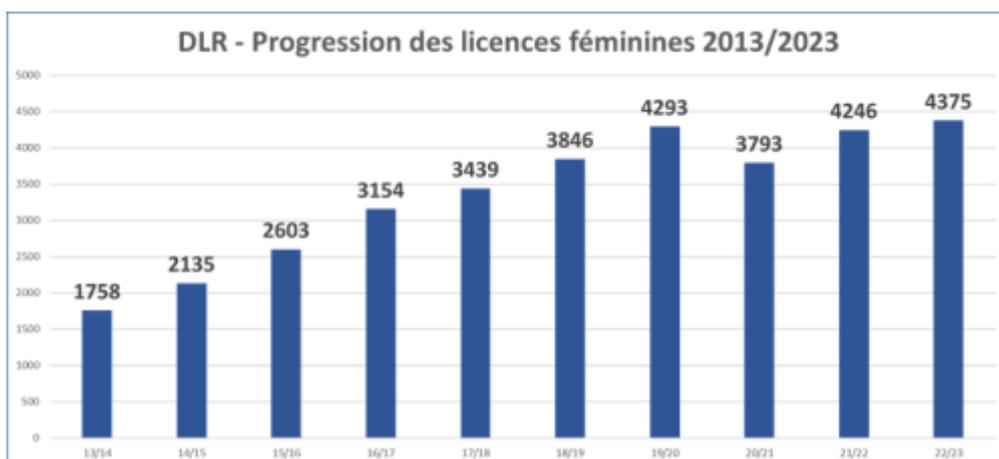
Référents auprès des Groupements : Ouardia HAMRAOUI, Flavien WEISSLINGER, Dervil ARGYRE

Référent technique DLR : Fares Hachaichi

Nota : Pour plus de simplicité et de compréhension, la commission féminine et de féminisation a été renommée en juin 2023 « Commission Foot féminin (CFF) ».

1 – Une évolution stable de la pratique féminine

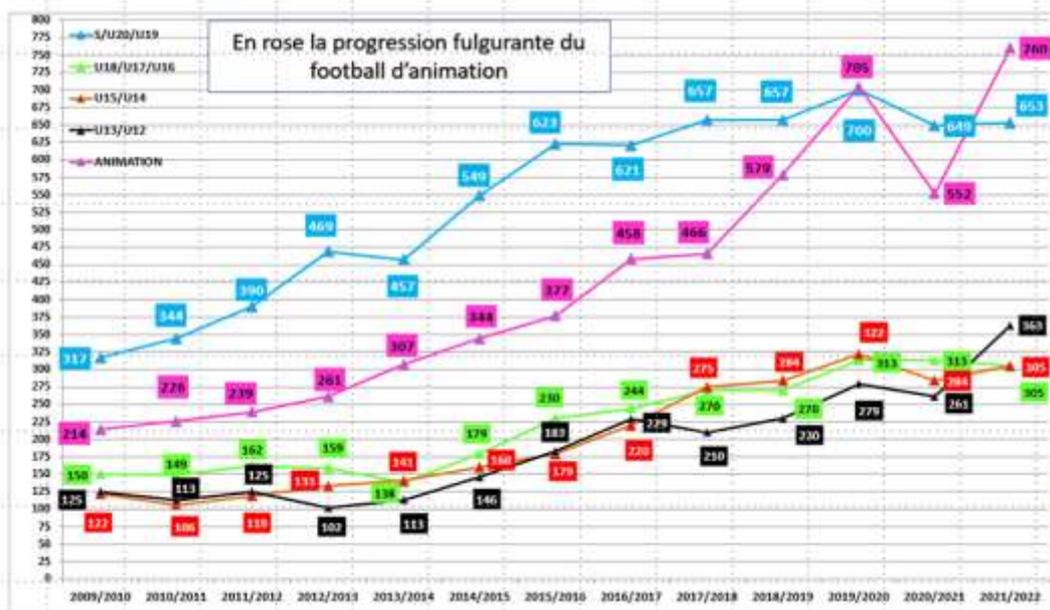
Le nombre de licences féminines enregistré sur la saison 2022/2023 confirme l'intérêt du football féminin, notamment pour les petites catégories d'âge. Après la période de Covid, nous revenons à une progression de 6% entamée depuis les années 2015. 4375 licences féminines ont été signées cette année.



Les plus fortes progressions en catégorie d'âge par rapport à la saison 2021/2022 sont :

- Le foot d'animation (+ 38% - 760 licences)
- Les U13/U12 (+ 39% - 363 licences)

Le schéma suivant donne les détails des progressions par catégorie d'âge.





2 – LE CHAMPIONNAT & COUPE 2022/2023

2.1 - LES CHAMPIONNATS

139 équipes se sont engagées cette année (il y en avait 136 la saison précédente).

On peut noter un fort intérêt pour le championnat U15 à 8 avec 27 équipes engagées ainsi que pour les U13 District avec 30 équipes engagées.

CHAMPIONNAT	Nbre EQUIPES
Senior a 8	15
Senior D1 ideal pneu	10
Senior D2 a 11	15
U18 D1 A 11	19
U18 D1 A 8	9
U15 D1 A 8	27
U15 D1 A 11	14
U13 DISTRICT	30
Total général	139

Un championnat U11 F District complète l'offre sportive du District (plateaux).

Au niveau des forfaits généraux, 7 équipes n'ont pu terminer leur championnat :

- 1 en U13 (Eveil de Lyon)
- 2 en U18 à 8 (SNI – Vaulx En Velin)
- 1 en U18 à 11 (Sud Lyonnais)
- 2 Seniors D2 à 11 (Groupement Asef/Fclsd – St Pierre Mineure)
- 1 Seniors D1 à 11 (Chandieu Heyrieux)

A noter, une nouvelle organisation sera mise en place pour la saison à venir :

Gestion des championnats à 11 Séniors, U18 et U15 par la Commission compétition

Les autres championnats seront gérés par Patrice Montagnon en coordination avec la commission compétition et la technique.

2.2 - FUTSAL 100% Féminin :

Un **championnat Futsal 100% féminin** a été mis en place en janvier 2023, avec l'objectif de pérenniser cette pratique dans le temps. 4 équipes étaient engagées.

2.3 - FOOT LOISIR 100% Féminin :

Un **challenge Football loisir 100% féminin** a été mis en place en janvier 2023 afin de répondre à une demande croissante des débutantes et/ou joueuses souhaitant revenir sur les terrains (18 à 70 ans).

7 équipes se sont engagées. Une finale a été proposée en juin dans le même temps que la finale garçons.

Une réussite pour cette nouvelle offre sportive pilotée par la Commission Loisir.

2.4 - COUPE VIAL :

Les finalistes féminines (Sud Lyonnais football et FC Colombier Satolas) se sont opposées sur les terrains annexes du Groupama stadium, juste avant leurs homologues masculins.

Le trophée a été remis à Sud Lyonnais football, et pour la première fois de l'histoire de la coupe Vial, des récompenses sous forme de bons d'achat ont été remises également aux perdantes.

2.5 - DEUX NOUVELLES COUPES 100 % FEMININE POUR LA SAISON PROCHAINE

Sur proposition de la Commission foot féminin, deux nouvelles coupes ont été validées lors de l'AG de juin 2023 et débiteront sur la saison 2023/2024 :

- Coupe U15 F
- Coupe U18 F



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

L'organisation de ces deux nouvelles coupes sera pilotée par la commission des coupes en appui de la Commission foot féminin.

3 - Les temps forts de la saison 2022/2023

De multiples actions de promotion du football féminin se sont déroulées tout au long de l'année, telles que :

- **Rentrée du football au féminin**
- **Challenge passion, Foot 5**
- **Finale Départementale** pour les U13 F
- **Fête départementale 100% féminines** le (près de 500 joueuses U6 à U13 rassemblées sur une journée festive sur les infrastructures de l'OL Academy)

	SEPTEMBRE 2022				OCTOBRE 2022				NOVEMBRE 2022				DECEMBRE 2022				JANVIER 2023							
	5	12	19	26	3	10	17	24	1	8	15	22	5	12	19	26	3	10	17	24	7	14	21	28
U7																								
U9																								
U13																								

	FEBVRIER 2023				MARS 2023				AVRIL 2023				MAI 2023				JUN 2023			
	4	11	18	25	4	11	18	25	1	8	15	22	5	12	19	26	3	10	17	24
U7																				
U9																				
U13																				

Le District de Lyon et du Rhône, via sa commission Foot féminin et sa commission Technique et des Jeunes, remercie tous les clubs ainsi que tous les parents et accompagnateurs qui se sont mobilisés sur ces différentes actions.

4 – Un partenariat ambitieux avec Idéal pneu

Idéal pneu est le sponsor du football féminin du DLR depuis maintenant 2 ans.

En complément des actions de base (remises de trophée Futsal et Championnats), quelques nouveautés ont vu le jour pour cette deuxième année, à savoir :

- Naming du championnat Séniors D1 à 11 qui est devenu **Championnat Idéal Pneu**
- Challenge des **meilleures buteuses D1**
- **Atelier tir au but & Remise de maillots de l'OL féminin** sur les challenges passion et foot 5

La commission foot féminin remercie vivement toute l'équipe d'Idéal Pneu pour sa collaboration et sa contribution au développement du football féminin départemental.

5 – Les autres actions en faveur du football féminin

- Challenge Ladies du foot organisé par Denis Dupont chaque année pour les équipes des entreprises partenaires. Plaisir de partager un bon moment 100 % football féminin
- Appel à projet « Toutes foot » piloté par la FFF : 5 dossiers clubs examinés. Pas de lauréat au niveau national pour le DLR.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

- Diagnostic de la pratique féminine : dans le cadre d'un stage Master 1 de 5 semaines, Virginie Leblay-Logeais a pu travailler sur un état des lieux de la pratique du football féminin sur le DLR. Sondages et enquêtes adressées aux clubs ont permis de mesurer les freins à la pratique ainsi que les attentes

6 – LES AMBITIONS DE LA COMMISSION FOOT FEMININ

L'ambition majeure de la Commission Foot féminin reste délibérément l'**accompagnement les clubs sur la pratique 100% féminine** tout en étant au plus proche du territoire :

Pour cela, les actions suivantes seront proposées et étalées sur les saisons prochaines :

- Réactivation du réseau **Référent féminin** sur les 5 groupements pour être au plus proche des spécificités des territoires
- Mises en place d'actions ciblées par secteur pour **aider les nouvelles équipes et nouveaux dirigeants** (réunions d'information, appui technique, partage et échanges sur les freins, les solutions, etc)
- Proposition d'actions afin **d'attirer de nouvelles dirigeantes** dans les instances des clubs (événementiel spécifique dirigeante, éducatrices, arbitres).
- **Veille et contrôle du respect du cadre réglementaire et sportif** (délégations surprises, contrôle à postériori des feuilles de match et licences).

Merci aux membres de la Commission foot féminin pour leur aide et appui régulier qui ont permis la réussite de toutes ces belles actions dédiées au football féminin.

Merci également à tous les acteurs de terrain, garçons et filles, Présidents, Présidentes, dirigeants, dirigeantes, éducateurs, éducatrices, arbitres qui contribuent chaque jour au développement du football féminin.

COMMISSION FUTSAL

Président : Roland BROUAT

Membres : Lionel POIRIER - Bernard LACHAPELLE - Jérôme HERNANDEZ - Thierry BOLZE

Le bilan de la saison écoulée confirme la bonne santé du futsal départemental, en progression constante . 53 équipes ont participé à notre championnat et la D1 a été encore une fois d'un niveau particulièrement relevé. Il a fallu attendre la dernière journée pour connaître le champion : Limonest/Dardilly 2 , qui devance d'un petit point l'OL 2 et Nouvelle Génération, pour accéder à la Ligue .

Il faut également souligner la qualité de notre championnat jeunes : U18 avec 18 équipes et une ouverture aux autres districts pour les clubs qui en font la demande , U15 avec 16 équipes, et enfin les plateaux U13 et plus jeunes encore, organisés de main de maître par la commission technique que nous devons associer à cette réussite du futsal.

On ne peut clôturer ce bilan positif sans parler des coupes, avec une nouvelle organisation qui a donné entière satisfaction à tous les clubs, et a suscité un regain d'intérêt général. La journée du mois de juin, avec cinq finales disputées, s'est déroulée devant un nombreux public avec un niveau de jeu exceptionnel.

La deuxième édition du championnat futsal féminin s'est avérée une réussite totale : sept équipes ont disputé le titre de champion qui s'est finalement joué au goal average particulier entre Goal et Rives .

Toutes les équipes ont joué le jeu, réceptives des consignes mises en place lors de la réunion préparatoire . Merci également aux arbitres pour leur disponibilité malgré les nombreux reports demandés.

La saison prochaine verra une augmentation probable d'équipes engagées, ce qui va impliquer un calendrier plus long et donc plus tôt dans la saison ; à noter de nouveaux clubs de districts voisins, autorisés par le Président : Drome Ardèche, Loire et Isere. A cet effet, les rencontres à domicile devront se dérouler le samedi ou le dimanche , eu égard



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

aux déplacements. Une réunion sera organisée au plus tôt avec tous les participants afin d'élaborer tous ensemble les modalités du championnat, qui suscite de plus en plus d'intérêt.

La qualité de notre discipline au sein du district de Lyon et du Rhône va en enfin porter ses fruits ; un club va évoluer au plus haut niveau national la saison prochaine, la D1, élite du futsal. Félicitations à Goal Futsal, et bon championnat 2023/2024. Malheureusement, Martel Caluire a été relégué de D2 en Ligue et ALF n'a pu y accéder suite à des barrages très difficiles.

Il est évident que la saison a été gâchée par les trop nombreux et graves incidents survenus au cours de plusieurs rencontres. La commission a été particulièrement déçue par le comportement de certains et ne souhaite pas épiloguer à ce sujet ...

La commission de discipline a suivi les directives du Comité Directeur concernant les insultes, agressions et violences physiques.

Trois clubs ont été exclus des compétitions, et deux clubs interdits de coupe la saison prochaine. Le futsal ne peut tolérer ces incivilités qui nuisent bien évidemment à la notoriété qu'il a atteint aujourd'hui.

La progression constante du futsal du district de Lyon et du Rhône est récompensée par la première place nationale au nombre de licenciés : 2720, dont 66 féminines (Séniors et U19), soit 150 de plus que la saison dernière. 74 % des licenciés de la ligue Auvergne Rhône Alpes sont rhodaniens ! Et en R1 Ligue, sur les 12 clubs inscrits, 11 sont issus de notre district.

Pour la prochaine saison, la commission veillera à ce que les clubs respectent plus encore nos règlements, surtout en matière de report de match, et sera intransigeante à cet égard ; application footclubs, zones à observer, et justificatifs obligatoires. En effet, force est de constater de plus en plus de dérives qui gênent énormément la bonne gestion des compétitions.

Et surtout ce message récurrent à tous les dirigeants, éducateurs : préserver la sécurité dans et autour des gymnases, le bon état d'esprit qui doit toujours régner et le respect constant des directeurs de jeu.

La commission futsal va évoluer la saison prochaine. En effet Bernard nous quitte dès aujourd'hui et Lionel en fin d'année pour des raisons personnelles. Un grand merci pour leur investissement constant dans le futsal depuis très longtemps. Bienvenue à leurs remplaçants : Yacine Fekrane, en charge des championnats et coupes U15 et U18 et Nasser Djouad, qui s'occupera du championnat féminin et des coupes Séniors

Le mot de la fin sera pour un petit coucou et remerciements à nos arbitres qui officient tous les jours de la semaine et une reconnaissance pour le travail effectué par la commission technique dans le futsal jeunes, dans le but de pérenniser notre discipline.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Membres de la commission : Mrs Christian BOURLIOUX ; Manuel DE OLIVEIRA ; Patrick DURBIANO ; Jérôme Hernandez ; Simon LESNIOHSKI ; Olivier ROBERT

Président : Mr Gérard MEI

Bilan sportif :

Effectif foot à 11 : **77 équipes** inscrites et réparties en 8 poules

Effectif foot à 8 : **46 équipes** inscrites et réparties en 5 poules

Effectif foot féminin : **4 équipes** en poule unique

Nombre de licenciés : **2482**

Organisation du Challenge foot à 11 :

8 poules dont deux dans lesquelles seule la note de fair play a été pris en compte pour le classement final
Journée finale (nocturne : 19h00-00h30) le 16 juin 2023 à Jonage



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

14 équipes qualifiées - Vainqueur : ASVEL FOOT

Organisation du Challenge à 8 :

46 équipes réparties en 5 poules de 8 à 10 équipes

Journée finale (nocturne ; 19h00-00h30) le 9 juin 2023 à St Priest

14 équipes qualifiées - Vainqueur : FRANCHEVILLOIS 2

Organisation de la Coupe :

35 équipes inscrites

Un tour de cadrage

Finale : MEGINAND 2 - MISERIEUX TREVoux - Vainqueur : MEGINAND 2 : 2-2 (5-4 tab)

Bilan administratif :

Les représentants des équipes ont été réunis le 26 et 27 septembre 2023 pour des informations sur le déroulement de la saison 2023 /2024. Ces réunions sont animées par les membres de la commission.

Principaux objectifs de ces réunions :

- Faciliter l'organisation du challenge en permettant aux responsables des équipes de se rencontrer pour fixer les dates des matches
- Permettre à la commission de rappeler les règles de fonctionnement du foot loisir
- Validation des licences
- Utilisation de la FMI (tablette)
- Faciliter l'insertion des nouveaux clubs inscrits
- Informer les responsables sur le nouveau système d'inscription sur internet foot club
- Provoquer l'échange d'idées sur l'esprit Foot-Loisir

COMMISSION FOOT ENSEMBLE

Président : Joseph INZIRILLO

Vice-présidente : Evelyne MONTEIL

Membres : Sandrine BORNE - Sonia et Mahmoud MARZOUKI – Georges VASSIER – Chantal Weildup – Alain MONTEIL – Ouardia BOUDISSA-HAMRAOUI - Salima Saket – Dervil Argyre - Jérôme HERNANDEZ (CTD)

CD : Dr Christian BERGER-VACHON - Bernard COURRIER – Roland BROUAT - Se rajoute pour la saison prochaine – Alain RODRIGUEZ – Lionel TOUZET

Plusieurs journées de sensibilisation ont été organisées par le District de Lyon et du Rhône de football en collaboration avec le comité départemental de sport adapté,

Pour le District de Lyon et du Rhône, ces événements permettent d'informer les représentants de club désireux de développer une section sport adapté au sein de leur structure.

A ce jour une quinzaine de clubs sont entrés dans la démarche

Nous mettons en place 2 axes de travail

Envers les IME et centres spécialisés en semaine

Envers les clubs qui ouvrent des sections foot adaptées qui jouent le Week-end

Les actions mises en place pour l'année 2022/2023 sont :

Pour les centres :

Le 22 septembre 2022 : journée tout handicap à Genas

Environ 80 jeunes handicapés sur les terrains avec le matin des ateliers suivis l'après-midi de petits matches sous forme de tournoi, supervisés par une trentaine d'éducateurs bénévoles encadré par la commission technique du DLR

Le 12 octobre 2022 au DLR réunion plénière avec tous les clubs intéressés pour intégrer des jeunes handi, présentation de la réglementation et des possibilités sportives



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Le 23 février 2023 à Brignais : foot en salle avec 90 jeunes pour 11 centres présents et 30 éducateurs répartis sur la journée

Le matin atelier, l'après-midi tournoi

Le 22 juin 2023 journée festive sur les terrains de Tola Vologe rencontres entre les IME malheureusement interrompues l'après midi par les orages

Pour les clubs :

Mise en place de plateaux 3 étaient prévus mais le mauvais temps a fait annuler le 1^{er}

Le 10 décembre 8 équipes à Ste Foy les Lyons

Le 29 avril 10 équipes à Chaponost

Il est prévu pour la prochaine saison d'augmenter le nombre de plateau proposé plus une journée en salle

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Présidente : Simone BOISSET

Membres : Guy PISTOL – Christian PERROT – Didier COMBIER – Gilbert SEVE – Ahmed FEZZA – Zinedine BENSLIMANE – Christian ROBERT – Franck BEDIAT.

Le Groupement Beaujolais comprend 31 clubs. 242 équipes étaient engagées en football d'animation. Son activité consiste à organiser, gérer les rencontres de U6 à U13, la coupe Festival (U13) et les coupes U15, U17 et seniors (coupe des Vignerons et coupe Joseph Magat). Les réunions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 20h30, à la Maison des Associations à Villefranche sur Saône.

COMMISSION U7 :

62 équipes (on constate une légère baisse de l'effectif par rapport à la saison précédente, peu de joueurs U6 licenciés). Après la rentrée du Foot le 24 septembre au Bois d'Oingt, les jeunes joueurs ont participé à 8 journées sous forme de festifoot et 3 festi-animations (à Limas, Charentay et Châtillon d'Azergues). La JND à Meyzieu a clôturé la saison (33 équipes présentes).

COMMISSION U9 :

84 équipes dont 4 féminines (effectif en hausse) : la saison s'est déroulée sur 10 journées plus la rentrée du foot et la journée de clôture le 3 juin.

Pratique sous forme de festifoot. 8 à 10 équipes par site (soit près de 90 plateaux sur la saison). Un seul plateau annulé (intempérie). Présence régulière des équipes sur les festifoot.

Différentes activités sont inscrites au programme, challenge penalty, shoot out, conduite. Suite au retour des feuilles de festifoot, nous attendons pour la prochaine saison une meilleure participation des équipes sur ces ateliers.

COMMISSION U11 :

59 équipes engagées dont 3 féminines. Au programme : une première phase de 3 journées et 2 phases de 5 journées (aller/retour).

Des plateaux PEF Telethon, Solidarité et Ecologie sont inclus dans le programme. Dans l'ensemble bonne participation des équipes lors de ces journées spécifiques.

Au point de vue administratif, les feuilles de plateau retournées au Groupement laissent apparaître de nombreux manques : numéro du plateau ou du club, site, date ou parfois les scores.

Bon état d'esprit sur les plateaux.

COMMISSION U13 :

CHAMPIONNAT (36 équipes dont 1 féminine) : 1^{re} phase : 5 poules. Les 2 premiers des poules A et B ont accédé aux rencontres Intergroupement. Ce sont FCVB 3 et 4 – Sud Azergues Foot 1 – DomTac FC3.

La 2^e phase s'est déroulée en poule de 6, match aller/retour.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Concernant l'utilisation de la FMI sur 155 résultats attendus 35 nous sont parvenus sur feuille de match papier. On peut donc dire que cet outil informatique a bien été utilisé pour cette première saison. Nous comptons sur vous en 2023-2024 pour réduire encore les feuilles papier.

COUPE FESTIVAL : 20 équipes engagées.

A l'issue des 3 tours les équipes de FC Villefranche, DomTac FC et Pontcharra St Loup se sont qualifiées pour la finale départementale. Bravo à l'équipe de FC Villefranche qui est allée disputer la finale régionale.

COUPE DU BEAUJOLAIS : 35 équipes engagées.

A l'issue du 4^e tour les équipes de FCVB2, DOMTAC FC2, FCVB3 et FC RENEINS VAUXONNE 2 ont disputé la finale le 4 juin à Limas. Au terme des rencontres c'est l'équipe de VILLEFRANCHE 2 qui a remporté la coupe.

COMMISSION COUPES A 11 :

COUPE DU BEAUJOLAIS U15 : 24 équipes engagées.

Les équipes de Liergues 1 et Villefranche 2 n'ont pas participé car qualifiées en 16^e finale de la coupe du Rhone. Les équipes de RC BELIGNY – DOMTAC FC 2 - DOMTAC FC 3 – BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 1 ont joué les demi finales.

Sur le terrain de Denicé, la finale a opposé DOMTAC FC2 à BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS, c'est DOMTAC FC2 qui a remporté la coupe.

COUPE DU BEAUJOLAIS U17 : 18 équipes engagées.

Les équipes de FC Mont Brouilly, Liergues 1 et Pontcharra St Loup 1 n'ont pas participé car qualifiées en 16^e finale de la Coupe du Rhône.

A Denicé, La finale a opposé les équipes de Stade Amplepuisien et Belleville Football Beaujolais, c'est Belleville qui a remporté le trophée.

COUPE DES VIGNERONS : 32 équipes engagées.

FC Tarare n'a pas participé car qualifié en 16^e finale de la Coupe du Rhône.

La finale s'est jouée le 4 juin sur le terrain de Limas, c'est Clochemerle/Vaux en Beaujolais qui a remporté cette coupe.

COUPE JOSEPH MAGAT : 34 équipes engagées

Les équipes de FC Mont Brouilly 1, St Forgeux 1 et FC Tarare 1 n'ont pas participé car qualifiées en 16^e finale de la Coupe du Rhône.

Le 4 juin à Limas la finale a opposé les équipes de FC RENEINS VAUXONNE et DOMTAC FC 2, l'équipe de DOMTAC FC 2 remporte cette coupe Magat pour la 2^e année consécutive.

Les membres du Groupement Beaujolais remercient les clubs qui ont mis à leur disposition leurs installations pour tous les rassemblements : journée d'accueil et festi-animations U7, rencontres de coupes U13 et coupes à 11.

Remerciements également aux bénévoles de ces clubs pour leur sympathique accueil et leur implication qui ont contribué à la réussite de ces journées.



GROUPEMENT BREVENNE

Président : Marc Bayet

Membres : Christophe Laval, Jérôme Pouzadoux, Dylan Tardy, Denis Contamin, Hadi Laribi, Christian Collet

Le Groupement Brévenne comprend 40 Clubs répartis en 316 équipes en foot d'animation. Son activité consiste à organiser et gérer les rencontres du foot d'animation, le Festival U13, les Coupes des catégories U13, U15, U17 et Seniors (Coupe Ballandras et Coupe Monts du Lyonnais). Les réunions ont lieu tous les mardi de 18h00 à 19h00.

COMMISSION U7

Une première journée (rentrée du foot U7) toujours intéressante sous ce format, avec l'implication du District de Lyon et du Rhône et des parents.

74 équipes engagées dans la catégorie et 4 Festi-animations ont été organisés : un remerciement particulier aux clubs qui les ont accueillis.

COMMISSION U9

Cette saison, il y a eu 113 équipes inscrites dont 1 équipe féminine. Les plateaux auxquels nous avons pu assister ont été très bien gérés par les clubs recevant et ont bénéficié d'un très bon état d'esprit, tant de la part des éducateurs que des joueurs ou des parents. Du point de vue du suivi administratif (licences et feuilles de matchs), nous avons constaté des améliorations par rapport aux saisons précédentes, mais il reste encore des progrès à faire dans ce domaine. De plus en plus de clubs envoient les documents sous format numérique et c'est une très bonne chose.

COMMISSION U11

79 équipes dont 2 féminines. Les plateaux des premières phases se sont bien déroulés dans l'ensemble et dans un bon esprit. Deux points sont à signaler : des négligences concernant les feuilles de matchs souvent mal remplies (absence des dates et lieux, du numéro du plateau ou des clubs, des licences des éducateurs ou dirigeants) et des feuilles n'arrivant pas dans les délais ou envoyées au District. Les envois de feuilles sous format numérique facilite grandement le travail !

COMMISSION U13

Pour cette saison nous avons eu 48 équipes engagées en 1ère phase dont 1 équipe féminine.

En 2ème phase 45 équipes recensées dont 1 féminine.

Nous tenons à remercier tous les clubs de leurs attitudes correctes sur et autour des terrains.

COMMISSION Coupes à 11

Le nombre d'équipes engagées reste stable dans toutes les catégories

Coupe Ballandras : 29 équipes engagées

Coupe Monts du Lyonnais : 19 équipes engagées

Coupe U17 : 18 équipes engagées

Coupe U15 : 21 équipes engagées



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les membres du Groupement Saône Métropole sont MM NOYERIE Patrick (Resp.U9 et U11), ALBEROLA J.Jacques (Resp. U7), POINT Jean-Philippe (Champ. U13,Coupes U13,secrétariat), NOYERIE Patrick (Coupe Seniors), M.ALBEROLA Jean-Jacques (Coupes U17 et U15) et .M.CAVALLAZIO Bernard représente le Groupement au sein de la Commission des Terrains.

Le Groupement Saône Métropole organise tous les matchs ou plateaux de la catégorie U7 à U13, il gère aussi les **Coupes du Groupement (Seniors,U17 et U15) :**

Seniors (Maurice PACARD) : FC CROIX ROUSSE remporte le trophée face à GOAL FC 3

U17 (Jean LARGE) : REYRIEUX s'impose devant POINT DU JOUR

U15 (Christian LARIVIERE) : EVEIL DE LYON s'impose face au LOSC

U13

Cette saison 61 équipes étaient engagées en championnat et en coupe de région, 29 en coupe Nationale.

Championnat

Il s'est déroulé en 2 phases:

- Une première phase par poules de 8 sur 7 journées à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes (OL.VAULX – CALUIRE – FC POINT DU JOUR – FONTAINES) quittaient le groupement pour participer à l'inter-groupements organisé par le DLR.

- Une deuxième phase par poules de 6 disputée sur 10 journées (aller-retour).

Coupe Nationale

A l'issue du troisième tour les 3 équipes qualifiées pour la finale départementale étaient : LYON DUCHERE – EVEIL DE LYON – GOAL FC

Coupe ANAYA

Elle s'est jouée en 4 tours. La finale mettait aux prises les 6 meilleures équipes. Elle se terminait par la victoire de OL.VAULX 1 face à LYON DUCHERE 2.

Coupe LARGE

Elle regroupait les équipes éliminées des 2 premiers tours de la coupe ANAYA et s'est jouée en 3 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle voyait la victoire de EVEIL DE LYON 2 face à ECULLY 2.

U11

Le championnat s'est déroulé par poules de 16 en 3 phases de 5 journées chacune ,96 équipes étaient engagées.

U9/U8

30 clubs ont présenté 127 équipes, nous avons organisé 11 journées de festifoots, les feuilles de match ont été bien remplies, reste les licences des joueurs présents qui ne sont pas toujours en possession des responsables.

U7/U6

Une saison sans problème, 93 équipes engagées .Nous terminons la saison avec la Journée Nationale à MEYZIEU avec 65 équipes présentes.

Le Groupement Saône Métropole remercie les clubs et leurs bénévoles qui ont mis à disposition leurs installations pour les manifestations organisées par le Groupement SAONE METROPOLE.



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Président : BLANCHARD JF

Secrétariat : BLANCHARD Christine

Commission Seniors : H. MOLINARI

Commission Coupe U17 : H. MOLINARI

Commission Coupe U15 : H. MOLINARI

Commission U13 : M. DI NOTA - O. FARGET

Commission U11 : S. BLANC

Commission U9 : T. COIGNOT

Commission U7 : C. MOUNIER

Objectif et but du groupement :

Faire jouer les enfants des U6-U7 au U 13 sous différentes formes, festi-foot ; plateaux ; matchs secs. Le groupement organise également des matchs de coupes pour les U13 - U15 - U17 et Seniors.

Nous faisons également un suivi tant footballistique qu'administratif des clubs labélisés ou non.

Le groupement se réunit tous les lundis soirs de 17h30 à 20 h dans nos locaux VAP 93 rue du 4 août à Villeurbanne. (1^{er} étage).

Nous recevons les feuilles de matchs, nous élaborons les rencontres, nous répondons aux questions des clubs.

Observations.

Le problème, chaque année en début de saison, ce sont les licences non enregistrées, non demandées, pour les premiers tours de coupes si nous étions stricts beaucoup d'enfants ne joueraient pas.

Par la suite ce sont les feuilles de matchs mal remplies (rature ; absence de licences joueurs ; éducateurs ; dirigeants ; le nom du club ; les scores etc....) Cette année en U 13 mise en place de la FMI ce qui a permis une certaine amélioration.

Le PV n'est peut-être pas suffisamment lu d'où les forfaits notamment en U 11 sont nombreux, en cause les horaires des plateaux à 10 h ou 14 h voir 11H . Une plus grande communication entre club serait souhaitable à l'époque des messageries, smartphones et autres.

Les amendes concernent principalement le défaut de licence tant joueurs que éducateurs et dirigeants. Soyez vigilants. Autre problème le nombre important d'équipes sur le groupement par rapport au nombre de terrains, c'est pourquoi en accord avec la commission technique, nous avons adopté l'horaire de 9H30 pour les festi-foot U7 – U9 suivi de plateaux U 11 à 11H

Il faut parfois jongler avec la météo pour faire jouer nos matchs de coupes en semaine en raison de peu de dates disponibles, d'autant plus s'il y a des matchs de championnat en retard.

Dans l'ensemble les clubs répondent bien présents quand on les sollicite ce dont nous les remercions. Particulièrement FEYZIN BELLE ETOILE qui a accueilli la rentrée du foot en U7.

Le slogan du District étant " le foot ensemble " sans vous rien ne serait possible et nous vous remercions encore pour le prêt de vos installations.

Ne pas oublier aussi que nous sommes bénévoles et que nous faisons le maximum pour faire jouer tout ce petit monde dans de bonnes conditions.

U7 : Mr C. MOUNIER

Effectifs + OU - 72 équipes qui ont toutes participées au festi foot et festi animations (3) à CHASSIEU DECINES-MEYZIEU et FEYZIN mis en place par le GLM.

La journée d'accueil a eu lieu à FEYZIN.

Quelques remarques la plupart des dirigeants (souvent des jeunes encadrants) et accompagnateurs ne connaissent pas les règles du foot animation, difficulté à les faire jouer 4x4 (3 joueurs de champ + 1 gardien) quelques équipes sans ballons ni maillots, le retour des feuilles de bilan sont souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

d'effectif.

90% des clubs ont proposé leur terrain au moins une fois.

Journée finale à l'OLYMPIQUE LYONNAIS ou 52 équipes étaient présentes

U9 : Mr T.COIGNOT

En moyenne cette saison 118 équipes ont participé.

Nombre en baisse par rapport aux années précédentes.

Encore de trop nombreux forfaits sur les plateaux

Feuilles de match ou de plateaux non remplies et non renvoyées au groupement.

Difficile d'organiser des plateaux quand U9/U11/U13 occupent les terrains en même temps.

De même pour les doublons U7/U9.

Trop de clubs organisent des tournois et refusent de recevoir des plateaux alors que le calendrier paraît en aout.

U11 : S.BLANC

Une saison U11 composé de 107 équipes dont 3 équipes exclusivement féminines.

Une 1ere phase dite de brassage allant de septembre à octobre. Sur cette période, des clubs font jouer les enfants sans qu'ils soient licenciés. Un rappel à l'ordre à été fait et un rectificatif sensible c'est fait sentir. Des feuilles de plateaux également mal rédigées.

Une 2eme phase de 5 journées allant de novembre à décembre dont 1 journée dite FUN FOOT TELETHON celle-ci a été plus ou moins réalisée, avec réajustement de ces différentes poules au vu des résultats de la première phase. Quelques forfaits commencent à se voir de la part de certaines équipes et des équipes qui ne se déplacent pas (manque d'effectif -mauvaise lecture du PV ?)

Une 3eme phase et 4eme phase avec 5 journées

Beaucoup de forfaits ; problèmes récurrents des licences non faites.

Feuilles de plateaux très souvent illisible et/ou mal remplies par les éducateurs

Les changements d'horaires arrivent tardivement ou alors ne sont pas pris en compte (quand on les reçoit !) par les clubs quand ceux-ci sont inscrits au PV d'où le nombre par moment élevé de forfaits.

Des visites sur certains plateaux ont été réalisées par la commission : il en ressort que l'organisation de l'accueil et du plateau dans certains clubs sont vraiment à rectifier, (absences de membres pour la réception des équipes, feuille de match non remplie avant le plateau, listing foot club manquant donc impossibilité pour l'équipe de remplir la feuille, auto arbitrage) etc...

U13 : O.FARGET - M.DI-NOTA

En catégorie U13, ce sont 78 équipes qui se sont inscrites pour la première phase de championnat U13 au 10/09/2022. Deux équipes se retirent et une inscription est enregistrée, ce qui nous a permis de constituer 7 poules de 8 équipes et 3 poules de 7 équipes avec un total de 259 rencontres sur 7 journées. Nous avons totalisé 22 forfaits sur cette première phase et un match arrêté envoyé en discipline.

A l'issue de cette première phase, 8 équipes ont été qualifiées pour les poules inter-groupements pour le Groupement Lyon-Métropole (ES TRINITE 1 / FC LYON 5 / AS BUERS 1 / VENISSIEUX FC 2 / OLYMPIQUE LYONNAIS 5 / ES TRINITE 2 / VILLEURBANNE-UNITED FC 2 / VENISSIEUX FC 1).

Pour la seconde phase, 71 équipes sont présentes, ce qui nous a permis de faire 11 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes. 350 rencontres ont été programmées sur cette seconde phase ou nous avons enregistrées 29 matchs perdus pour feuille de match non retournée et 4 forfaits.

Une journée finale sous forme de tournoi par poule de 6, 7 ou 8, était prévu le samedi 3 juin 2023.

Au niveau du Festival U13, 25 équipes présentent s'engagent pour cette compétition, ce qui nous a donné 4 poules de 4 équipes et 3 poules de 3 équipes pour le 1^{er} tour du samedi 17 septembre 2022. Nous enregistrons un forfait pour ce premier tour, ce qui est vraiment regrettable en début de saison.

Le second tour a lieu le samedi 12 novembre 2022 ou nous avons 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées par poule pour les finales de groupement du samedi 10 décembre 2022.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Les finales du Groupement du Festival U13 ont lieu au stade des Servièzes le samedi 10 décembre 2022 et ce sont les clubs du FC LYON 1, de VENISSIEUX FC 1, de l'OLYMPIQUE LYONNAIS 1 et de l'ES TRINITE 1 qui se qualifient pour la finale départementale.

En coupe de Groupement, nous comptons 56 équipes engagées, ce qui nous fait 14 poules de 4 équipes pour le premier tour du samedi 17 septembre 2022. Nous enregistrons 4 forfaits pour ce premier tour, ce qui est vraiment regrettable en début de saison.

Pour le second tour du samedi 12 novembre 2022, les équipes éliminées du premier tour du Festival U13 sont reversées en coupe de groupement, ce qui nous donne 50 équipes qualifiées. 1 forfait a été enregistré.

Le troisième tour a lieu le samedi 10 décembre 2022 où nous avons 8 poules de 4 équipes.

Les demi-finales ont eu lieu le samedi 1 avril 2023 où 4 poules de 4 équipes ont été faites.

Ce sont les équipes du FC LYON 5, du FC LYON 3, du FC LYON 2 et de VILLEURBANNE-UNITED FC 1 qui se sont qualifiées pour la finale du samedi 3 juin 2023.

Les finales ont eu lieu au Stade Raymond Troussier à Décines cette saison, c'est l'équipe du **FC Lyon 3** qui s'illustre en catégorie U13. Bravo aux finalistes qui sont l'équipe 1 de VILLEURBANNE-UNIED FC en seconde position, l'équipe 5 du FC LYON en troisième position, l'équipe 2 du FC LYON en quatrième position.

Coupe U 15 : H. MOLINARI

28 équipes ont participé à la coupe organisée par le GLM

Les dates de la coupe sont alignées sur la coupe du Rhône.

Nous avons constaté une amélioration concernant les changements de dates et horaires via foot club

La coupe du GLM n'est pas la coupe complémentaire de la coupe du Rhône et encore moins une mini coupe du monde, cette compétition est avant tout pour apporter du plaisir aux enfants.

Vainqueur ASVEL, Finaliste AS BELLECOUR

Coupe U 17 : H. MOLINARI

Très peu de clubs engagés en coupe U 17 cette année 16, avec les éliminés de la coupe du Rhône nous avons pu quand même faire une compétition qui ressemble à quelque chose. Même date que la coupe du Rhône.

Vainqueur VENISSIEUX FC, Finaliste FCL

SENIORS Coupe GUICHARD : H. MOLINARI

20 équipes engagées, avec les éliminés de la coupe du Rhône nous avons pu avoir de belles rencontres. Même date que la coupe du Rhône avec les aléas de la météo ou des matchs en retard du à des sanctions ou autres.

Vainqueur ASVEL, Finaliste SC MACCABI

Remerciements à l'UGA d'avoir accueilli ces finales le 3 juin au parc Troussier



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Objectif : cette commission organise et gère les championnats du football d'animation ainsi que les coupes de groupement pour le foot à 11. Elle se réunit tous les mardis dans les locaux du district, salle des règlements de 17 h 00 à 19 h 00.

5 Personnes composent le groupement réparti comme suit :

Evelyne Monteil Présidente

Alain Monteil membre commission des terrains, contrôle des feuilles de match

Nous avons gérés :

U7 *Eric Chamot commission technique et responsable U7*

Nombre d'équipes engagées : on a terminé à 101 équipes

Equipe féminine engagée : 1

Festi animations réalisés : 4

LA SEVENNE : 08/10/2022

CORBAS : 13/12/2022

PONT DE CHERUY : 18/03/2023

GENAS : 06/05/2023

Nous avons été très bien reçus par les clubs lors de ces manifestations. Les éducateurs en validation étaient encadrés par la technique.

Pas de problème avec les éducateurs encadrant les équipes.

Sur la saison

Retour feuilles de match : il y a eu quelques feuilles d'effectif et des fiches bilans à réclamer.

J.N.D. organisé par le district cette année

Fair Play et bonne ambiance pendant les rencontres.

On a eu bien chaud.

Michel Forest responsable U11 et U9

BILAN COMMISSION U9

Nous avons eu 129 équipes engagées

188 festi foot ont été programmés sur 12 journées.

Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhais pour la saison prochaine :

Reprenre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie

BILAN COMMISSION U 11

Nous avons eu 99 équipes engagées dont 1 équipes de filles.

450 plateaux ont été programmés sur 20 journées.

Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhais pour la saison prochaine :

Reprenre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie.

U13 *Jean jacques Etcheverry responsable U13 qui sera remplacé par Olivier Monteil*

Début de la première phase avec 67 équipes.

Assp3 – Entente – Pont de Chéruy – Sud Lyonnais montent en inter groupement



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Bon retour sur la FMI des résultats quelques clubs encore réfractaires

Coupes : Olivier Monteil responsable des coupes à 11 et U13 et référent arbitre

U13 Festival : 30 équipes inscrites.

Finale à 5 : USVJ 1 – ASSP 1 – PONT DE CHERUY 1 - CHAPONNAY 1 – SLF 1

Qualifiées tour départemental : ASSP 1 – CHAPONNAY 1 – SLF 1

U13 GVR : 62 équipes inscrites + 13 Par rapport à la saison précédente

Finale à 5 : ASSP 3 – ESSP 1– ACH 2 – TERNAY 1 – DIEMOZ 1

Vainqueur : ASSP 3

U15 : 29 équipes inscrites

2 D1 - 5 D2 - 11 D3 - 11 D4

Finale : SUD LYONNAIS – COLOMBIER/SATOLAS

Vainqueur : COLOMBIER/SATOLAS

U17 : 20 équipes inscrites : +1 par rapport à la saison précédente

2 D1 - 7 D2 - 11 D3

Finale : SNI 2 – USVJ 1

Vainqueur : USVJ 1

Coupe séniors : 39 équipes inscrites : +1 par rapport à la saison précédente

2 D1 - 8 D2 - 14 D3 - 15 D4

Finale : COLOMBIER 2 – DIEMOZ 1

Vainqueur : COLOMBIER/SATOLAS 2

Remerciement au club de CHASSE pour les installations.

Un relâchement pour la rédaction des feuilles de match, nous souhaitons que ceci se corrige pour cette saison, afin d'éviter de trop nombreuses amendes pour les clubs et que les éducateurs prennent le temps de lire le PV et leur messagerie, pour éviter les erreurs constatées cette saison, erreur de terrain, d'horaire etc.....

Un grand merci à tous les clubs qui répondent présents pour les différentes manifestations festi, finale U13 etc....

Un grand merci pour tout le travail apporté au groupement par Jean Jacques Etcheverry et Bernard Capogrossi qui ont fait valoir leur droit à la retraite footballistique



COMPTE DE RESULTAT 2022/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Ventes diverses						
Produits des prestations	871 344	95,79	702 711	95,65	168 633	24,00
Produits des activités annexes	38 305	4,21	31 976	4,35	6 329	19,79
Groupements	48 937	5,38	45 814	6,24	3 123	6,82
Remboursements						
Subventions de fonctionnement	595 817	65,50	584 103	79,50	11 714	2,01
Engagements	64 009	7,04	54 130	7,37	9 879	18,25
Reprise de provisions & trans	9 767	1,07	36 566	4,98	-26 799	-73,29
Total produits fonction.	1 628 180	178,99	1 455 301	198,08	172 879	11,88
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Rémunération du personnel	506 071	55,63	464 993	63,29	41 078	8,83
Charges sociales et fiscales	238 203	26,19	220 365	29,99	17 839	8,10
Charges connexes						
Autres cotisations	5 931	0,65	11 409	1,55	-5 479	-48,02
Personnel extérieurs						
Consommations	30 675	3,37	24 709	3,36	5 966	24,15
Groupements	10 505	1,15	8 329	1,13	2 176	26,13
Services extérieurs	175 363	19,28	151 628	20,64	23 735	15,65
Autres services extérieurs	541 240	59,50	449 106	61,13	92 134	20,51
Impôts, taxe et vers. assim.	16 308	1,79	16 226	2,21	82	0,51
Subventions versées	-50	-0,01			-50	NS
Dot. Amortiss. & Provisions	113 267	12,45	84 878	11,55	28 389	33,45
Total des charges de fonction.	1 637 513	180,02	1 431 643	194,86	205 870	14,38
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-9 333	-1,03	23 658	3,22	-32 992	-139,45
Produits financiers	6 675	0,73	683	0,09	5 992	877,55
Charges financières						
Résultat financier	6 675	0,73	683	0,09	5 992	877,55
RESULTAT COURANT	-2 658	-0,29	24 341	3,31	-27 000	-110,92
Produits exceptionnels	37 680	4,14	7 451	1,01	30 229	405,68
Reprise / amort. & provisions						
Charges exceptionnelles	15 226	1,67	25 793	3,51	-10 567	-40,97
Dot. Amortiss. & Provisions						
Résultat exceptionnel	22 454	2,47	-18 342	-2,50	40 796	222,42
EXCEDENT OU PERTE	19 795	2,18	5 999	0,82	13 796	229,96



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
- 701100 DEPLACEMENTS IMPOTS	135 333,00	14,88	48 853,08	6,65	86 479,92	177,02
- 702100 COTISATIONS CLUBS LIBRES	21 880,00	2,41	20 220,00	2,75	1 660,00	8,21
- 702110 COTISATIONS FOOT ENTREPRISE	140,00	0,02	420,00	0,06	-280,00	-66,67
- 702120 COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	2 240,00	0,25	1 200,00	0,16	1 040,00	86,67
- 702130 COTISATIONS FOOT LOISIR	2 010,00	0,22	2 590,00	0,35	-580,00	-22,39
- 702140 COTISATIONS FUTSAL	1 820,00	0,20	2 070,00	0,28	-250,00	-12,08
- 702150 FRAIS DE GESTION	17 165,00	1,89	20 515,00	2,79	-3 350,00	-16,33
- 702500 AMENDES ADMINISTRATIVES	73 258,00	8,05	53 311,00	7,26	19 947,00	37,42
- 702505 AMENDES FOOT LOISIR	1 900,00	0,21	1 147,00	0,16	753,00	65,65
- 702550 AMENDES / RECLAMATION	468,00	0,05	444,00	0,06	24,00	5,41
- 702560 AMENDES DISCIPLINE	261 836,00	28,78	230 781,00	31,41	31 055,00	13,46
- 702580 AMENDES INTERNET + FMI	11 940,00	1,31	12 599,00	1,71	-659,00	-5,23
- 702590 AMENDES FORFAIT	20 850,00	2,29	23 156,00	3,15	-2 306,00	-9,96
- 702700 FRAIS PROC. DISCIPL. OU APPEL	9 520,00	1,05	4 620,00	0,63	4 900,00	106,06
- 702710 RECLAMATIONS	11 790,00	1,30	11 835,00	1,61	-45,00	-0,38
- 703210 ANNUAIRES	14 833,00	1,63	12 517,00	1,70	2 316,00	18,50
- 704000 PARTENARIAT	4 700,00	0,52	5 350,00	0,73	-650,00	-12,15
- 704100 Mécénat	71 820,00	7,90	38 830,00	5,29	32 990,00	84,96
- 704200 Sponsors Coupe de Lyon et du Rhne	30 000,00	3,30	25 500,00	3,47	4 500,00	17,65
- 704300 FONDS D AIDE A LA REPRISE (FAR)			-1,00		1,00	100,00
- 704400 Vente Ballon DLR	796,00	0,09	1 500,00	0,20	-704,00	-46,93
- 706110 STAGES CFF1	40 249,75	4,42	49 950,75	6,80	-9 701,00	-19,42
- 706120 STAGES CFF2	24 795,00	2,73	28 702,00	3,91	-3 907,00	-13,61
- 706121 STAGES CFF3	26 162,00	2,88	32 659,00	4,45	-6 497,00	-19,89
- 706122 STAGES CFF4	6 689,00	0,74	3 169,00	0,43	3 520,00	111,08
- 706125 STAGES MODULES	24 623,00	2,71	20 535,00	2,80	4 088,00	19,91
- 706128 STAGE UFRSTAPS	8 051,25	0,89	8 119,00	1,11	-67,75	-0,83
- 706170 STAGES GB + RT + FUTSAL	2 372,00	0,26	2 773,00	0,38	-401,00	-14,46
- 706200 COM.ARBITRES (ABS+AMENDES)	1 170,00	0,13	994,50	0,14	175,50	17,65
- 706210 COTIS ARBITRES JEUNES+ADULTES	29 664,00	3,26	27 729,00	3,77	1 935,00	6,98
- 706230 STAGES ARBITRES	7 513,00	0,83	8 001,00	1,09	-488,00	-6,10
- 706350 Tablettes FMI	1 770,00	0,19			1 770,00	
- 707130 COM. COUPE DE LYON ET RHONE SEN	3 985,90	0,44	2 622,00	0,36	1 363,90	52,02
Produits des prestations	871 343,90	95,79	702 711,33	95,65	168 632,57	24,00
- 708000 MISE A DISPO. DU PERSONNEL	38 305,10	4,21	31 976,46	4,35	6 328,64	19,79
Produits des activités annexes	38 305,10	4,21	31 976,46	4,35	6 328,64	19,79
- 710020 ENGAGEMENTS BEAUJOLAIS	1 735,00	0,19	1 979,00	0,27	-244,00	-12,33
- 710030 COUPES BEAUJOLAIS	4 140,00	0,46	3 518,00	0,48	622,00	17,68
- 710040 AMENDES BEAUJOLAIS	3 460,00	0,38	2 727,00	0,37	733,00	26,88
- 710120 ENGAGEMENT BREVENNE	2 240,00	0,25	2 656,00	0,36	-416,00	-15,66
- 710130 COUPES BREVENNE	3 315,00	0,36	3 090,00	0,42	225,00	7,28
- 710140 AMENDES BREVENNE	3 075,00	0,34	2 665,00	0,36	410,00	15,38
- 710220 ENGAGEMENTS SAONE METROPOLE	2 885,00	0,32	3 126,00	0,43	-241,00	-7,71
- 710230 COUPE SAONE METROPOLE	2 577,00	0,28	2 598,00	0,35	-21,00	-0,81
- 710240 AMENDES SAONE METROPOLE	4 425,00	0,49	3 009,00	0,41	1 416,00	47,06



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 710320 ENGAGEMENTS LYON METROPOLE	2 830,00	0,31	3 432,00	0,47	-602,00	-17,54
- 710330 COUPES LYON METROPOLE	2 675,00	0,29	1 989,00	0,27	686,00	34,49
- 710340 AMENDES LYON METROPOLE	4 555,00	0,50	3 335,00	0,45	1 220,00	36,58
- 710420 ENGAGEMENTS VALLEE DU RHONE	2 790,00	0,31	3 144,00	0,43	-354,00	-11,26
- 710430 COUPES VALLEE DU RHONE	2 975,00	0,33	3 171,00	0,43	-196,00	-6,18
- 710440 AMENDES VALLEE DU RHONE	5 260,00	0,58	5 375,00	0,73	-115,00	-2,14
Groupements	48 937,00	5,38	45 814,00	6,24	3 123,00	6,82
- 740000 SUBV. EXCEPTIO LAURA FOOT	4 986,17	0,55	6 730,37	0,92	-1 744,20	-25,92
- 740010 RETROCESSION LICENCIES	144 700,44	15,91	129 106,60	17,57	15 593,84	12,08
- 740015 SUBVENTIONS FFF	41 900,12	4,61	34 734,24	4,73	7 165,88	20,63
- 740016 SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GEN	180 235,62	19,81	175 897,98	23,94	4 337,64	2,47
- 740020 SUBVENTION ANS	35 000,00	3,85	33 500,00	4,56	1 500,00	4,48
- 740035 SUBVENTIONS CONTRAT OBJECTIF	124 995,00	13,74	122 495,00	16,67	2 500,00	2,04
- 740050 SUBVENTIONS NOUVEAU RHONE+MET	64 000,00	7,04	48 000,00	6,53	16 000,00	33,33
- 740099 FONDS DE SOLIDARITE COVID			33 639,00	4,58	-33 639,00	-100,00
Subventions de fonctionnement	595 817,35	65,50	584 103,19	79,50	11 714,16	2,01
- 755025 ENGAGEMENTS FEMININES	2 975,00	0,33	2 901,00	0,39	74,00	2,55
- 755030 ENGAGEMENTS CLUBS LIBRES	18 495,00	2,03	19 317,00	2,63	-822,00	-4,26
- 755035 ENGAG. FOOT ENTREPRISE	350,00	0,04	216,00	0,03	134,00	62,04
- 755040 ENG COUPES FOOT ENTREPRISE	200,00	0,02	224,00	0,03	-24,00	-10,71
- 755045 ENG COUPE VIAL	1 300,00	0,14	1 050,00	0,14	250,00	23,81
- 755050 ENGAGEMENTS FOOT LOISIRS	4 457,00	0,49	4 116,00	0,56	341,00	8,28
- 755055 ENG. COUPES FOOT LOISIRS	3 400,00	0,37	3 465,00	0,47	-65,00	-1,88
- 755060 ENG. COUPE LYON/RHONE SENIORS	7 150,00	0,79	6 660,00	0,91	490,00	7,36
- 755065 COUPE DE LYON ET DU RHONE U20	1 250,00	0,14	1 372,00	0,19	-122,00	-8,89
- 755066 ENG. COUPE LYON/RHONE U17	2 250,00	0,25	1 932,00	0,26	318,00	16,46
- 755067 ENG. COUPE LYON/RHONE U15	2 550,00	0,28	1 862,00	0,25	688,00	36,95
- 755069 ENGAGEMENT FUTSAL	2 675,00	0,29	2 722,00	0,37	-47,00	-1,73
- 755070 ENG. COUPE LYON/RHONE FUTSAL	4 150,00	0,46	3 486,00	0,47	664,00	19,05
- 755071 ENG. PRATIQUE FUTSAL JEUNES	1 340,00	0,15	1 339,00	0,18	1,00	0,07
- 755073 ENG. COUPE LYON/RHONE VETERANS	2 400,00	0,26	2 070,00	0,28	330,00	15,94
- 755074 ENGAG. COUPE DE L'AVENIR	1 650,00	0,18	1 125,00	0,15	525,00	46,67
- 755100 JOURNEE NATIO. DES DEBUTANTS	601,00	0,07			601,00	
- 755200 TOURNOIS	1 960,00	0,22	147,00	0,02	1 813,00	NS
- 755205 TOURNOIS NR			126,00	0,02	-126,00	-100,00
- 758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURSE	4 856,41	0,53	0,45		4 855,96	NS
Engagements	64 009,41	7,04	54 130,45	7,37	9 878,96	18,25
- 781500 REP.PROV.RISQ. ET CHARG. EXCEP.	2 156,39	0,24	29 956,78	4,08	-27 800,39	-92,80
- 791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	7 610,70	0,84	6 609,12	0,90	1 001,58	15,15
Reprise de provisions & trans	9 767,09	1,07	36 565,90	4,98	-26 798,81	-73,29
Total produits fonction.	1 628 179,85	178,99	1 455 301,33	198,08	172 878,52	11,88
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
- 641000 SALAIRES + AUTRES FRAIS PERSO	510 188,58	56,09	456 199,70	62,09	53 988,88	11,83
- 641100 VARIATION 13EME MOIS	1 623,98	0,18	1 224,59	0,17	399,39	32,61
- 641200 CONGES PAYES	-6 632,68	-0,73	12 058,91	1,64	-18 691,59	-155,00
- 641212 INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE	890,80	0,10			890,80	



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 641400 INDEMNITES (LICENC.RETRAITE-CHOMM			-4 490,43	-0,61	4 490,43	100,00
Rémunération du personnel	506 070,68	55,63	464 992,77	63,29	41 077,91	8,83
- 631100 TAXE SUR SALAIRES	25 630,74	2,82	22 403,50	3,05	3 227,24	14,41
- 645100 URSSAF	138 212,91	15,19	127 086,22	17,30	11 126,69	8,76
- 645300 APICIL	34 361,01	3,78	33 216,12	4,52	1 144,89	3,45
- 645310 MALAKOFF HUMANIS	1 078,84	0,12	724,14	0,10	354,70	48,98
- 645320 ALLIANZ	11 091,47	1,22	10 832,84	1,47	258,63	2,39
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	27 828,38	3,06	26 101,79	3,55	1 726,59	6,61
Charges sociales et fiscales	238 203,35	26,19	220 364,61	29,99	17 838,74	8,10
- 649000 COTISATIONS OPCA	1 601,54	0,18	6 333,96	0,86	-4 732,42	-74,72
- 649005 FORMATIONS DES SALARIES	4 329,05	0,48	5 075,41	0,69	-746,36	-14,71
Autres cotisations	5 930,59	0,65	11 409,37	1,55	-5 478,78	-48,02
- 606100 FOURN. NON STOCKEE (EDF - EAU)	16 733,70	1,84	13 052,89	1,78	3 680,81	28,20
- 606300 FOURN. STOCKEE	13 941,69	1,53	11 656,15	1,59	2 285,54	19,61
Consommations	30 675,39	3,37	24 709,04	3,36	5 966,35	24,15
- 610010 GROUPEMENT BEAUJOLAIS	1 781,30	0,20	1 776,69	0,24	4,61	0,26
- 610110 GROUPEMENT BREVENNE	3 322,44	0,37	1 426,35	0,19	1 896,09	132,93
- 610210 GROUPEMENT SAONE METROPOLE	1 703,79	0,19	1 835,04	0,25	-131,25	-7,15
- 610310 GROUPEMENT : LYON METROPOLE	1 641,40	0,18	1 619,59	0,22	21,81	1,35
- 610410 GROUPEMENT VALLEE DU RHONE	1 239,86	0,14	1 004,63	0,14	235,23	23,41
- 610500 DEPENSES GROUPEMENTS	816,20	0,09	666,50	0,09	149,70	22,46
Groupements	10 504,99	1,15	8 328,80	1,13	2 176,19	26,13
- 613000 LOCATIONS DIVERSES	17 367,02	1,91	25 442,80	3,46	-8 075,78	-31,74
- 615000 ENTRETIEN ET REPARATION	27 497,12	3,02	11 856,40	1,61	15 640,72	131,92
- 615050 MENAGE SIEGE	12 000,00	1,32	11 200,00	1,52	800,00	7,14
- 615055 RAMASSAGE NICOLLIN	7 821,26	0,86	6 850,83	0,93	970,43	14,17
- 615410 MAINTENANCE INFO ET BUREAUTIQUE	5 525,25	0,61	2 740,24	0,37	2 785,01	101,63
- 616000 ASSURANCES	13 769,97	1,51	13 135,41	1,79	634,56	4,83
- 622600 HONORAIRES	12 138,00	1,33	11 488,80	1,56	649,20	5,65
- 622700 Honoraires Commerciaux	40 640,00	4,47	31 717,00	4,32	8 923,00	28,13
- 622800 Honoraires juridiques	15 900,00	1,75	12 000,00	1,63	3 900,00	32,50
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	6 472,39	0,71	9 953,30	1,35	-3 480,91	-34,97
- 626110 TELEPHONE	11 531,63	1,27	11 143,99	1,52	387,64	3,48
- 626120 ALARME	2 481,16	0,27	1 880,99	0,26	600,17	31,91
- 627000 SERVICES BANCAIRES	2 219,25	0,24	2 218,34	0,30	0,91	0,04
Services extérieurs	175 363,05	19,28	151 628,10	20,64	23 734,95	15,65
- 601500 DEPENSES DIVERSES	8 191,55	0,90	6 652,79	0,91	1 538,76	23,13
- 601505 Club des 1000	6 841,22	0,75	2 654,75	0,36	4 186,47	157,70
- 601510 SUB. UNAF/APC/AEF/Honoraires	600,00	0,07	1 800,00	0,25	-1 200,00	-66,67
- 601515 Communication-Publicité	8 009,04	0,88	8 116,87	1,10	-107,83	-1,33
- 601600 RECOMPENSES FANIONS	4 802,51	0,53	14 345,30	1,95	-9 542,79	-66,52
- 601650 BA OPERATIONS PONCTUELLES	239,80	0,03	6 282,50	0,86	-6 042,70	-96,18
- 601660 DISPOSITIF ETOILE	2 500,00	0,27	6 846,73	0,93	-4 346,73	-63,49
- 604210 ANNUAIRE	11 712,00	1,29	16 201,80	2,21	-4 489,80	-27,71
- 618140 FONDS D'AIDE AUX CLUBS	3 985,00	0,44			3 985,00	
- 623100 DONS			400,00	0,05	-400,00	-100,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625000 MISSIONS	8 802,62	0,97	13 210,25	1,80	-4 407,63	-33,37
- 625001 Frais déplacements D.Dupont	6 372,09	0,70			6 372,09	
- 625010 DEPLACEMENTS IMPOTS	135 333,00	14,88	48 853,08	6,65	86 479,92	177,02
- 625105 INDEMNITE PRIME D ELOIGNEMENT	5 130,00	0,56	5 550,00	0,76	-420,00	-7,57
- 625110 RBT FRAIS CONVOCATION			87,94	0,01	-87,94	-100,00
- 625130 RECEPTIONS	51 619,48	5,67	26 018,56	3,54	25 600,92	98,39
- 625145 DEPLACEMENTS JC LEFRANC	867,60	0,10	679,60	0,09	188,00	27,66
- 625151 DEPLACEMENTS T. PESTRITTO	895,40	0,10	530,30	0,07	365,10	68,85
- 625153 DEPLACEMENTS B.SUBRIN	2 605,17	0,29	1 951,05	0,27	654,12	33,53
- 625155 DEPLACEMENTS J. HERNANDEZ	880,80	0,10	1 684,16	0,23	-803,36	-47,70
- 625158 Déplacements Babo ELLOH	1 545,96	0,17	1 837,23	0,25	-291,27	-15,85
- 625161 Déplacements L. NDZANA	694,00	0,08	2 333,60	0,32	-1 639,60	-70,26
- 625162 Déplacements M. FOIS	1 606,65	0,18	1 251,05	0,17	355,60	28,42
- 625163 Déplacements R. MAJRI			1 354,67	0,18	-1 354,67	-100,00
- 625164 Déplacements F. HACHAICHI	1 780,15	0,20			1 780,15	
- 625165 AG LIGUE	465,00	0,05			465,00	
- 625166 Déplacement Fabien JASPERO	1 909,71	0,21			1 909,71	
- 625170 ANPDF/FFF/AE2F	3 964,82	0,44	1 446,00	0,20	2 518,82	174,19
- 625180 FRAIS DE DELEGATION	3 405,50	0,37	10 494,90	1,43	-7 089,40	-67,55
- 625181 DESIGNATION ARBITRE OU OBSERVATEUR	319,36	0,04			319,36	
- 625210 CDIP	2 286,00	0,25	3 628,20	0,49	-1 342,20	-36,99
- 625310 COMMISSION COMPETITIONS	588,80	0,06	1 314,49	0,18	-725,69	-55,21
- 625320 COMMISSION FOOT FEMMIN	6 379,05	0,70	8 949,70	1,22	-2 570,65	-28,72
- 625327 Commission Foot Adapté	2 567,64	0,28	3 015,69	0,41	-448,05	-14,86
- 625330 COMMIS FOOT ENTREPRISE	713,29	0,08	456,84	0,06	256,45	56,14
- 625335 COMMISSION FUTSAL	3 043,18	0,33	3 063,58	0,42	-20,40	-0,67
- 625340 COMMISSION TERRAINS	201,20	0,02	135,70	0,02	65,50	48,27
- 625350 COMMISSION FOOT LOISIR	1 251,25	0,14	1 103,89	0,15	147,36	13,35
- 625360 COM. COUPE LYON/RHONE SENIORS	46 413,96	5,10	40 855,44	5,56	5 558,52	13,61
- 625370 COM. COUPE LYON/RHONE JEUNE/VET	14 269,49	1,57	5 748,85	0,78	8 520,64	148,21
- 625400 COMMISSION ARBITRES	2 412,71	0,27	5 169,52	0,70	-2 756,81	-53,33
- 625410 STAGES ARBITRES	17 316,42	1,90	15 508,56	2,11	1 807,86	11,66
- 625430 OBSERVATEURS / ACCOMPAGNATEUR	28 046,50	3,08	21 962,27	2,99	6 084,23	27,70
- 625700 COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES	8 734,87	0,96	11 131,58	1,52	-2 396,71	-21,53
- 625710 RASSEMBLEMENTS ET DETECTIONS	7 043,47	0,77	10 481,46	1,43	-3 437,99	-32,80
- 625720 STAGE CFF1	14 621,87	1,61	18 246,45	2,48	-3 624,58	-19,86
- 625721 STAGE CFF2	4 804,23	0,53	7 716,60	1,05	-2 912,37	-37,74
- 625722 STAGES MODULES	8 752,41	0,96	8 536,99	1,16	215,42	2,52
- 625723 STAGE CFF3	7 885,05	0,87	9 415,82	1,28	-1 530,77	-16,26
- 625724 STAGE CFF4	2 188,80	0,24	1 188,00	0,16	1 000,80	84,24
- 625726 STAGES GB+RT+FUTSAL	1 227,95	0,13	563,37	0,08	664,58	117,97
- 625728 STAGES UFRSTAPS	5 066,80	0,56	1 134,72	0,15	3 932,08	346,52
- 625730 JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	9 223,18	1,01			9 223,18	
- 625731 Part.finale DLR Stages techniques	41 351,00	4,55	60 258,00	8,20	-18 907,00	-31,38
- 625740 SECTIONS SPORTIVES CLUBS	10 280,86	1,13	9 500,00	1,29	780,86	8,22
- 625741 SECTION SPORTIVE DLR/MINIMES	14 034,02	1,54	10 281,62	1,40	3 752,40	36,50



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625742 PAC + LABEL + PEF	435,01	0,05	1 657,06	0,23	-1 222,05	-73,75
- 625746 USEP - Foot à l'école	1 500,00	0,16	1 834,22	0,25	-334,22	-18,22
- 625747 Nouvelle Pratique Loisirs	140,00	0,02	1 754,42	0,24	-1 614,42	-92,02
- 625750 COMMISSION MEDICALE	3 382,50	0,37	3 910,00	0,53	-527,50	-13,49
Autres services extérieurs	541 239,94	59,50	449 106,17	61,13	92 133,77	20,51
- 635100 TAXE FONCIERE	16 307,50	1,79	16 225,50	2,21	82,00	0,51
Impôts, taxe et vers. assim.	16 307,50	1,79	16 225,50	2,21	82,00	0,51
- 658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COL.	-49,73	-0,01	0,24		-49,97	NS
Subventions versées	-49,73	-0,01	0,24		-49,97	NS
- 681110 DOT AMORT IMMO INCORP	4 459,09	0,49	3 193,12	0,43	1 265,97	39,65
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	80 649,35	8,87	74 194,37	10,10	6 454,98	8,70
- 681500 DOT PROVISION RISQUES&CHARGES	28 159,00	3,10	7 491,00	1,02	20 668,00	275,90
Dot. Amortiss. & Provisions	113 267,44	12,45	84 878,49	11,55	28 388,95	33,45
Total des charges de fonction.	1 637 513,20	180,02	1 431 643,09	194,86	205 870,11	14,38
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-9 333,35	-1,03	23 658,24	3,22	-32 991,59	-139,45
- 764000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	2 174,88	0,24	682,82	0,09	1 492,06	218,51
- 764100 PROD. FIN. DES CAUTIONS	4 500,00	0,49			4 500,00	
Produits financiers	6 674,88	0,73	682,82	0,09	5 992,06	877,55
Résultat financier	6 674,88	0,73	682,82	0,09	5 992,06	877,55
RESULTAT COURANT	-2 658,47	-0,29	24 341,06	3,31	-26 999,53	-110,92
- 772000 Produits des exercices antérieurs	32 463,15	3,57			32 463,15	
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	5 216,69	0,57	7 451,25	1,01	-2 234,56	-29,99
Produits exceptionnels	37 679,84	4,14	7 451,25	1,01	30 228,59	405,68
- 671100 CLUBS IRRECOUVRABLES	3 813,44	0,42	2 026,44	0,28	1 787,00	88,18
- 671800 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	0,06		23 766,50	3,23	-23 766,44	-100,00
- 672000 Pertes sur exercice antérieur	11 412,39	1,25			11 412,39	
Charges exceptionnelles	15 225,89	1,67	25 792,94	3,51	-10 567,05	-40,97
Résultat exceptionnel	22 453,95	2,47	-18 341,69	-2,50	40 795,64	222,42
EXCEDENT OU PERTE	19 795,48	2,18	5 999,37	0,82	13 796,11	229,96



BILAN 2022/2023

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
BILAN ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais financiers à amortir				
Déficits à amortir				
Travaux entretien modernisation				
Droit au bail				
Prov. Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	33 461	15 193	18 267	9 389
Prov. Autres immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Prov. Terrains				
Constructions sur sol propre	884 232	595 621	288 611	310 717
Constructions / sol d'autrui				
Installations techniques	169 934	137 343	32 591	40 122
Matériel & mobilier services				
Autres immobilisations corp.	473 290	294 790	178 500	147 758
Immob. corporelles en - cours	3 350		3 350	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations & créances rat.				
Créances rat. à participations				
Autres immobilisations financ.	1 000		1 000	1 000
ACTIF IMMOBILISE	1 565 267	1 042 948	522 319	508 986
Stocks				
Matières premières, approvis.				
En - cours				
Produits intermédiaireir. & finis				
Avances & acomptes / commandes				
Total intermédiaire				
Créances de fonctionnement				
Débiteurs & compts. rattachés				
Fournisseurs				
Personnel débiteurs divers				
Personnel avances				
Personnel prod. à recev. & div				
Etat Investissement				
Etat Fonctionnement				
Divers				
Créances diverses	444 491	3 579	440 912	193 457
Valeurs mobilières de placem.				
Disponibilités	878 328		878 328	1 148 646
Charges constatées d'avance	509		509	221
ACTIF CIRCULANT	1 323 328	3 579	1 319 750	1 342 324
* DEFICIT A RECUPERER				
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
Charges à répartir / plus.ex.				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 888 596	1 046 526	1 842 069	1 851 310



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389	629 389
Valeur d'apport biens non aff		
Valeur d'apport biens affect.		
Fonds trésorerie sous contrat		
Subventions d'investis. s/c		
Projet associatif		
Projet associatif	755 185	749 186
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés. à reporter		
Total produits	1 672 535	1 463 435
Total charges	1 652 739	1 457 436
Résultat de l'exercice	19 795	5 999
Subvention d'investissmt.		
Subventions d'investissement	53 242	58 459
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 457 612	1 443 033
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	106 957	78 798
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	106 957	78 798
Emprunts et dettes établ.cred		
Emprunts et dettes financ.div		
Créditeurs divers	11 976	33 018
Av. & acptes recus / prestations		
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs / cpts rat.	104 751	41 612
Autres		
Dettes diverses		
Dettes / immob. et cptes rattac.		
Dettes fiscales et sociales	130 301	147 664
Autres dettes	30 471	85 184
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance		22 000
Excédent de l'ex. à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
DETTES	277 500	329 479
	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
TOTAL PASSIF	1 842 069	1 851 310



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 205000 LOGICIEL	33 460,55		33 460,55	20 123,48
- 280500 AMORTIS LOGICIEL		15 193,32	-15 193,32	-10 734,23
Autres immob. incorporelles	33 460,55	15 193,32	18 267,23	9 389,25
Immobilisations corporelles				
- 213200 SIEGE COUBERTIN	884 232,35		884 232,35	884 232,35
- 281320 AMORTIS SIEGE COUBERTIN		595 621,47	-595 621,47	-573 515,66
Constructions sur sol propre	884 232,35	595 621,47	288 610,88	310 716,69
- 215000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	169 933,98		169 933,98	167 377,36
- 281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		137 342,75	-137 342,75	-127 255,00
Installations techniques	169 933,98	137 342,75	32 591,23	40 122,36
- 218120 AGENCEMENT SIEGE	213 217,86		213 217,86	214 671,06
- 218200 MATERIEL DE TRANSPORT	40 400,00		40 400,00	40 400,00
- 218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	219 672,44		219 672,44	139 021,25
- 281812 AMORTISS AMENAGEMENT		140 448,60	-140 448,60	-123 799,48
- 281820 AMORT.MATERIEL DE TRANS		40 400,03	-40 400,03	-37 280,25
- 281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		113 941,70	-113 941,70	-85 254,81
Autres immobilisations corp.	473 290,30	294 790,33	178 499,97	147 757,77
- 231000 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 350,14		3 350,14	
Immob. corporelles en - cours	3 350,14		3 350,14	
Immobilisations financières				
- 271000 TITRES DE PLACEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres immobilisations financ.	1 000,00		1 000,00	1 000,00
ACTIF IMMOBILISE	1 565 267,32	1 042 947,87	522 319,45	508 986,07
Stocks				
Total intermédiaire				
Créances de fonctionnement				
- 421077 Salaire Thierry PESTRITTO	0,16		0,16	
Personnel débiteurs divers	0,16		0,16	
Divers				
- 452000 CLUBS	227 990,22		227 990,22	46 663,14
- 467100 DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS	12 269,81		12 269,81	
- 467210 RBT DEPLACEMENTS ARBITRES	3 753,00		3 753,00	
- 467410 Cautions Clubs aux				500,00
- 468700 CRED.DEBIT.DIV.PROD.A REC	200 477,79		200 477,79	152 028,90
- 496700 DEPRECIATIONS CREANCES CLUBS		3 578,61	-3 578,61	-5 735,00
Créances diverses	444 490,82	3 578,61	440 912,21	193 457,04
- 510100 CSL Associations CACE	51 745,57		51 745,57	51 642,29
- 511000 CHEQUES A ENCAISSER	524,03		524,03	524,03
- 511210 CHEQUES A ENCAISSER				11 010,70
- 512400 CREDIT AGRICOLE	2 834,26		2 834,26	3 000,00
- 514000 CHEQUES POSTAUX	509 546,68		509 546,68	769 301,97
- 517100 LIVRET A - COMPTE CCP	104 470,31		104 470,31	103 053,33
- 517300 Compte sur livret CCP	203 635,27		203 635,27	203 005,11
- 531000 CAISSE	5 572,17		5 572,17	7 108,26
	878 328,29		878 328,29	1 148 645,69
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	508,95		508,95	221,06
Charges constatées d'avance	508,95		508,95	221,06
ACTIF CIRCULANT	1 323 328,22	3 578,61	1 319 749,61	1 342 323,79
* DEFICIT A RECUPERER				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 888 595,54	1 046 526,48	1 842 069,06	1 851 309,86



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
- 102000 FONDS SOCIAL	629 389,45	629 389,45
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389,45	629 389,45
Projet associatif		
- 191000 PROJET ASSOCIATIF	755 185,11	749 185,74
Projet associatif	755 185,11	749 185,74
Résultats cumul. à reporter		
Total produits	1 672 534,57	1 463 435,40
Total charges	1 652 739,09	1 457 436,03
Résultat de l'exercice	19 795,48	5 999,37
Subvention d'investissmt.		
- 131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	53 242,11	58 458,80
Subventions d'investissement	53 242,11	58 458,80
Cptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 457 612,15	1 443 033,36
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
- 153000 PROVISIONS PENSIONS & OBLIGAT.SIMIL	19 734,00	16 958,00
- 158100 AUTRE PROVISION POUR CHARGE	28 000,00	6 000,00
- 158120 PROVI 1 € PAR LICENCE (FAC)	59 223,00	55 840,00
Provisions pour charges	106 957,00	78 798,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	106 957,00	78 798,00
- 467230 RBT INDEMNITES DELEGATION	230,00	
- 467300 FRAIS AVANCES	2 531,28	
- 467400 CAUTION CLUBS	5 932,28	33 018,28
- 467601 FRAIS JEAN CLAUDE LEFRANC	395,60	
- 467605 FRAIS ELABO ELLOH	201,90	
- 467606 FRAIS FARES HACHAICHI	184,50	
- 467608 FRAIS FABIEN JASPERO	104,40	
- 467609 FRAIS THIERRY PESTRITTO	92,80	
- 467610 FRAIS GAETAN HALLIER	196,60	
- 467611 FRAIS TECHNICIENS	1 566,40	
- 467612 FRAIS ARBITRES/OBSERVATEURS	540,00	
Créditeurs divers	11 975,76	33 018,28
Dettes de fonctionnement		
- 401100 CENTRALISATEURS FOURNISSEURS	65 890,32	17 446,04
- 401200 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 022,00	1 022,00
- 408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	37 839,14	23 144,04
Dettes fournisseurs / cpts rat.	104 751,46	41 612,08
Dettes diverses		
- 421006 Anne Lise RICHARD	0,36	0,36
- 421012 Salaire Khadija NAIT	0,18	0,18
- 421013 SALAIRE SANFILIPPO	0,09	0,09
- 421024 LE FRANC JC	0,62	0,62



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
- 421076 Salaire Benot SUBRIN	0,28	3 004,94
- 421077 Salaire Thierry PESTRITTO		0,14
- 421100 Salaire Fabien JASPERO	59,80	
- 428200 CONGES PAYES DUS	33 803,55	43 419,78
- 428600 Personnel - autres charges à payer	22 208,29	17 584,31
- 431000 URSSAF	25 223,38	23 196,07
- 437200 APICIL	3 779,34	9 951,56
- 437210 MALAKOFF HUMANIS	1 074,60	372,78
- 437220 ALLIANZ	4 568,48	4 371,81
- 438600 ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	25 538,79	28 139,61
- 442100 Prélèvement à la source	1 598,55	1 654,13
- 448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	12 445,00	15 967,76
Dettes fiscales et sociales	130 301,31	147 664,14
- 452001 CLUBS CREDITEURS	22 425,00	60 283,85
- 468600 CRED.DEBIT.DIV.CHAR.A PAY	8 046,38	24 900,15
Autres dettes	30 471,38	85 184,00
Produits constatés d'avance		
- 487000 PRODUITS CONST D'AVANCE		22 000,00
Produits constatés d'avance		22 000,00
Excédent de l'ex. à reverser		
DETTES	277 499,91	329 478,50
TOTAL PASSIF	1 842 069,06	1 851 309,86



ANNEXE 2022/2023

Total du bilan : 1 842 069 € Résultat : Excédent de 19 795 €

ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en oeuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 59 223 € (Compte 158120)

Le District du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle a augmenté de 3 383 € en fonction de la hausse des licenciés.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

ACTIF

NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes.

Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Agencement : entre 5 et 10 ans

Constructions : 40 ans



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	Valeur 01/07/2022	Acquisition 2022/2023	Cession/Rebut 2022/2023	Valeur 30/06/2024
Immo. Incorp.	20 124	13 337	0	33 461
Constructions	884 232	0	0	884 232
Matériels et equip.	167 378	2 556	0	169 934
Autres immo. Corpo.	394 093	82 547	0	476 640
Immo. Financières	1 000	0	0	1 000
Total	1 466 827	98 440	0	1 565 267

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 84 610 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus. Elle a complètement été amortie sur l'exercice.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 53.242 € au 30/06/2023 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 117.408 €).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2022-2023, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 3 579 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 6 675 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 106 957 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 19 734 € (+2 776 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.66 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).
Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.
- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision de 22 000 € pour l'opération mini-buts
- Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 59 223 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste **fonds associatif avec droit de reprise** a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 28 159 €

- Provision pour l'aide 1 € par licence (FAC) : 3 383 €
- Provision pour l'opération mini-buts : 22 000 €
- Engagement retraite : 2 776 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 2 156 €

- Dépréciation des clubs : 2 156 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Fournis.fact.non parvenue : 37 839 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 33 804 €
- Personnel-autres charges à payer : 22 208 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 25 539 €
- État autres ch. à payer : 12 445 €
- Produits constatés d'avance 0 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 8 046 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 200 478 € (Subventions à recevoir)
- Charges constatées d'avance : 509 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 11.88 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 14.38 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un excédent de - 9 333 €.

Pour obtenir le résultat final de + 19 795 € (excédent), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Composition du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants:

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 1 405 € (pour solde)
- Produit réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs : 32 463 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 3 813 €
- Charge réalisée sur des régularisations des exercices antérieurs : 11 412 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 135 333 € sur l'exercice 2022/2023.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant



EXAMEN DES VŒUX

Vœu n°1 - Présenté par SAVIGNY FC

Avis réservé du Comité Directeur du 6 novembre 2023

Nous souhaitons que les licences volontaires puissent être inscrite sur les feuilles de match pour faire office d'arbitre de touche ou délégué lors de toutes rencontres officielles.